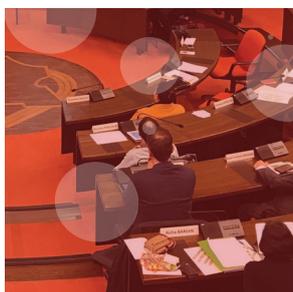


# AGROTRANSFORMATION EN CENTRE-VAL DE LOIRE

## OPPORTUNITÉS DE VALORISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES RÉGIONALES ET DES PRODUITS ALIMENTAIRES

JUILLET 2021



Le lieu de convergence des idées

## AVANT-PROPOS



L'agriculture constitue un élément d'identité fort en Centre-Val de Loire, qui façonne nos paysages et assure le maintien d'activités économiques sur tous nos territoires. Les plaines céréalières des Beauce eurélienne et berrichonne, le maraîchage et la viticulture du Val de

Loire, sont au cœur des racines régionales. Cette place forte reconnue au sein de l'agriculture nationale en amont de filière ne trouve que peu d'échos en aval, sur la transformation de ses productions.

Pourtant, la demande sociétale pour une alimentation saine et de proximité est bien présente dans l'aspiration de nos concitoyens. Les diverses crises alimentaires traversées ces trente dernières années et la crise sanitaire du COVID-19 récente ont provoqué un profond désir de liens accrus entre les habitants et leur alimentation. La connaissance de la provenance et des modes de fabrication de nos

aliments devient ainsi un enjeu sociétal pour l'individu, et commercial pour les filières concernées.

Leur valorisation en région au sein des exploitations agricoles, de l'artisanat, ou d'unités industrielles plus importantes, sera gage d'un développement économique et social en lien direct avec les terres du Centre-Val de Loire et ses agriculteurs. L'art de vivre régional s'en trouvera renforcé pour une attractivité fortifiée de nos territoires.

Ce rapport apporte des propositions pour permettre un accroissement de l'agrotransformation en Centre-Val de Loire avec un double but : développer les filières agricoles et agroalimentaires, les entreprises et les emplois les composant, tout en satisfaisant une volonté croissante des populations de manger sain. De la capacité des entrepreneurs régionaux, agriculteurs et transformateurs, auxquels il convient d'ajouter les distributeurs, à se mobiliser ensemble dépendra la capacité de la région à réussir un pari économique pour lequel elle dispose des ressources primaires majeures et indispensables.

Éric CHEVÉE, Président du CESER Centre-Val de Loire

# DELIBERATION

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 4 commissions en date du 8 et 9 juin 2021,

Vu l'avis du Bureau en date du 12 juillet 2021,

Madame Kenza BELLIARD, rapporteure entendue,

DÉLIBÈRE

Rapport adopté à la majorité

Pour : 91

Contre : 0

Abstention : 1



Le Président du CESER Centre-Val de Loire  
Éric CHEVÉE

# SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	2
DELIBERATION.....	3
INTRODUCTION.....	7
<b>PARTIE I – LES ACTEURS DES FILIERES AGRICOLES ET AGROTRANSFORMATION.....</b>	<b>8</b>
1. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET LEURS PRODUCTIONS.....	8
1.1 Une région fortement tournée vers les cultures grands champs.....	8
1.1.1 Les productions végétales en croissance.....	9
1.1.2 Les productions animales en régression.....	10
1.2 Les surfaces et les exploitations agricoles.....	12
2. LES ACTEURS DE LA TRANSFORMATION.....	13
2.1 Les exploitations agricoles.....	13
2.2 Les coopératives et les logiques de transformation intermédiaires.....	14
2.2.1 Les coopératives agricoles.....	14
2.2.2 Les logiques de transformation intermédiaires et/ou finales par grandes filières.....	15
2.2.3 L’artisanat alimentaire.....	17
2.2.4 Les industries agroalimentaires, diversification et grands groupes.....	18
3. LES ACTEURS DE LA COMMERCIALISATION.....	22
3.1 La vente directe à la ferme/bord de route ou sur les marchés de producteurs.....	22
3.2 Les grossistes et négociants.....	22
3.3 La grande distribution et la distribution specialisee.....	23
3.3.1 La grande distribution généraliste.....	23
3.3.2 Les épiceries d’enseignes indépendantes.....	25
3.3.3 La Restauration Hors Foyer (RHF).....	25
3.3.4 Les démarches de mutualisation.....	26
3.4 Indice d’agrovalorisation et Synthèse des acteurs.....	27
3.4.1 Agrovalorisation et circuits courts.....	27
3.4.2 Synthèse graphique des acteurs de l’agrotransformation.....	29
<b>PARTIE II – L’EMPLOI DANS LES FILIERES : UN PREREQUIS.....</b>	<b>30</b>
4. Une évolution différenciée selon les acteurs.....	30
5. Des difficultés de recrutement.....	30
6. Les salariés du secteur.....	32
6.1 Des rémunérations parmi les plus faibles.....	32
6.2 Une valeur sociale de l’emploi en production agricole et transformation agroalimentaire.....	33
6.2.1 L’emploi dans le secteur agricole.....	33

6.2.2	L'emploi dans la fabrication alimentaire .....	34
<b>PARTIE III – LES OUTILS ET PROGRAMMES EXISTANTS POUR L'AGROTRANSFORMATION .</b>		
7.	Au niveau national, un contexte favorable à l'agroalimentaire national et régional.....	35
7.1	La loi egalim.....	35
7.2	L'appel a projet du plan de relance 2020.....	35
8.	... Mais également des évolutions réglementaires et des demandes sociétales fortes dans le futur.....	36
9.	Des initiatives régionales.....	37
9.1	Des aides directes aux entreprises et exploitations.....	38
9.1.1	Les CAP pour les sociétés .....	38
9.1.2	Les aides à destination des exploitations agricole pour l'agrotransformation .....	39
9.2	Une signature régionale devenue une marque : © du Centre .....	40
9.3	La plateforme internet régional des produits locaux.....	41
9.4	Une action de valorisation des restaurants : Maîtres restaurateurs en CVL .....	41
10.	Des initiatives locales .....	41
10.1	Les PAT (Projets alimentaires territoriaux) .....	41
10.2	La plateforme d'échanges agrilocal / approlocal .....	43
10.3	Des rapprochements interconsulaires .....	43
<b>PARTIE IV – IDENTIFICATION DES FREINS A L'AGROTRANSFORMATION EN REGION</b> .....		
Des directions divergentes de stratégies d'alimentation en France et dans certains pays européens (A).....		
Des productions agricoles concurrencées par des pays d'exploitations « industrialisantes » (B).....		
Des leaderships régionaux en France forts (C).....		
Des filières alimentaires incomplètes avec des outils de transformation industriels et logistiques peu présents en région (D).....		
Des organismes en lien avec l'agricole et l'agroalimentaire dispersés (E).....		
Une fierté régionale restant à affirmer (F).....		
Une grande distribution dominante imposant ses règles aux producteurs (G).....		
<b>PARTIE V – ACCROITRE LA VALEUR AJOUTEE DES PRODUCTIONS AGRICOLES EN CENTRE-VAL DE LOIRE</b> .....		
COMPOSITION DE LA 3EME COMMISSION AU 22 JUILLET 2021.....		
REMERCIEMENTS ET AUDITIONS .....		
BIBLIOGRAPHIE.....		
ANNEXE 1 : EXPLOITATIONS AGRICOLES ADHERENTES A « BIENVENUE A LA FERME » PAR DEPARTEMENTS .....		
ANNEXE 2 : CODES NAF RETENUS POUR LA DEFINITION DES IAA .....		

ANNEXE 3 : EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS ET SALARIES DES IAA EN RCVL PAR DEPARTEMENTS ET PAR FILIERES .....	67
ANNEXE 3 : PROJETS ET DIFFICULTES DE RECRUTEMENT DANS LA FILIERE AGROTRANSFORMATION PAR DEPARTEMENTS EN 2020.....	73
ANNEXE 4 : CAHIER DES CHARGES DE LA MARQUE © DU CENTRE .....	75

# INTRODUCTION



**Kenza BELLARD**  
Rapporteur

Le Centre-Val de Loire est une grande région productrice de denrées agricoles, notamment dans la filière « grandes cultures ». Ce leadership est complété par des productions importantes en arboriculture, betteraves, horticulture et élevage notamment. Cette richesse confère à notre territoire un

avantage compétitif important en amont de filière alimentaire.

En sus, son positionnement privilégié au cœur du marché national de consommation (au barycentre logistique français) et à proximité de l'Île-de-France, pourrait lui apporter un avantage complémentaire dans les domaines de la transformation de produits agricoles. Ce positionnement a pour avantage de répondre notamment aux enjeux de délais de livraison réduits de la grande distribution.

Par ailleurs, les préoccupations environnementales liées essentiellement à la baisse des émissions de gaz à effets de serre et à des modes de cultures plus durables (biologique, raisonnée,...), induisent un rapprochement géographique des lieux de productions des lieux de transformation et de consommations, simultanément à un rapprochement systémique et informatif des acteurs concernés (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs).

Pourtant, malgré ces atouts conjoints que sont l'« économie de ressources » - l'agriculture -,

l'« économie de consommation » localisée à proximité, et les aspirations à une consommation plus durable, n'ont pas permis de développer en Centre-Val de Loire une industrie d'agrotransformation à l'image de son agriculture forte (12<sup>ème</sup> région française en emplois dans les IAA<sup>1</sup> avec plus de 13 200 emplois<sup>2</sup>). L'agrovalorisation y semble en sus perfectible (seulement 60,5 € valorisés en IAA pour 100 € de productions agricoles, avant-dernière région<sup>3</sup>).

Fort de ce constat, il convient :

- De déterminer les causes de cette inadéquation, préférentiellement par filières agricoles en excluant celles déjà fortement transformatrices en région ;
- Puis de mettre à jour des pistes d'amélioration qui auront pour but d'accroître la chaîne de valeur des produits agricoles régionaux.

Des dispositifs d'accompagnement existent mis en place notamment par le Conseil régional<sup>4</sup>, les EPCI et les Chambres d'Agriculture. Cependant, ces dispositifs sont-ils connus et adaptés ? Quels sont les freins à leur mobilisation et comment les lever ? Quelles actions peuvent être développées, renforcées, confortées pour accompagner les exploitations agricoles et les entreprises ?

Cette autosaisine a pour objectif d'améliorer les dispositifs existants et d'en proposer de nouveaux dans le but d'accroître la valeur ajoutée des productions agricoles sur des débouchés alimentaires au sein de la région, voire aux niveaux locaux (départements, EPCI), par la création d'« actifs » de production et/ou de commercialisation.

<sup>1</sup> Industrie Agroalimentaire

<sup>2</sup> Source : Ministère Agriculture et Alimentation (2018) <https://agriculture.gouv.fr/le-panorama-des-industries-agroalimentaires>

<sup>3</sup> Source : d'après INSEE (2018)

<sup>4</sup> Cette volonté a encore été appuyée en 2020 par l'évènement annuel « Nouvelles Renaissance » en 2020 et la création d'une marque territoriale annoncée au Salon de l'Agriculture 2020 de Paris et mise en place en décembre.

# PARTIE I – LES ACTEURS DES FILIERES AGRICOLES ET AGROTRANSFORMATION

## 1. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET LEURS PRODUCTIONS

### 1.1 UNE REGION FORTEMENT TOURNEE VERS LES CULTURES GRANDS CHAMPS

La Région Centre-Val de Loire est une région fortement marquée par l'agriculture grâce à de vastes surfaces mises en culture avec pour l'essentiel<sup>5</sup> :

- des grandes cultures au nord et en Champagne berrichonne, sur lesquelles la région est en positionnement de leadership avec 13,4% de la production nationale en 2019 ;
- du maraîchage en Val de Loire et de la viticulture en Val de Loire et sur la région de Reuilly-Quincy, cette dernière catégorie étant en développement important sur les dix dernières années, sa part dans la production nationale s'étant accrue de 45,3% ;

Part de la production régionale CVL en France (en %)

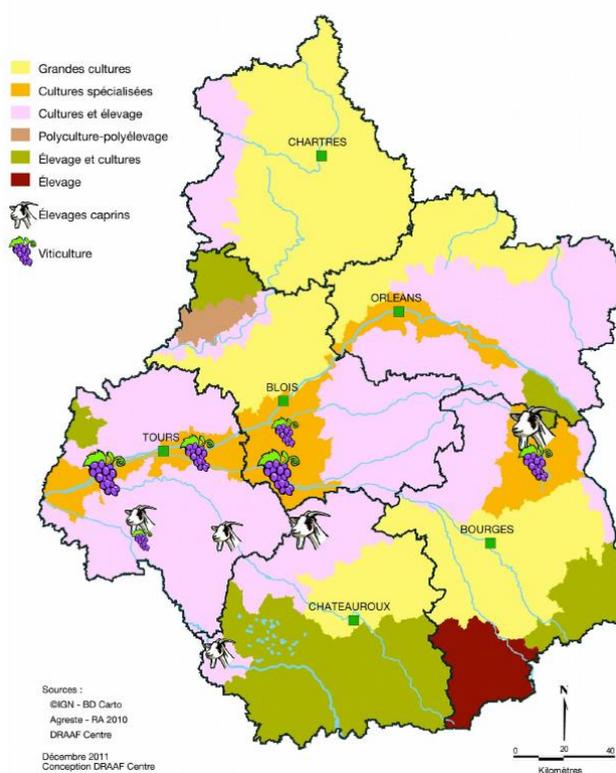
Production	2010	2019
Céréales, oléagineux, protéagineux	13,1	13,4
Choux, racines et tubercules fourragers	1,2	3,8
Cultures industrielles	7	6,5
Pommes de terre et autres tubercules	8,7	7,4
Maraîchage	6,4	9,3
Vins	2,6	2,3
Bovins	3,2	3,2
Porcins	2,4	2,5
Caprins	10,7	10
Ovins	2,4	2,1
Vollailles	3,6	3

Source : Agreste-DRAAF

- et de la polycultures (élevage et céréales) dans le sud.



Les productions agricoles de la région Centre



Sources :  
 ©IGN - BD Cartho  
 Agreste - RA 2010  
 DRAAF Centre  
 Décembre 2011  
 Conception DRAAF Centre

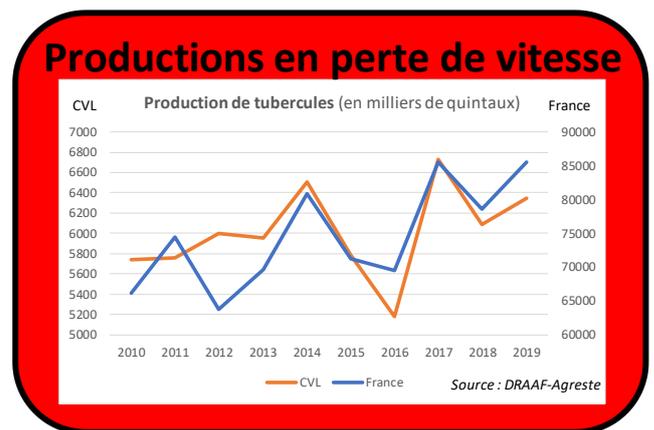
<sup>5</sup> Source : Agreste-DRAAF

### 1.1.1 Les productions végétales en croissance

L'évolution des productions végétales par grandes catégories ont connu des dynamiques variables sur les dix dernières années<sup>6</sup> :

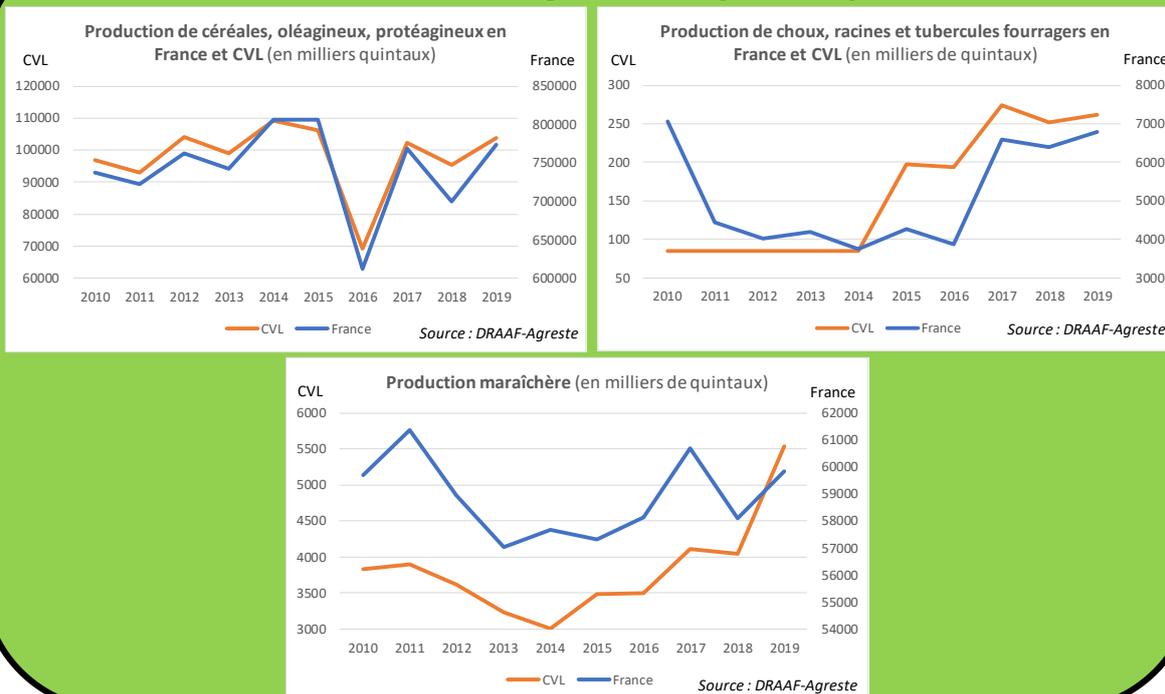
- des dynamiques positives sur trois catégories ;
  - Les « céréales, oléagineux et protéagineux », la part de marché régionale se maintient à plus de 13% de la production nationale, avec une légère augmentation de la production de +6,9%. La production a atteint 103 627 milliers de quintaux en 2019. L'année 2016 touchée par une forte sécheresse partout dans le pays a été un accident qui semble se répéter régulièrement ces dernières années.
  - Le maraîchage, la production atteint 5 536 milliers de quintaux en 2019 et s'est accrue de +44,4%, plus particulièrement depuis 2014, faisant passer la part de marché régionale de 6,4% en 2010 à 9,3% en 2019 (soit +45,3%).
  - Les « choux, racines et tubercules fourragers », la production a plus que doublée dans la région (+111,9%) pour atteindre 262 milliers de quintaux, quand simultanément, la production nationale a fortement baissé sur la première moitié des années 2010. La part de marché régionale est passée de 1,2% à 3,8% en dix ans.

- des dynamiques intermédiaires sur deux catégories ;
  - les cultures industrielles profitant d'une hausse de la production en région deux fois moindre qu'au niveau national (+8,9% contre +17,2%), diminuant les parts de marché régionales de -7,2% (6,5% de la production nationale réalisée en CVL).
  - la viticulture qui voit sa production atteindre 966 milliers d'hectolitres et sensiblement diminuée en région (-7,1%), à l'image de l'évolution nationale (-6,5%).
- sur les « pommes de terre et autres tubercules », la dynamique est plutôt faible au regard de l'évolution nationale. Certes la production brute a connu une augmentation légère de +10,5% pour atteindre 6346 milliers de quintaux en 2019. Cependant, l'évolution nationale a connu une dynamique bien plus forte avec +29,3%, diminuant la part de marché régionale de -15% (7,4% en 2019).

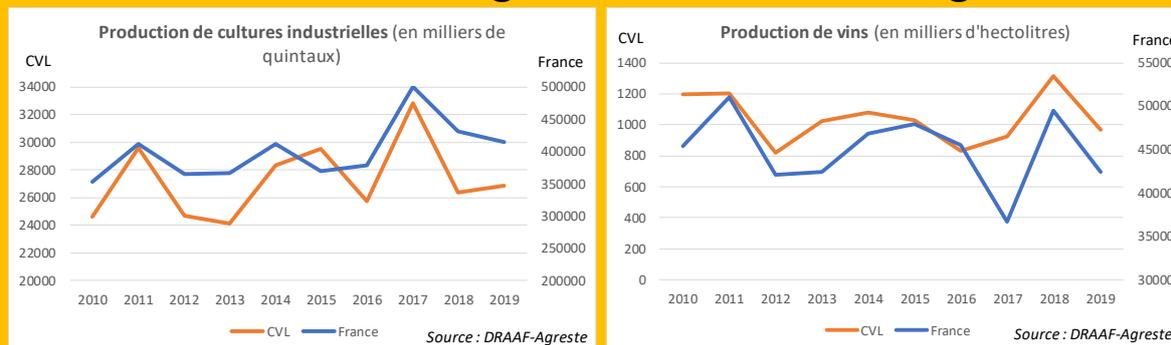


<sup>6</sup> Source : Agreste-DRAAF

## Productions végétales dynamiques



## Productions végétales à évolution mitigée



### 1.1.2 Les productions animales en régression

L'évolution des productions animales par catégories ont connu des dynamiques de régression plus ou moins fortes selon les secteurs sur les dix dernières années<sup>7</sup> :

- des dynamiques mitigées sur deux catégories :

- Les bovins, la part de marché régionale se maintient à 3,2% de la production nationale mais avec un nombre de bêtes en élevage en baisse de -9% (578 154), à l'image du national à -7,1%.
- Les porcins avec une part de marché stagnante à 2,5% de la

<sup>7</sup> Source : Agreste-DRAAF. A partir de 2016, les données pour Mayotte sont disponibles. En 2017, rupture méthodologique pour les postes suivants : Génisses plus de 2 ans (laitières, nourrices et de

boucherie), Génisses 1 à 2 ans (laitières, nourrices et de boucherie) et bovins moins d'1 an (veaux de boucherie, autres femelles, autres mâles).

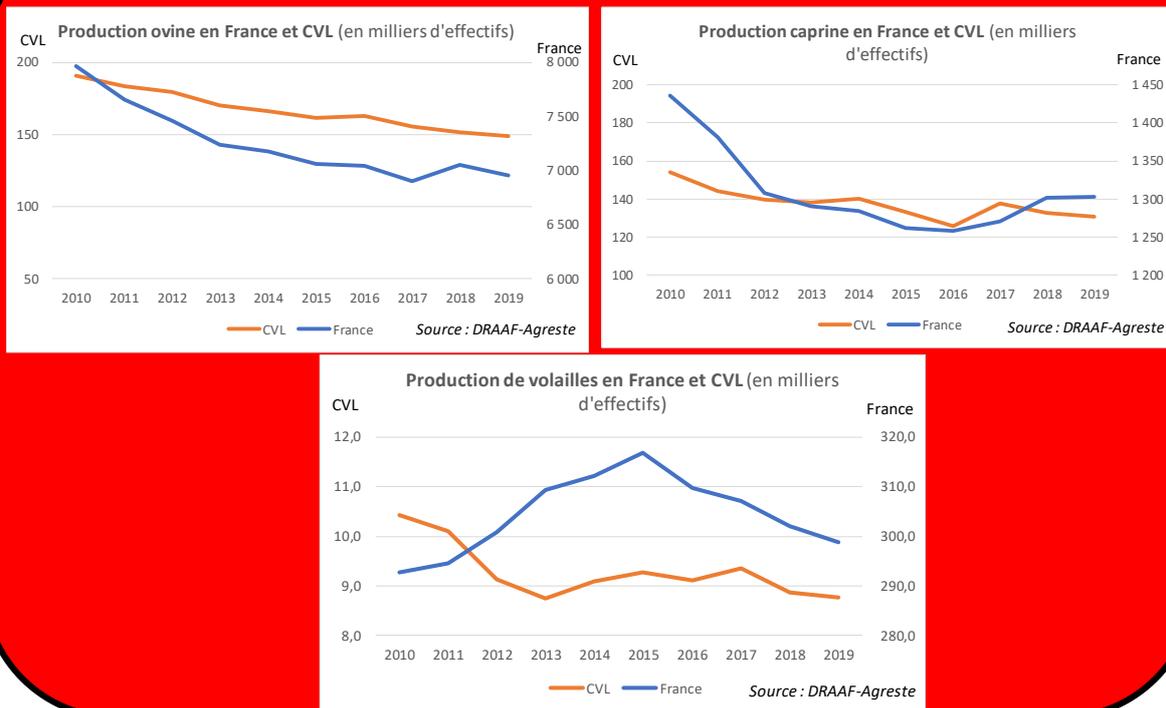
production nationale sans connaître une baisse majeure de sa production brute (-0,6% à 333 780 bêtes).

- des dynamiques sensiblement négatives sur trois catégories ;
  - Les caprins qui représentent une grande part de la production nationale avec 10% du cheptel national, en baisse de -6,5% depuis 2010. La baisse plus importante de la production régionale (-14,9%) par rapport à la production nationale (-9,3%) explique cette érosion sensible. En 2019, la production régionale était de 130 710 bêtes.
  - Les ovins voient la part de marché de la production régionale passer

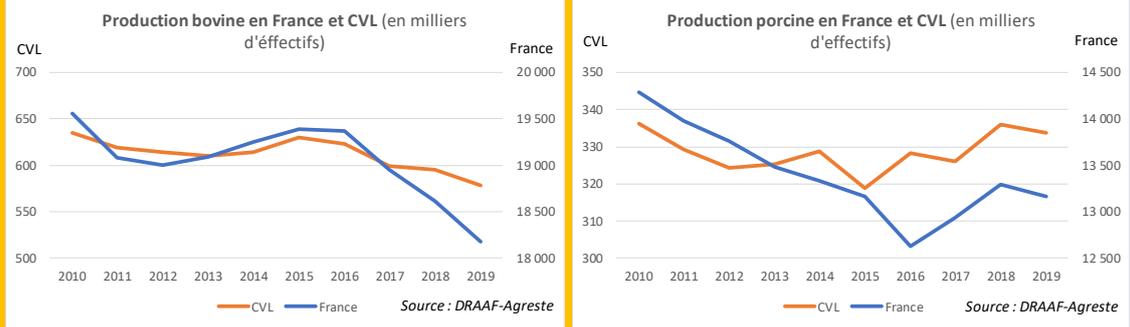
de 2,4% en 2010 à 2,1% en 2019. Cette baisse est due à une diminution de la production plus importante en région (-22%) qu'en France (-12,6%). En 2019, la production régionale était de 149 130 bêtes.

- Les volailles régionales perdent une part de marché importante (passant de 3,6% à 2,9% de la production nationale) du fait d'une baisse importante des effectifs face à une légère évolution positive en France (-15,4% en CVL contre +2,1% en France, après une forte chute de production nationale post-2015). En 2019, la production régionale était de près de 8 800 bêtes.

## Productions animales en perte de vitesse



## Productions animales à évolution mitigée

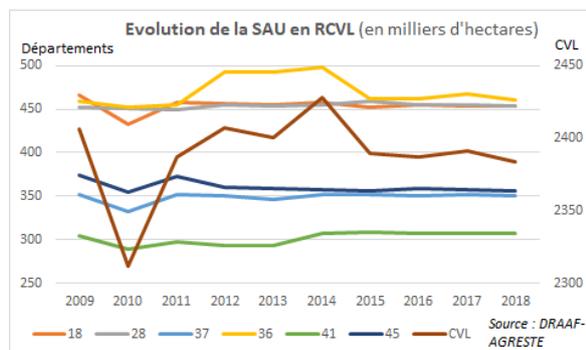


## 1.2 LES SURFACES ET LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

La région Centre-Val de Loire compte près de 2,4 millions d'hectares de surface agricole utilisée (SAU), soit 60% de son territoire. Les départements disposant des plus grandes SAU sont l'Indre, l'Eure-et-Loir et le Cher avec plus de 0,45 millions d'hectares chacun.

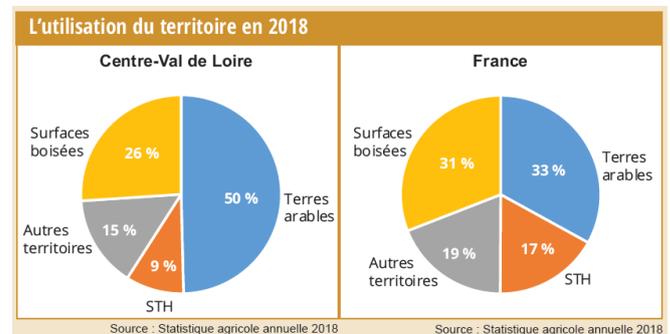
Sur les dix dernières années (2009-2018), la SAU a légèrement diminué de 1% dans la région Centre-Val de Loire. Les dynamiques départementales sont très contrastées avec :

- Le Cher et le Loiret en baisse (respectivement -2,3% et -4,8% de SAU) ;
- Quatre départements en stabilisation ou légère augmentation.



Cependant, les surfaces boisées et forêts, peu valorisées pour l'alimentaire, ont sensiblement augmentées de près de 0,1 millions d'hectares, soit +10,6%, témoignant d'une déprise agricole certaine. Ces surfaces boisées sont passées en 10 ans de 26% de la SAU à 24% en région CVL. Néanmoins, elles demeurent plus

sensiblement plus faibles que la moyenne nationale à 31% en 2018.



Le nombre d'exploitations agricoles dans la région est en nette diminution, passant de plus de 33 000 en 2000 à 25 080 exploitations en 2010<sup>8</sup>, soit une baisse de près d'un quart des exploitations. Le statut en région de celles-ci a évolué lors des dernières années avec une hausse des exploitations individuelles (53,5% en 2007 contre 58% en 2016) et une baisse des GAEC (9,5% en 2007, 6% en 2016) et EARL (27,7% en 2007, 24% en 2016)<sup>9</sup>.

**L'évolution du nombre d'exploitations**

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
1970	11 129	10 563	14 784	19 096	14 489	14 971	85 032
1979	8 784	8 609	11 783	14 445	11 309	11 285	66 215
1988	7 153	7 653	9 521	10 698	8 921	9 018	52 964
2000	5 138	5 200	6 307	6 775	4 483	5 147	33 050
dont moyennes et grandes	3 366	3 954	3 939	4 099	3 206	3 621	22 185
2010	3 806	4 318	4 881	4 841	3 434	3 800	25 080
dont moyennes et grandes	2 855	3 420	3 241	3 329	2 582	3 011	18 438
Évolution annuelle moyenne entre 2000 et 2010 (%)	-2,6	-1,7	-2,3	-2,9	-2,3	-2,6	-2,4

Source : Agreste - Recensements agricoles

Source : DRAAF-AGRESTE, 12/2019, Mémento de la statistique agricole CVL 2019

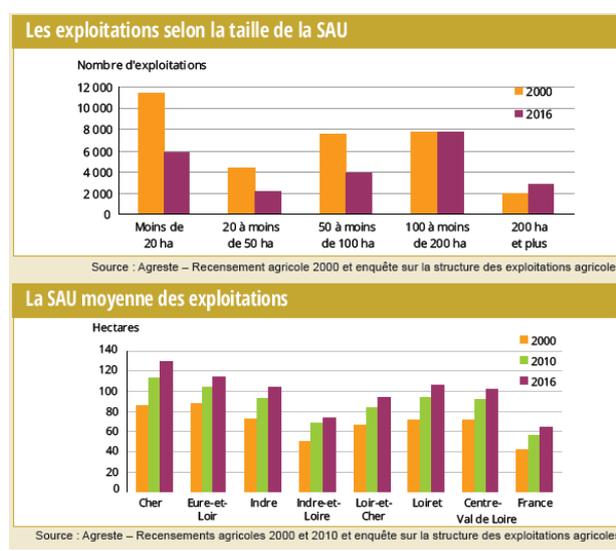
<sup>8</sup> Donnée issue du dernier recensement agricole de 2010 du Ministère de l'Alimentation, de

l'Agriculture. Ce recensement agricole sera renouvelé en 2020.

<sup>9</sup> Source : DRAAF

Près de la moitié des exploitations agricoles de moins de 50 ha ont disparues entre 2000 et 2016, au profit d'exploitations plus importantes avec une stabilisation des domaines de 100 à 200 ha, et une augmentation sensible des domaines de plus de 200 ha.

Les exploitations les plus vastes sont localisées dans le Cher avec une moyenne de 130 ha (contre moins de 90 ha en 2000). Les autres départements de la région se situent aux alentours de 100 ha en moyenne. Les exploitations en Indre-et-Loire sont les plus modestes avec moins de 80 ha en moyenne, du fait notamment des domaines viticoles.



Sur les dix dernières années (2009-2018), la SAU a légèrement diminué de 1% dans la région Centre-Val de Loire. Les dynamiques départementales sont très contrastées avec :

- Le Cher et le Loiret en baisse (respectivement -2,3% et -4,8% de SAU) ;
- Quatre départements en stabilisation ou légère augmentation.

Cependant, les surfaces boisées et forêts, peu valorisées pour l'alimentaire, ont sensiblement augmentées de près de 0,1 millions d'hectares, soit +10,6%, témoignant d'une déprise agricole certaine. Ces surfaces boisées sont passées en 10 ans de 26% de la SAU à 24% en région CVL. Néanmoins, elles demeurent plus sensiblement plus faibles que la moyenne nationale à 31% en 2018.

## 2. LES ACTEURS DE LA TRANSFORMATION

### 2.1 LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

*La commercialisation et/ou la transformation par les exploitants agricoles constitue le segment le plus court de l'agrotransformation entre la production agricole et sa valorisation. Néanmoins, il n'existe à ce jour aucun indicateur précis en la matière. Pour cela, nous utiliserons dans cette analyse une initiative « Bienvenue à la ferme » recensant une partie seulement des exploitants en circuits courts qui ne saurait être exhaustive. Cette analyse se veut un reflet de la prise en compte des circuits courts et transformations à la ferme sur la région intéressante pour appréhender les produits et les territoires.*

369 activités dans les exploitations en lien avec l'alimentaire sont comptabilisées dont :

- 82 exploitations fruits et légumes,
- 73 viandes-poissons,
- 71 produits laitiers-crèmerie,
- 41 vin-spiritueux,
- 17 jus-sirops
- 85 produits d'épicerie

Par départements<sup>10</sup>, le Loiret est le département le plus représenté (138), suivi par le Loir-et-Cher (59). L'Eure-et-Loir est le territoire le moins représenté avec seulement 27 activités inscrites, en lien avec la grande spécialisation des exploitations.

<sup>10</sup> Voir Annexe 1 pour la cartographie

## Nombres d'exploitations adhérentes à « Bienvenue à la ferme » par produits et départements

Territoires	Fruits-Légumes	Viandes-Poissons	Crémerie	Vins-Spiritueux	Jus-Sirops	Epicerie	Total
<b>18</b>	6	7	5	/	3	6	<b>27</b>
<b>28</b>	7	11	11	5	/	13	<b>47</b>
<b>36</b>	8	14	13	2	1	9	<b>47</b>
<b>37</b>	7	9	11	10	2	12	<b>51</b>
<b>41</b>	9	11	9	11	2	17	<b>59</b>
<b>45</b>	45	21	22	13	9	28	<b>138</b>
<b>CVL</b>	<b>82</b>	<b>73</b>	<b>71</b>	<b>41</b>	<b>17</b>	<b>85</b>	<b>369</b>

Source : [www.bienvenue-a-la-ferme.com](http://www.bienvenue-a-la-ferme.com)

## 2.2 LES COOPERATIVES ET LES LOGIQUES DE TRANSFORMATION INTERMEDIARES

### 2.2.1 Les coopératives agricoles<sup>11</sup>

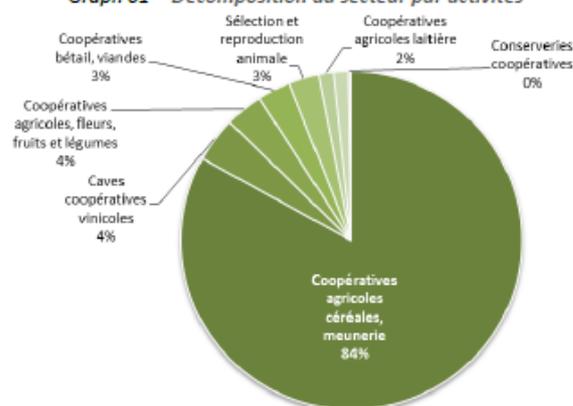
413 coopératives agricoles et SICA<sup>12</sup> sont présentes en Centre-Val de Loire, dont 84% dans le travail du grain, en lien avec l'excellence céréalière régionale. Ces coopératives disposent de moyens de transformation intermédiaires importants. D'autres secteurs sont présents avec des coopératives vitivinicoles, bétails et quelques-unes sur les filières de fruits et légumes (ces dernières essentiellement sur la commercialisation uniquement).

Ces coopératives sont fortement présentes en Eure-et-Loir et dans le Loiret, essentiellement tournées vers les céréales, quand le sud de la région compte un mouvement coopératif moins intense, surtout tourné vers l'élevage.

Plusieurs acteurs majeurs sont présents tels qu'Axereal, la Coop Agricole du Gatinais Meunier, la Coop laitière de la région Lochoise ou Agropithiviers. Cependant, ces structures

sont généralement de petites tailles avec 90% des établissements employant moins de 10 salariés. Ces acteurs sont très majoritairement d'origine régionale avec 9 unités de production sur 10 disposant de leur siège social en région.

Graph 01 - Décomposition du secteur par activités



<sup>11</sup> Source : GIP ALFA Centre – OFRE, 2017, *Coopératives agricoles en région Centre-Val de Loire, Dossier sectoriel prospectif*

<sup>12</sup> Société d'initiative et de Coopération Agricole

Cart 01 - Localisation des établissements du secteur, par zones d'emploi et zones de productions agricoles



Source : Insee Sirene2015

## 2.2.2 Les logiques de transformation intermédiaires et/ou finales par grandes filières

En termes de transformation, quatre grands types de secteurs ayant chacun des subdivisions de logiques industrielles, logistiques et commerciales sont identifiables<sup>13</sup>.

### Les grandes cultures

Les Céréales représentant de 8 à 9 millions de tonnes annuel de production agricole :

- La transformation est très faible en région (de l'ordre de 10%). Le solde est valorisé dans des régions d'élevages françaises (dont la Bretagne) ou à l'export via des ports maritimes avec un usage significatif du ferroviaire en amont des places portuaires.
- En région, deux grandes malteries (Issoudun et Pithiviers) sont présentes, complétées de petits meuniers (souvent propriétés de la coopérative

agricole Axéreal), et assurent une transformation intermédiaire. Des transformations de produits finis sont présentes avec notamment deux grandes usines d'alimentation animale et des industries agroalimentaires, très concentrées dans le Loiret et le Val de Loire.

- Cette filière a besoin d'une transformation intermédiaire au plus près de ses consommateurs-transformateurs finaux pouvant expliquer la non-transformation massive des productions céréalières régionales<sup>14</sup>.

Les Oléagineux représentent 1 million de tonnes annuel pour le colza et 150 000 tonnes pour le tournesol :

<sup>13</sup> Analyse issue d'une audition avec la Chambre Régional d'Agriculture CVL

<sup>14</sup> A noter, Axéreal transforme 50% de sa collecte dans des filiales du groupe, pas nécessairement en région.

- La transformation est très peu présente en région car ces productions sont mondialisées sur des marchés compétitifs. Ainsi, les unités de triturations sont essentiellement basées dans les ports maritimes ou les régions d'élevages car le transport post-transformation est plus onéreux qu'en pré-transformation.
- Ces transformations génèrent peu de valeur ajoutée et d'emplois au sein des unités de transformations.

**Les Protéagineux représentent 100 000 tonnes annuel :**

- Leur transformation est liée aux élevages car l'utilisation est réalisée pour l'alimentation animale.
- Il existe quelques PME innovantes en région (ex : Germline). Il s'agit ainsi d'un marché d'avenir à pousser.

**Les Betteraves sucrières représentent 2,6 millions de tonnes par an :**

- Trois-quarts de la production régionale est réalisée en Eure-et-Loir dont l'intégralité est transformée en région. Cette transformation massive s'impose car la proximité lieux de production/transformation est rendue quasi-obligatoire par un coût fort du transport post-transformation du au poids de l'eau contenue dans le produit non-transformé.
- Cette industrie induit un grand nombre d'emplois mais ceux-ci sont menacés suite aux baisses de productions récentes liés notamment à l'arrêt d'utilisation de substances insecticides.

**Les filières animales**

**Le Lait de vache représente en région 2% de la production française, essentiellement en Val de Loire :**

- Son niveau de transformation correspond à la production régionale avec quelques grands transformateurs, notamment LSDH dans le Loiret
- Le lait utilisé est essentiellement pour des mises en briques ou bouteilles et

des yaourts avec un lait de grande consommation.

**Le Lait de chèvre :**

- Un développement opposé au lait de vache avec une grande valorisation via cinq AOC.
- Les ventes en circuits courts sont prépondérantes avec deux débouchés essentiels via une vente directe des éleveurs laitiers ou via des fermiers-transformateurs vendant à des affineurs.

**Les Bovins :**

- Les bovins à viande sont peu valorisés dans la région. La consommation privilégiée en Italie explique que ceux-ci sont préférentiellement vendus jeunes.
- Les abattoirs spécialisés sont peu nombreux et ferment successivement car il existe un manque de sourcing. Néanmoins, il semble indispensable de maintenir cette activité à minima sous peine de la disparition totale de la filière.

**Les Ovins :**

- Il demeure un grand abattoir de porc de charcuterie à Orléans. Les difficultés conjoncturelles sont fortes dans ce secteur qui profite de marges économiques faibles pour des normes de plus en plus importantes.
- Néanmoins, ce type de site emploie massivement mais sur des postes peu qualifiés.

**Les Volailles représentent en région 7 à 8% de la production nationale**

- Plusieurs abattoirs en région sont présents et en développement récent grâce à des actions fortes de la Région et de groupes industriels qui ont permis de développer le sourcing. Ce secteur est à pérenniser dans sa dynamique.

## Le Végétal

Ce secteur est composé essentiellement du maraîchage, de l'arboriculture et de la viticulture :

- **L'arboriculture et le maraîchage**, les actes de transformation sont peu importants car les marges réalisées par les producteurs sont bonnes sur des produits vendus essentiellement en direct aux consommateurs. Les fruits en

### 2.2.3 L'artisanat alimentaire

Les entreprises artisanales alimentaires<sup>15</sup> représentent 5400 entités pour 11 300 salariés en région. Ces entreprises sont présentes sur toutes les filières de l'alimentaire avec :

- Viandes-Boucheries-charcuteries sur l'élevage,
- Boulangeries-Pâtisseries et restauration rapide sur les grandes cultures, voire fruits et légumes,
- Poissonneries sur l'aquaculture,
- Fabrication d'aliments divers sur des filières multiples (ex : maraîchage pour fabrication d'alcool ou confiseries,...).

Ces unités de transformation modestes sont des acteurs de proximité, générant pour près de la moitié moins de 200 000 € de chiffre d'affaires annuel. Ainsi, leurs besoins en approvisionnements constituent des marchés réguliers et accessibles pour des exploitations agricoles régionales. La nécessité de différenciation qualitative comparée aux produits alimentaires standardisés de l'industrie agroalimentaire incite ces entreprises à proposer :

- des produits labellisés (44% des artisans interrogés). 47% des artisans déclarent être intéressés par une marque régionale, tout en ne connaissant pas les marques déjà existantes...

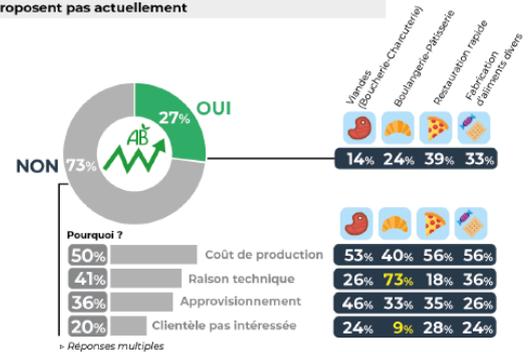
<sup>15</sup> Source : CRMA CVL, 03/2020, Portrait des entreprises artisanales de l'alimentaire en Centre-Val de Loire. Ces entreprises « artisanales » se

région sont des fruits à couteau ce qui induit peu de fruits à destination de l'industrie qu'il n'est pas spécialement souhaitable de développer car mal valorisés pour les agriculteurs. Sur les légumes, de nombreuses conserveries ont laissées la place à des plateformes logistiques du secteur.

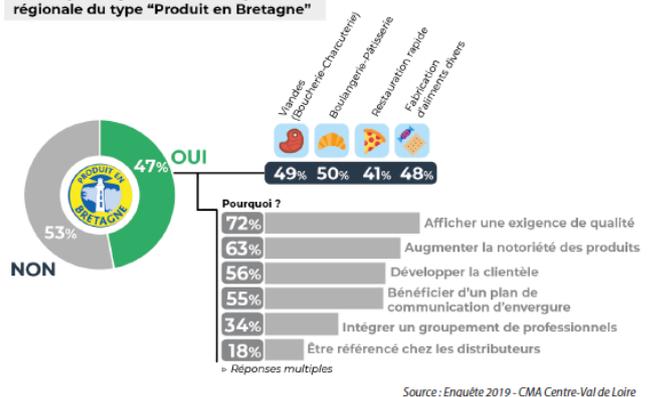
- **La viticulture**, 100% des grains sont vinifiés en région avec une large gamme d'AOC bien valorisés.

- ... et/ou issues de l'agriculture biologique avec 32% des artisans interrogés déjà concernés et 31% d'entre eux souhaitent développer ces offres.

Développement d'une gamme de produits Bio chez les Artisans qui n'en proposent pas actuellement



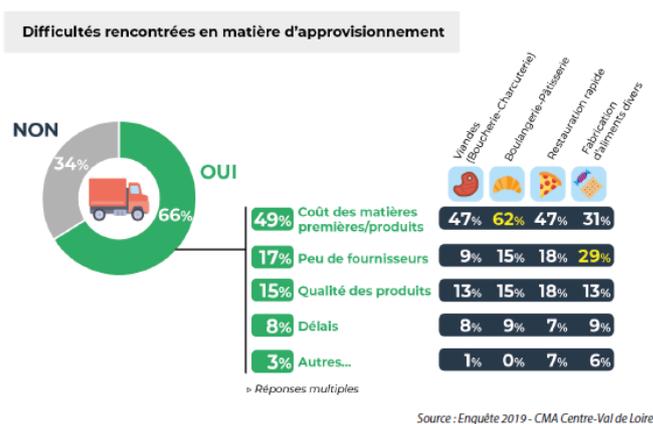
Intérêt pour rejoindre une marque régionale du type "Produit en Bretagne"



Cependant, un certain nombre d'entre eux peuvent passer par des acteurs du commerce de gros afin d'assurer des approvisionnements

distinguent des « industries » en employant moins de 10 salariés.

plus fractionnés de moindre quantité, voire profiter de prix plus compétitifs. En effet, deux-tiers des entreprises artisanales éprouvent des difficultés d'approvisionnements (nombre de références, seuil de commandes minimum).

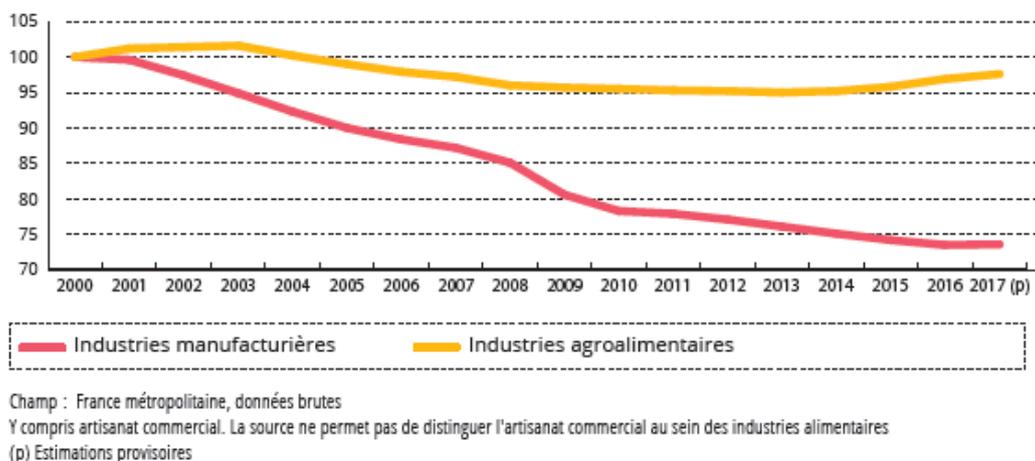


## 2.2.4 Les industries agroalimentaires, diversification et grands groupes

### a) Les IAA en France

L'industrie agroalimentaire en France compte 15 040 entreprises et emploie 461 544 salariés ETP<sup>16</sup>. Son chiffre d'affaire est 213 047 millions

d'euros HT, soit le 2<sup>ème</sup> pays agroalimentaire européen après l'Allemagne. L'emploi dans le secteur connaît un rebond depuis le milieu des années 2010 après une baisse sensible durant la première décennie 2000.



Source : MAA, 2020, Panorama des industries agroalimentaires – Chiffres et indicateurs clés

Quelques éléments clés de contexte :

- Comme tous les secteurs d'activités, **les entreprises de moins de 10 salariés (MIC<sup>17</sup>) sont les entreprises les plus**

- nombreuses représentant près de 80% du secteur.**
- **Les effectifs salariés sont à contrario essentiellement présent dans les ETI<sup>18</sup> (250 à 5000 salariés) et les grandes entreprises (GE<sup>19</sup> de plus de 5000**

<sup>16</sup> ETP : Equivalent Temps Plein

<sup>17</sup> MIC : Microentreprise employant moins de 10 salariés avec un CA de moins de 2 millions d'euros annuel

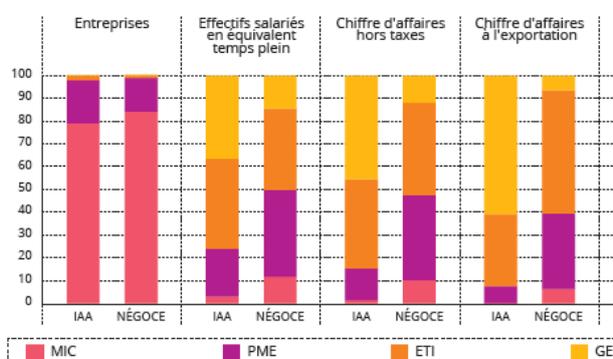
<sup>18</sup> ETI : Entreprise de Taille Intermédiaire employant de 250 à 5000 salariés avec un CA de moins d'1,5 milliards € annuel

<sup>19</sup> GE : Grande Entreprise employant plus de 5000 salariés

salariés) pour près de 80% des ETP du secteur. Les PME<sup>20</sup> sont néanmoins bien présentes avec 20% des emplois.

- Le chiffre d'affaires HT est assuré pour près de la moitié par les GE, puis par les ETI (30%).
- Le chiffre d'affaires à l'exportation est réalisé plus fortement encore par les GE (plus de 60%).
- Cependant, les MIC et les PME réalisent une valeur ajoutée plus importante que leur chiffre d'affaires.

### Répartition des chiffres clés par taille d'entreprises agroalimentaires en 2017 en France



Champ : IAA, France

Source : MAA, 2020, Panorama des industries agroalimentaires – Chiffres et indicateurs clés

Les secteurs agroalimentaires nationaux les plus représentatifs sont en termes :

- d'emplois, les viandes (23% des emplois des IAA), les produits laitiers (19%), les boissons (16%), la boulangerie-pâtisserie (10%) et les fruits et légumes transformés (5%).
- de chiffre d'affaires, les boissons (22%), les viandes et produits laitiers (18% chacun), la boulangerie-pâtisserie (6%) et les grains-amylacés (4%).

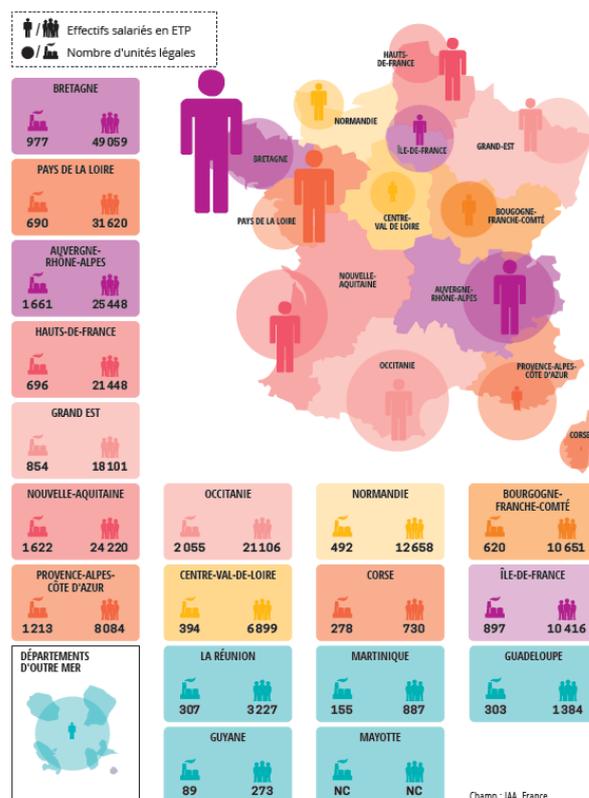
Géographiquement, les emplois sont très concentrés dans le Grand Ouest avec la Bretagne et Pays de la Loire employant 17% des salariés du secteur. Au niveau national, Centre-

<sup>20</sup> PME : Petites et Moyennes Entreprises employant de 10 à 249 salariés avec un CA de moins de 50 millions € annuel

<sup>21</sup> Source : ACOSS-URSSAF (2020). Voir les données par départements et par filières en Annexe 2.

Val de Loire est la 12<sup>ème</sup> région pour moins de 2% des salariés.

### Répartition des IAA et des emplois associés dans les régions françaises



Champ : IAA, France

Source : MAA, 2020, Panorama des industries agroalimentaires – Chiffres et indicateurs clés

#### b) Les IAA en Centre-Val de Loire<sup>21</sup>

##### Définition de l'industrie agroalimentaire (IAA)<sup>22</sup>

« L'industrie agroalimentaire est l'ensemble des activités industrielles qui transforment des productions alimentaires issues de l'agriculture ou de la pêche en aliments industriels destinés essentiellement à la consommation humaine/ Elle concerne deux activités : les industries alimentaires, la fabrication de boissons ».

Les activités retenues pour l'analyse d'après 10 secteurs d'activité retenus par l'INSEE :

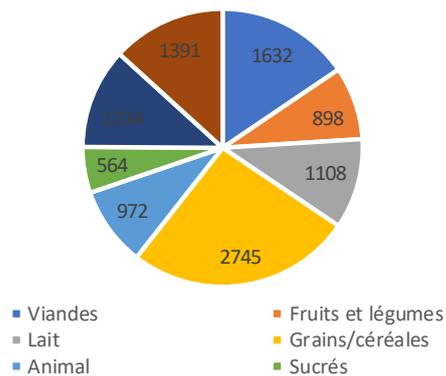
<sup>22</sup> Définition de *Dév'Up*, 10/2018, L'industrie agroalimentaire : un secteur alliant qualité et diversité en Centre-Val de Loire

- La transformation et la conservation de la viande et la préparation de produits à base de viande
- La transformation et la conservation de produits, de crustacés et de mollusques
- La transformation et la conservation de fruits et légumes
- La fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
- La fabrication de produits laitiers
- Le travail des grains ; la fabrication de produits amylacés
- La fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
- La fabrication d'autres produits alimentaires
- La fabrication d'aliments pour animaux
- La fabrication de boissons.

Ainsi, 40 codes NAF sont inclus dans cette analyse. Dans le but d'exclure les activités artisanales de l'analyse vues dans la partie précédente, sont exclues 4 codes NAF<sup>23</sup>.

La région Centre-Val de Loire comptait 312 établissements des industries agroalimentaires en 2018 pour plus de 10 500 salariés. En matière d'emplois, les IAA régionales sont très présentes sur les secteurs des grains-céréales (26%), des viandes (15,5%), les boissons (11,7%) et le lait (10,6%).

Emplois salariés par filières IAA en RCVL (en %)



Source : URSSAF-ACOSS (2020)

Le nombre d'établissements et d'emplois sur 10 ans est en baisse simultanée avec une baisse de 4% du nombre d'établissements et de 8,4% des effectifs salariés avec des difficultés prononcées sur les filières des viandes, de l'alimentation pour animaux/bétaux et les

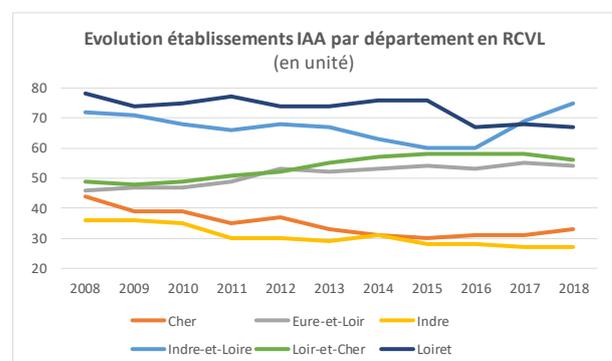
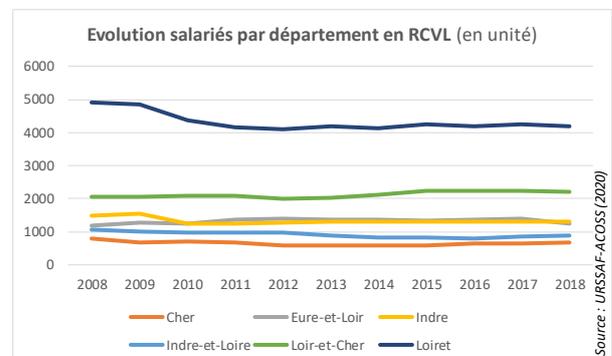
produits sucrés, mais des secteurs porteurs dans les filières fruits et légumes, lait et boissons notamment.

Produits	Emplois			Etablissements	
	2008	2018	Evo 10 ans	2008	2018
Viandes	2280	1632	-43,3%	62	45
Fruits/légumes	780	898	+15,1%	15	13
Lait	897	1108	+23,5%	29	27
Fruits-légumes	2525	2745	+8,7%	70	69
Animal	1152	972	-15,6%	21	15
Sucrés	651	564	-13,4%	30	38
Boissons	942	1234	+31%	30	39
Autres	1690	1391	-17,7%	68	66

Source : d'après URSSAF-ACOSS (2020)

Les emplois IAA sont fortement concentrés dans le Loiret avec 39,9% des emplois du secteur. Les évolutions sont assez disparates selon les territoires sur les 10 dernières années avec :

- Deux départements ayant accrus leurs activités, autant en termes de salariés que d'établissements avec le Loir-et-Cher (salariés +7,8%, établissements +14,3%) et l'Eure-et-Loir (salariés +5,6%, établissements +17,4%).
- Et des départements subissant une baisse sensible de leur nombre de salariés et d'établissements (sauf pour l'Indre-et-Loire) avec des effectifs en baisse de 10,5% à 17,5% notamment.



<sup>23</sup> Voir détail en Annexe 2

a) Des pôles de spécialisation au sein de la région<sup>24</sup>

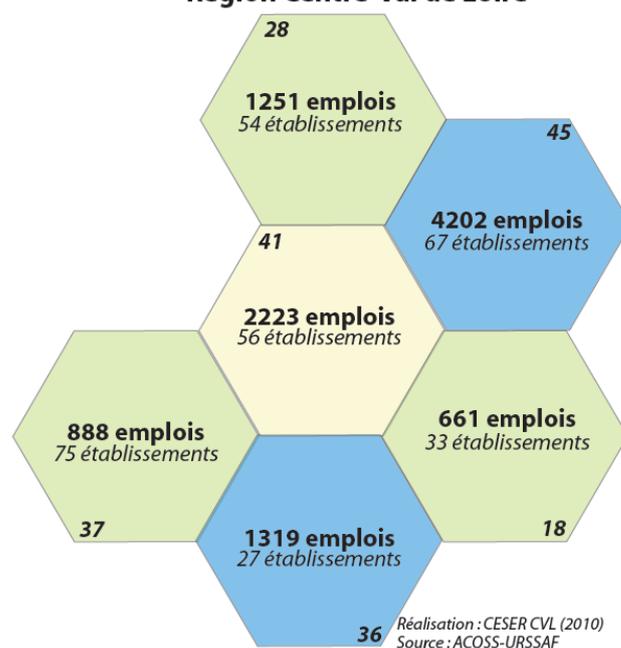
Au sein du territoire régional, des spécialisations fortes par filières se font jour sur un certains nombre de grandes filières :

- **L'industrie des viandes est fortement concentrée sur le Loir-et-Cher** (44,1% des emplois de la filière en agrotransformation), complété par le Loiret (18,3%). Cependant, cette filière est en recul sensible ces dernières années (-43,3% de salariés).
- **L'industrie des fruits et légumes est dominée par le Loiret** (90,3% des emplois de la filière en agrotransformation). Cette filière connaît une dynamique très positive (+15,1% en dix ans).
- **Les transformations de graines et céréales sont diffusées dans trois départements** (Indre, Loir-et-Cher et Loiret) essentiellement regroupant près des ¾ des emplois de la filière en agrotransformation. Néanmoins, le pôle d'excellence de l'Indre est menacé suite à de fortes baisses d'effectifs (-27,2% en dix ans).
- **L'alimentation animale est présente pour plus des 2/3 dans le Loiret** malgré une forte baisse récente (-14,8% sur le département).
- **Les transformations de sucres sont très présentes dans le Loiret** (50,7%

des emplois de la filière en agrotransformation) et le Loir-et-Cher (29,6%), avec une forte hausse des effectifs dans le Loiret (+27,1% en dix ans).

- **L'industrie des boissons est polarisée dans le Loiret** avec 2/3 des emplois et une dynamique à la hausse (+31,4% de salariés en dix ans) et le Cher (21%).

**Salariés et établissements IAA en Région Centre-Val de Loire**



<sup>24</sup> Source : ACOSS-URSSAF (2020)

### 3. LES ACTEURS DE LA COMMERCIALISATION

#### 3.1 LA VENTE DIRECTE A LA FERME/BORD DE ROUTE OU SUR LES MARCHES DE PRODUCTEURS

Le circuit de commercialisation le plus court demeure la vente directe par les producteurs agricoles. Cette vente directe permet de toucher le consommateur sans intermédiaire et s'effectue via trois canaux essentiels :

- La vente directe à la ferme sur l'exploitation<sup>25</sup> ;
- La vente sur les marchés forains au cœur des villes et villages avec plus de 235 marchés alimentaires dans la région<sup>26</sup> ;

- La vente sur des salons et manifestations ponctuelles.

Ces canaux de vente, en plus de leur capacité à améliorer les marges des exploitants agricoles sur leurs ventes, permet une identification des produits à un territoire très fort. Le prolongement dans une image de marque pour l'accroissement de l'attractivité régionale, aussi bien professionnelle que touristique.

#### 3.2 LES GROSSISTES ET NEGOCIANTS

La commercialisation des produits agricoles et alimentaires peut passer par des spécialistes de l'achat/vente en gros. Ces acteurs grossistes et négociants constituent une étape importante entre les producteurs et principalement la restauration hors domicile (restauration commerciale et restauration collective) ainsi que des épiceries principalement indépendantes. Des enseignes spécialisées approvisionnent ces commerces via des magasins physiques (ex : Métro, Promocash) et/ou des livraisons (ex : Brake France, Pomona).

En sus, certaines enseignes de grande distribution peuvent s'adresser ponctuellement aux grossistes dans le cadre d'opérations commerciales ciblées.

Les acteurs négociants sont particulièrement en Région Centre-Val de Loire dans le secteur des grandes cultures mais peuvent aussi agir dans les secteurs de l'élevage, du maraîchage grandes exploitations, ou du vin.

Les grossistes et négociants constituent des intermédiaires commerciaux permettant de mettre en relation des producteurs de tailles intermédiaires à grande à des distributeurs/transformateurs de tailles petites à moyennes (sauf négociants grande culture essentiellement s'adressant à des marchés mondialisés). Leur rôle est essentiellement d'abaisser les coûts d'approvisionnement en produits finis et semi-finis de leurs clients en leur proposant des prix bas sur des commandes massives.

En Centre-Val de Loire, 1845 établissements du commerce de gros alimentaires sont présents, dont 70,7% emploient plus de 10 salariés<sup>27</sup> avec :

- Les départements les plus dotés sont l'Indre-et-Loire (24,3% des établissements régionaux), l'Eure-et-Loir (21,2%) et le Loiret (18,5%).
- Un nombre de grossistes sur les produits intermédiaires qui est légèrement plus important que sur les

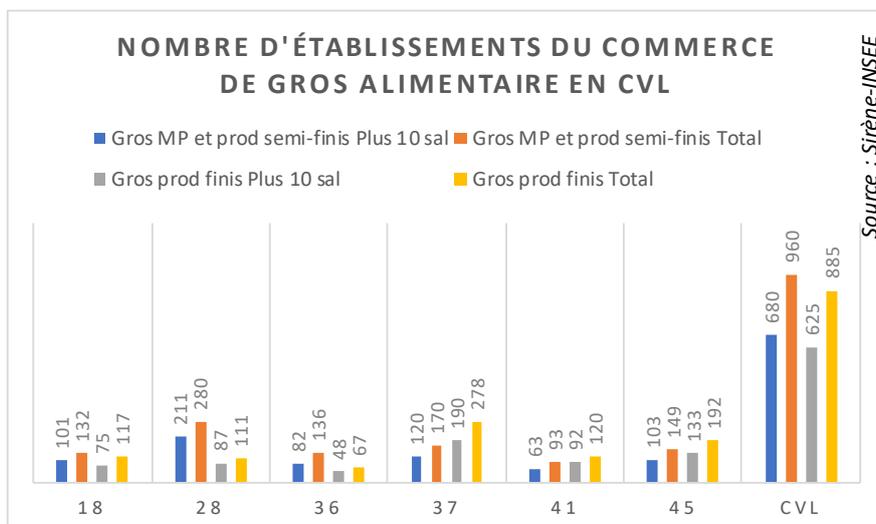
<sup>25</sup> Voir 2.1.

<sup>26</sup> Source : [www.crma-centre.fr](http://www.crma-centre.fr)

<sup>27</sup> Source : Sirène, 10/2020, INSEE. Codes retenus : 46.11Z (Intermédiaires commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis) ; 46.17A

(Centrales d'achat alimentaires) ; 46.17B (Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabacs) ; 46.2 (Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants) ; 46.3 (Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabacs).

produits finis (respectivement 52% et 48%) avec des tailles d'établissements équivalente.



### 3.3 LA GRANDE DISTRIBUTION ET LA DISTRIBUTION SPECIALISEE

#### 3.3.1 La grande distribution généraliste

##### a) La grande distribution généraliste

En France, le marché alimentaire est dominé par les enseignes de la grande distribution avec 64,5% de part de marché en 2018. Cette part de marché recule de 3,4 points de pourcentage par rapport à 2010 du fait d'un recul net dans les supermarchés au profit des sites de e-commerce (+2,8 points de pourcentage mais demeure marginal à 4,2% de parts de marché)<sup>28</sup>. Parmi les 8 grands groupes de distribution présents au niveau national, E.Leclerc est le 1<sup>er</sup> acteur en parts de marché avec 21,6%, suivi du Groupe Carrefour (19,9%) et du Groupement Les Mousquetaires (15%).

##### Parts de marchés par enseignes de la grande distribution en France en 2019

Enseignes	Parts de marché 2018	Variation 2018/2019
E.Leclerc	21,4%	+0,4%
Intermarché	13,9%	+0,2%
Système U	10,3%	+0,2%
Auchan Hyper	10,1%	-0,2%
Carrefour	9,8%	-0,3%

<sup>28</sup> Source : [https://www.insee.fr/fr/statistiques/4473482?pk\\_campaig=avis-parution#consulter](https://www.insee.fr/fr/statistiques/4473482?pk_campaig=avis-parution#consulter)

Carrefour Market	7,3%	-0,1%
Lidl	5,9%	+0,4%
Géant	2,6%	-0,1%
Aldi	2,3%	=
Auchan Super	2,3%	=
Cora	2,2%	=
Leader Price	2,0%	-0,3%
Monoprix	1,9%	-0,1%
Casino Super	1,8%	-0,1%
Franprix	1,5%	-0,1%
Netto	0,6%	=
Match	0,6%	=

Source : <https://www.lsa-conso.fr/bilan-complet-des-parts-de-marche-2019-carrefour-et-casino-grands-perdants,337501>

A la fin 2018, on dénombrait 2267 hypermarchés, 5974 supermarchés et 3511 magasins discounts en France<sup>29</sup>. En 2020 en Centre-Val de Loire, les enseignes de la grande distribution représentent environ 560 points de vente dont plus de 50 hypermarchés, 260 supermarchés, plus de 120 supérettes et 130 magasins discounts<sup>30</sup>.

<sup>29</sup> Source : [www.fcd.fr](http://www.fcd.fr)

<sup>30</sup> Source : [www.supermarches.grandes-enseignes.com](http://www.supermarches.grandes-enseignes.com) et sites Internet des enseignes

### Etablissements de la grande distribution en Centre-Val de Loire

	Enseignes	18	28	36	37	41	45	CVL
Auchan	Auchan Hyper			1	4	1	3	9
	Auchan Super	2	2		17		5	26
Carrefour	Carrefour	1	1	1	1	1	2	7
	Carrefour Express				1	1	2	4
	Carrefour Market	16	8	10	7	8	15	64
	Carrefour City	1	1		5		3	10
	Carrefour Contact	2	3		1	1	2	9
Casino	Monoprix		2		4	2	1	9
	Franprix		1	2		1	3	7
	Petit Casino	5	3	6	4	1	11	30
	Casino Shop	1	1		1		1	4
	Casino Supermarché					1	3	4
	Géant Casino	1	1		1		1	4
	Vival	5	1	3	9	10	7	35
	Spar	4		2	4	1	4	15
	Leader Price	5	7	3	4	3	4	26
Cora			1			1		2
ITM	Intermarché	13	24	10	12	13	28	100
	Netto	5		2	4	2	1	14
E. Leclerc		3	6	4	7	3	7	30
Système U		4	6	8	18	10	12	58
Lidl		9	6	8	15	7	11	56
Aldi		3	12	2	7	4	8	36
<b>Total</b>		<b>80</b>	<b>86</b>	<b>62</b>	<b>126</b>	<b>71</b>	<b>134</b>	<b>559</b>

Source : [www.supermarches.grandes-enseignes.com](http://www.supermarches.grandes-enseignes.com) et sites Internet des enseignes

#### b) La distribution spécialisée

Depuis les années 2000 et une accélération au cours des années 2010, la distribution spécialisée alimentaire (ou sélective) connaît un succès important. Ces enseignes se positionnent sur des segments d'affaires ciblés tels que le bio (ex: Biocoop, Naturalia, La Vie

Claire), le frais (ex : Grand Frais) ou le surgelé (ex : Picard). Un exemple de ce fort développement avec les magasins bio démontre cette dynamique avec +15% de chiffre d'affaires pour Biocoop en 2017 ou La Vie Claire avec +27% en 2016<sup>31</sup>.

<sup>31</sup> Source : <https://www.lsa-conso.fr/les-leaders-de-la-distribution-specialisee-preparent-la-contre-attaque,281541>

Leurs surfaces de vente les situe du format d'épicerie au supermarché et leurs lieux de localisation, au départ dans les centres urbains, se développent aujourd'hui dans les zones commerciales périphériques. Leur présence dans les zones rurales demeurent en revanche moins importante.

### 3.3.2 Les épiceries d'enseignes indépendantes

Le format de vente d'épicerie constitue le lieu de vente de proximité de produits alimentaires et non alimentaires. La Région Centre-Val de Loire en compte près de 1300 établissements d'épiceries<sup>33</sup>. Ces points de vente peuvent être indépendants ou intégrés au sein d'enseignes nationales de la grande distribution avec leurs déclinaisons diverses<sup>34</sup> (ex : Monop', Carrefour City, Carrefour Contact, Intermarché Contact, Franprix, Vival,...). Ces deux formes d'entrepreneuriat disposent de circuits d'approvisionnements différenciés avec :

- Pour les épiceries d'enseignes, des possibilités d'approvisionnements via

### 3.3.3 La Restauration Hors Foyer (RHF)

#### a) La restauration collective

La restauration collective est composée de plus de 1200 établissements en Centre-Val de Loire<sup>35</sup>. Cette catégorie regroupe la restauration scolaire, d'entreprises et de structures collectives diverses (ex : EHPAD). Le nombre de repas servis dans ce milieu est massif avec par exemple une estimation de 12 millions de repas quotidiens dans le Cher<sup>36</sup>.

Cette restauration est essentiellement détenue par des groupes professionnels (ex: SODEXHO, SOGERES) disposant de centrales d'achats performantes pour alimenter ces différents restaurants. Néanmoins, la restauration collective est aussi assurée par

<sup>32</sup> Par exemple, Biocoop ajoute à la nécessité de produits bio une volonté de produits locaux (moins de 150 kilomètres du lieu de vente pour les produits de saison)

<sup>33</sup> Source : INSEE-Sirène (12/2020). Codes APE retenus : 4711B, Commerce d'alimentation générale ; 4711C, Supérettes ; 4721Z, Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé.

Cette forme de distribution se rapproche dans ses approvisionnements du modèle de la grande distribution avec des centrales d'achats dédiées par enseignes. Cependant, certaines enseignes revendiquent d'approvisionner une partie de leurs étallages directement auprès de producteurs locaux<sup>32</sup>.

des centrales d'achats de la grande distribution avec des libertés plus ou moins larges, selon les enseignes, de fournitures en direct auprès des acteurs amonts de la distribution ou via des grossistes.

- Pour les épiceries indépendantes, des approvisionnements essentiels via des grossistes spécialisés ou généralistes (type cash and carry). Ce format d'entrepreneuriat n'engage pas le commerçant auprès de ses fournisseurs et peut permettre une diversification de ceux-ci.

des services publics des collectivités territoriales dans les établissements scolaires (Municipalités, Conseils départementaux et régionaux) pouvant avoir une indépendance importante en matière d'approvisionnements. Ces établissements constituent une cible prioritaire pour les professionnels du secteur.

Les grossistes constituent cependant une part importante des fournisseurs du secteur grâce à leur capacité à répondre à des besoins en quantité importantes.

#### b) Les Cafés-Hôtels-Restaurants (CHR)

Le Centre-Val de Loire compte 8670 établissements de CHR<sup>37</sup>. Cette catégorie

<sup>34</sup> Voir tableau de la partie 3.3.1.

<sup>35</sup> Source : INSEE-Sirène (12/2020). Codes APE retenus : 5629A, Restauration collective sous contrat ; 5629B, Autres services de restauration

<sup>36</sup> Source : Audition Conseil départemental du Cher

<sup>37</sup> Source : INSEE-Sirène (12/2020). Codes APE retenus : 5610A, Restauration traditionnelle ;

constitue une famille hétérogène, à l'image des épiceries. Ainsi, les problématiques d'approvisionnements diffèrent selon le caractère indépendant ou d'enseigne (ou de chaîne) de l'établissement :

- Pour les CHR de chaîne, les approvisionnements sont réalisés essentiellement à exclusivement via des centrales d'achats.
- Pour les CHR indépendants, des approvisionnements essentielles via des grossistes spécialisés ou généralistes (type cash and carry).

### 3.3.4 Les démarches de mutualisation

Les préoccupations liées à l'alimentation des citoyens concernant la réduction de l'empreinte carbone, l'accès à une meilleure santé, l'impact sur le bien-vivre et, si possible, une hausse du pouvoir d'achat en augmentant à la fois les marges des producteurs et en réduisant les coûts liés aux professionnels intermédiaires, ont poussé des acteurs associatifs à proposer des approvisionnements alimentaires en circuits-courts.

Le modèle associatif domine ces initiatives avec des entreprises productrices (liées aux métiers de l'insertion professionnelle), des intermédiaires (via des plateformes logistiques dédiées), des distributeurs (AMAP<sup>38</sup>, SCOP) ou des consommateurs finaux pour leurs achats propres (ménages particuliers, restauration collective notamment avec en CVL 20 millions de repas servis dans les hébergements sociaux et médico-sociaux, ou pour des distributions alimentaires).

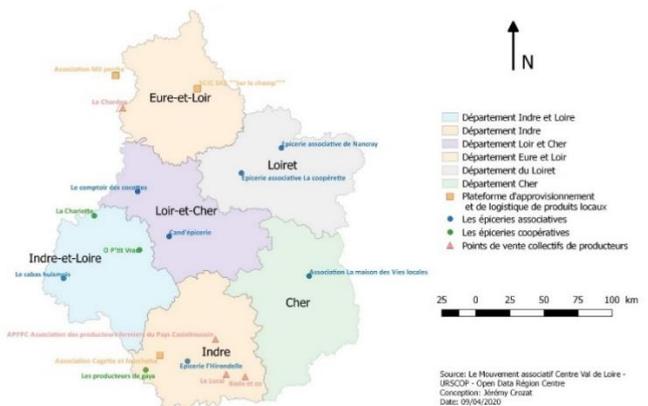
En 2020, Le Mouvement Associatif CVL dénombre près d'une vingtaine d'initiatives en région<sup>39</sup>.

5610B, Cafétérias et autres libres-services ; 5610C, Restauration rapide ; 5621Z, Traiteurs ; 5630Z, Débits de boissons. Les hôtels exclusifs sont exclus.

<sup>38</sup> Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

L'achat pour le restaurateur peut s'effectuer en magasin ou en livraison. Ce format d'entrepreneuriat n'engage en revanche pas le commerçant auprès de ses fournisseurs et peut permettre une diversification de ceux-ci. Dans ce cadre, certains restaurateurs affirment leurs pratiques locales et d'utilisation de produits frais transformés sur place en en faisant un argument de communication. Les démarches de labélisation « Maîtres restaurateurs » notamment vont en ce sens.

### Démarches associatives d'épiceries associatives en Centre-Val de Loire



Le réseau des AMAP constitue un modèle de développement singulier et présent dans divers territoires, des plus ruraux au plus urbains. Ces organisations sont généralement créées en partenariat croisé entre un groupe de consommateurs et un pôle d'agriculteurs ou d'artisans transformateurs prêts à s'engager dans une démarche d'alimentation locale. Ce groupe établit un contrat établissant la teneur des approvisionnements selon des modalités définissant la diversité et la quantité de denrées (fruits, légumes, œufs, viande, produits laitiers,...) à produire selon les saisons.

Ainsi, 69 AMAP sont présentes dans la région réparties comme suit<sup>40</sup> :

<sup>39</sup> Données non exhaustive issue d'une mise à jour régulière d'une base de données de 2014

<sup>40</sup> Source : [www.reseau-amap.org](http://www.reseau-amap.org)

<b>Dép.</b>	<b>18</b>	<b>28</b>	<b>36</b>	<b>37</b>	<b>41</b>	<b>45</b>	<b>CVL</b>
<b>Nb AMAP</b>	4	12	2	24	14	13	<b>69</b>

Les acteurs de cette filière effectuent leurs approvisionnements principalement auprès des centrales d'achats de leur groupe dont l'objectif premier est de diminuer les coûts d'achats. Ces centrales peuvent être présentes en région pour les groupes coopératifs type

Système U, ou totalement extérieures type Carrefour (des outils logistiques peuvent toutefois être localisés en Centre-Val de Loire comme Auchan à Tours. Néanmoins, des approvisionnements directs auprès de producteurs ou de grossistes peuvent être effectués par les magasins, essentiellement au sein des réseaux des petites surfaces de la grande distribution<sup>41</sup>.

### 3.4 INDICE D'AGROVALORISATION ET SYNTHÈSE DES ACTEURS

#### 3.4.1 Agrovalorisation et circuits courts

Une analyse des données INSEE de la Valeur ajoutée par secteurs économiques démontre une valorisation des produits agricoles très faible en Centre-Val de Loire. Un indice d'agrovalorisation<sup>42</sup> place la région à l'avant-dernière place, seulement suivie de la Bourgogne-Franche-Comté, avec 60,5 euros valorisés en transformation alimentaire pour 100 euros de production agricole<sup>43</sup> (1479 millions € d'IAA pour 2447 millions € de productions primaires). Cet indice est près de deux fois inférieur à la moyenne nationale (112). Les régions françaises les mieux dotées sont l'Île-de-France<sup>44</sup>, Auvergne-Rhône-Alpes, et les régions de l'Ouest Bretagne et Pays de la Loire.

#### Indice d'agrovalorisation par région en 2018

Région	Secteur primaire	IAA	Part IAA / Agriculture
Auvergne-Rhône-Alpes	2 447	4 694	<b>191,8</b>
Bourgogne-Franche-Comté	3 099	1 762	<b>56,8</b>
Bretagne	3 050	4 995	<b>163,8</b>
Centre-Val de Loire	2 447	1 479	<b>60,5</b>
Corse	102	148	<b>145,3</b>
Grand Est	5 400	4 619	<b>85,5</b>
Hauts-de-France	3 497	4 474	<b>127,9</b>
Île-de-France	569	4 274	<b>751,5</b>
Normandie	2 344	2 613	<b>111,5</b>
Nouvelle-Aquitaine	6 565	4 608	<b>70,2</b>
Occitanie	3 326	2 807	<b>84,4</b>
Pays de la Loire	2 766	4 148	<b>150,0</b>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 448	2 015	<b>82,3</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>38 060</b>	<b>42 636</b>	<b>112,0</b>

Source : INSEE / Valeur ajoutée en millions d'euros

Cette agrovalorisation peut être réalisée via des circuits courts plus rémunérateurs pour les acteurs, mais sans transformation préalable. Ces produits valorisés au sein de filières réduites ne sont pas parfaitement quantifiables. En effet, aucune base de données ne regroupe précisément tous les circuits de commercialisation et de transformation des chaînes alimentaires et agroalimentaires.

Néanmoins, la DRAAF donne une estimation de la part du chiffre d'affaires réalisé en circuit courts<sup>45</sup> par grandes filières (soit par vente sans transformation ou avec transformation). Cette part est :

- la plus importante dans le maraîchage/horticulture (43% du CA réalisé pour plus de la moitié en circuit court), les fruits (25%) et la viticulture (23%) ;
- présente de manière marginale dans les ovins (16% du CA réalisé pour plus de la moitié en circuit court), les graines (12%) et la polyculture/élevage (11%) ;
- quasi-inexistante dans les grandes cultures (2% du CA réalisé pour plus de la moitié en circuit court), les bovins (0 à 2%).

<sup>41</sup> Pour exemple, les Magasins U n'ont aucune obligation minimale d'achat auprès de leur centrale d'achats.

<sup>42</sup> Indice VA IAA / VA Secteur primaire

<sup>43</sup> Source : INSEE

<sup>44</sup> Cette situation peut s'expliquer une production agricole faible au sein d'une région fortement métropolitaine.

<sup>45</sup> Maximum un intermédiaire entre le producteur et le client final

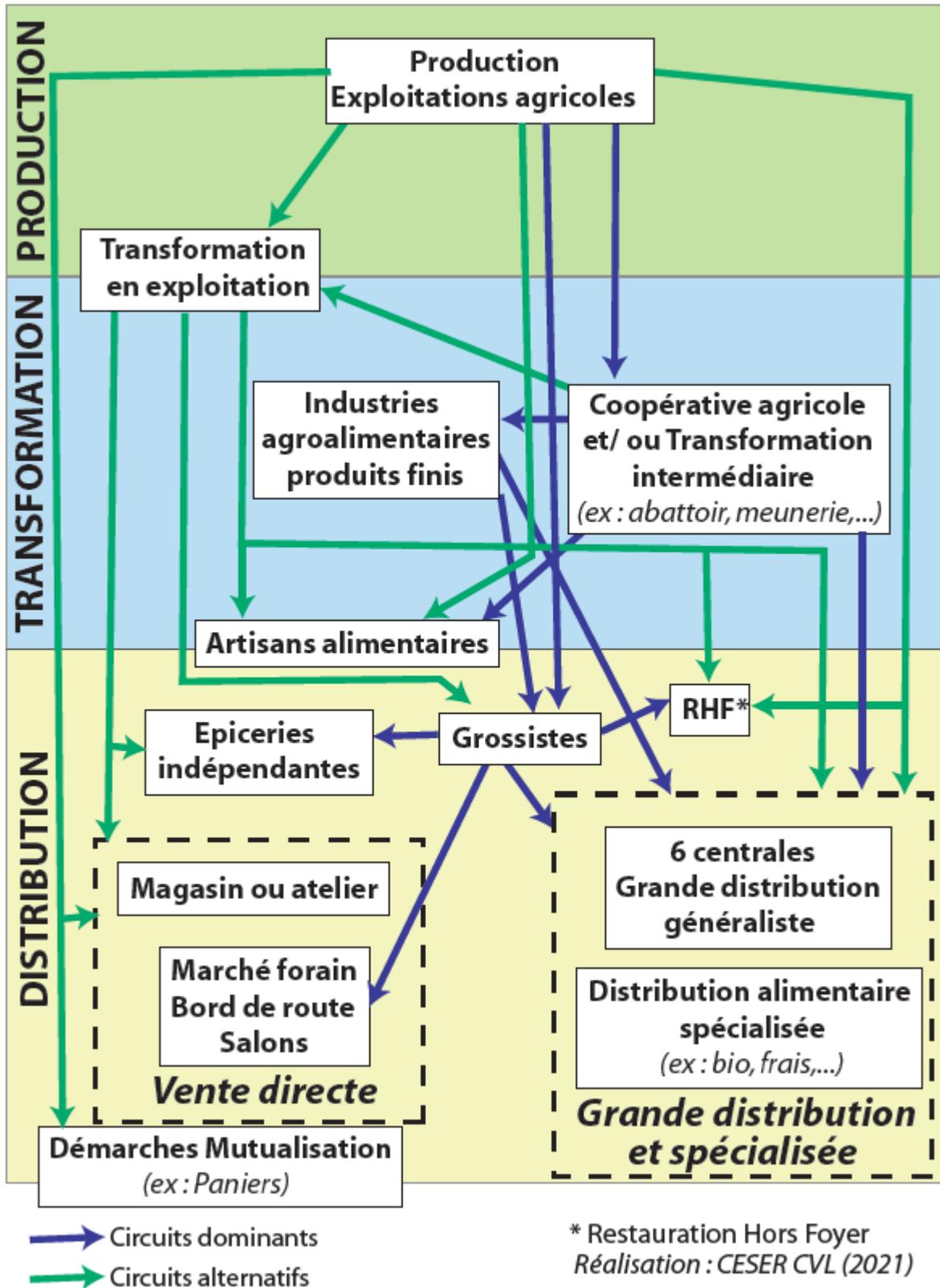
## Les circuits courts en Centre-Val de Loire

Spécialisation	Nbre d'exploitations avec au moins un produit en circuit court	Part dans l'ensemble de la spécialisation	Part du CA en circuit court			
			10% et moins	plus de 10 à 50%	plus de 50 à 75%	plus de 75%
grandes cultures	1049	8%	3%	1%	1%	1%
maraîchage et horticulture	284	63%	9%	5%	7%	36%
viticulture	1070	70%	14%	30%	6%	17%
cultures fruitières et autres cultures permanentes	152	60%	3%	31%	10%	15%
bovins lait	69	13%	8%	3%	1%	1%
bovins viande	151	10%	2%	3%	0%	1%
bovins — lait et viande combinés	6	10%	0%	0%	0%	0%
ovins, caprins et autres herbivores	358	23%	0%	2%	5%	11%
granivores	89	20%	5%	2%	0%	12%
polyculture et polyélevage	842	36%	11%	8%	4%	7%

Source : Agreste, enquête Structure des exploitations agricoles (2016)

3.4.2 Synthèse graphique des acteurs de l'agrotransformation

Schéma des acteurs de l'agrotransformation en Centre-Val de Loire



## PARTIE II – L'EMPLOI DANS LES FILIERES : UN PREREQUIS

L'emploi est un enjeu crucial pour le développement des entreprises du secteur. A dominante peu qualifiée, le secteur n'en demeure pas moins pourvoyeur de nombreux emplois. Le nombre important d'employés

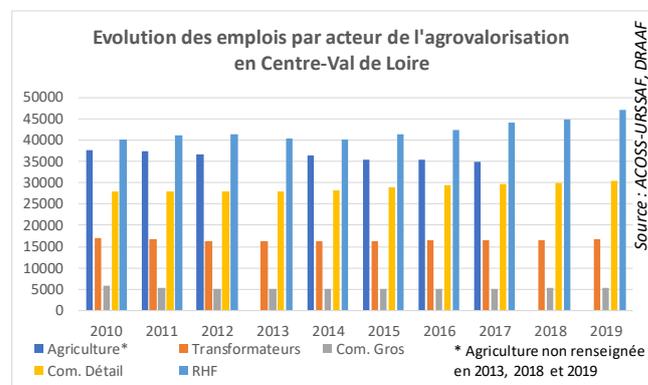
nécessaire à la bonne marche des activités, pour certaines fortement saisonnières, a pour conséquence des difficultés de recrutement sur des postes à haute intensité de main d'œuvre.

### 4. Une évolution différenciée selon les acteurs<sup>46</sup>

Depuis 2010, le nombre de salariés dans les filières agricoles et alimentaires en Centre-Val de Loire a connu une évolution très différenciée selon les acteurs de la chaîne de valorisation. Sur la totalité des activités, la région a augmenté ses effectifs de +1,5% pour atteindre plus de 130 400 emplois en 2019. Cependant, des dynamiques inverses sont observées avec :

- Une baisse sensible des effectifs agricoles de -7,4% entre 2010 et 2017 atteignant près de 35 000 emplois<sup>47</sup>. Les plus fortes baisses concernent les activités des viandes (-18,4%) et des fleurs-horticulture (-19,1%). Des évolutions négatives sont aussi en cours sur la polyculture-élevage (-8,7%) et autres filières (-7,4%). Les baisses sont plus modérées sur grandes cultures (-5,4%) et viticulture (-3%).
- Sur la transformation par les acteurs dédiés<sup>48</sup> (transformation intermédiaire ou finale par l'industrie ou l'artisanat), 16 645 emplois sont présents en région en 2019. L'évolution était en légère baisse jusqu'en 2014 (-5,1%), suivie d'un rebond notable (+2,8%).

- Le commerce de gros alimentaire<sup>49</sup> emploie 5260 travailleurs et suit l'évolution des transformateurs avec une première période à déclin majeur jusqu'en 2015 (-12,5%), puis un rebond depuis 2016 (+5,8%).
- Le commerce de détail<sup>50</sup> a connu une hausse quasi-constante ces dix dernières années (+9,2%) pour atteindre près de 30 500 emplois en 2019.
- La RHF a profité d'une dynamique similaire au commerce sur la décennie avec 47 140 emplois en 2019 et une évolution de +17,6%.



### 5. Des difficultés de recrutement

En région Centre-Val de Loire, ce sont 20 920 projets de recrutements qui ont été identifiés

par pôle Emploi en 2020 sur les métiers spécifiques de la filière agrotransformation

<sup>46</sup> Analyse sur 2010-2017 pour l'agriculture et sur 2010-2019 pour les autres acteurs

<sup>47</sup> Source : DRAAF-Agrete, Mementos statistiques annuels

<sup>48</sup> Source : ACOSS-URSSAF. Codes APE 10. Industries alimentaires ; 11. Fabrication de boissons.

<sup>49</sup> Source : ACOSS-URSSAF. Codes APE 4611Z, 4617A-B, 4621Z, 4623Z, 4631Z, 4632A-B-C, 4633Z, 4634Z, 4636Z, 4637Z, 4638A-B, 4639A-B.

<sup>50</sup> Source : Comportant les grandes surfaces généralistes, premiers canaux de vente des produits alimentaires. Codes APE 4711A à 4729Z.

globale. Les besoins en main d'œuvre sont les plus importants en amont et en aval de la filière avec 8850 projets de recrutements dans le secteur agricole et 8180 dans les CHR (soit 84,9% des projets). Les métiers les plus recherchés sont :

- les viticulteurs-arboriculteurs (3100 postes),
- les agriculteurs salariés (2810 postes),
- les aides-apprentis de cuisine,
- et les serveurs de cafés-restaurants (2540 postes).

Ces métiers les plus recherchés le sont notamment car leurs activités sont très saisonnières et impliquent des besoins importants sur des périodes limitées.

Les difficultés de recrutement sont importantes, à l'instar de nombreux secteurs d'activités dans la région, avec 12 métiers dont les difficultés de recrutement sont plus importantes au niveau régional que national (sur 23 métiers spécifiques répertoriés). Les difficultés de recrutement sont les plus vives sur les métiers des :

- ingénieurs-cadres techniques et de techniciens-agents d'encadrement dans l'agriculture ;
- bouchers dans la transformation ;
- maîtres d'hôtels, des cuisiniers dans les CHR.

En revanche, les recrutements paraissent plus aisés sur les postes non qualifiés des IAA ou de vendeurs en produits alimentaires, postes qui sont les moins spécialisés.

### Projets de recrutements en 2020 dans l'agrotransformation en Centre-Val de Loire et en France

Métiers	CVL			France		
	Projets de recrutement	Difficultés à recruter	Emplois saisonniers	Projets de recrutement	Difficultés à recruter	Emplois saisonniers
Viticulteurs, arboriculteurs salariés	3 100	46,50%	91,90%	157 850	46,30%	95,80%
Agriculteurs salariés	2 810	52,70%	76,50%	84 490	55,50%	80,60%
Maraîchers, horticulteurs salariés	1 530	56,90%	88,90%	26 260	54,90%	87,20%
Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers	760	63,20%	85,50%	9 180	64,60%	65,80%
Éleveurs salariés	470	48,90%	53,20%	10 680	52,20%	55,50%
Techn. et agents d'encadrement d'exploitations agricoles	150	73,30%	26,70%	4 730	53,30%	32,30%
Pêcheurs, aquaculteurs salariés	10	0,00%	0,00%	3 830	64,80%	81,50%
Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture	20	100,00%	0,00%	630	68,30%	11,10%
<b>Sous-total Agriculture</b>	<b>8 850</b>	-	-	<b>297 650</b>	-	-
Ouvriers non qualifiés IAA	940	27,70%	28,70%	34 170	55,80%	52,20%
Apprentis et ouvriers non qualifiés de l'alimentation (hors IAA)	430	65,10%	4,70%	14 260	60,60%	19,10%
Autres ouvriers qualifiés IAA (hors transformation des viandes)	260	57,70%	11,50%	9 620	58,70%	45,00%
Boulangers, pâtisseries	260	61,50%	15,40%	9 790	70,60%	23,90%
Bouchers	240	83,30%	8,30%	4 830	73,10%	18,20%
Charcutiers, traiteurs	100	60,00%	10,00%	1 600	66,30%	20,60%
<b>Sous-Total Transformateurs</b>	<b>2230</b>	-	-	<b>74270</b>	-	-
Aides et apprentis de cuisine, employés polyvalents de la restauration	2 570	53,30%	38,90%	101 660	50,20%	38,20%
Serveurs de cafés restaurants	2 540	56,70%	59,10%	116 150	52,40%	63,80%
Cuisiniers	1 300	76,90%	38,50%	61 390	62,30%	53,60%
Employés de l'hôtellerie	1 290	68,20%	65,10%	52 140	53,50%	70,00%
Chefs cuisiniers	250	68,00%	32,00%	8 600	69,70%	43,50%
Maîtres d'hôtel	30	100,00%	0,00%	3 610	58,20%	38,80%
Cadres de l'hôtellerie et de la restauration	140	50,00%	35,70%	3 240	51,20%	33,60%
Maîtrise de l'hôtellerie	60	66,70%	16,70%	2 390	43,50%	53,10%
<b>Sous-total CHR</b>	<b>8 180</b>	-	-	<b>349 180</b>	-	-
Vendeurs en produits alimentaires	800	38,80%	28,80%	32 470	47,50%	48,50%
<b>Total métiers Agrotransformation</b>	<b>20 060</b>	-	-	<b>753 570</b>	-	-

Source : d'après BMO-Pôle Emploi (2020)

Au niveau départemental, les difficultés de recrutement synthétisées en région sont similaires avec quelques disparités<sup>51</sup> :

- Dans le Cher, 3160 projets de recrutement (15,1% des projets régionaux), 13 métiers à recrutement plus difficiles qu'en région.
- En Eure-et-Loir, 2630 projets de recrutements (12,6% des projets régionaux), 10 métiers à recrutement plus difficiles qu'en région.
- Dans l'Indre, 1870 projets de recrutements (8,9% des projets

régionaux), 8 métiers à recrutement plus difficiles qu'en région.

- En Indre-et-Loire, 5420 projets de recrutements (25,9% des projets régionaux), 7 métiers à recrutement plus difficiles qu'en région.
- En Loir-et-Cher, 3890 projets de recrutements (18,6% des projets régionaux), 12 métiers à recrutement plus difficiles qu'en région.
- Dans le Loiret, 3950 projets de recrutements (18,9% des projets régionaux), 11 métiers à recrutement plus difficiles qu'en région.

## 6. Les salariés du secteur

### 6.1 DES REMUNERATIONS PARMIS LES PLUS FAIBLES

Ces difficultés de recrutement peuvent en partie s'expliquer par des salaires mensuels nets moyens relativement bas de l'ordre 1971 euros en 2016, contre 2238 euros en moyenne nationale<sup>52</sup>. Parmi 16 secteurs grands secteurs d'activités, l'agroalimentaire se situe à la 12<sup>ème</sup> place en termes de rémunération (devant l'administration publique, le tourisme et autres activités de services) et à la dernière place parmi les industries manufacturières. En parallèle, les activités de tourisme (hébergement et restauration) sont les moins bien rémunérés avec 1585 euros en moyenne nationale. Le secteur du commerce élargi (non spécifiquement alimentaire) est le mieux loti des activités de l'agrovalorisation mais regroupe des activités très diverses et non spécifiquement alimentaires avec 2042 euros de salaire net moyen.

**Salaires mensuels nets moyen selon le secteur d'activité en France en 2016**

	2016 en euros	2016/2015 <sup>1</sup> en %
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2 806	1,1
Fab. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 971	1,2
Cokéfaction et raffinage	3 851	3,5
Fab. d'équip. élect., électroniques, informatiques et fabrication de machines	2 799	1,0
Fabrication de matériels de transport	2 993	1,5
Fabrication d'autres produits industriels	2 376	1,4
Construction	2 047	0,9
Commerce et réparation	2 042	1,1
Transports et entreposage	2 199	-0,7
Hébergement et restauration	1 585	0,4
Information et communication	3 219	0,5
Activités financières et d'assurance	3 355	0,8
Activités immobilières	2 311	1,8
Activités scientifiques et techniques, services adm. et de soutien	2 296	0,4
Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale	1 766	-0,1
Autres activités de services	1 902	-0,5
Ensemble	2 238	0,5

1. En euros constants.

Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : INSEE-DADS

<sup>51</sup> Voir données détaillées en Annexe 3

<sup>52</sup> INSEE, 2019, Tableaux de l'économie française – Salaires dans les entreprises

Les conditions de travail peuvent aussi être plus difficiles que dans des secteurs de services, voire d'autres industries (travail sous

température dirigée, voire négative essentiellement).

## 6.2 UNE VALEUR SOCIALE DE L'EMPLOI EN PRODUCTION AGRICOLE ET TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

L'emploi salarié a connu des évolutions contraires ces vingt dernières années sur les

deux grands secteurs que sont l'agriculture et la transformation alimentaires.

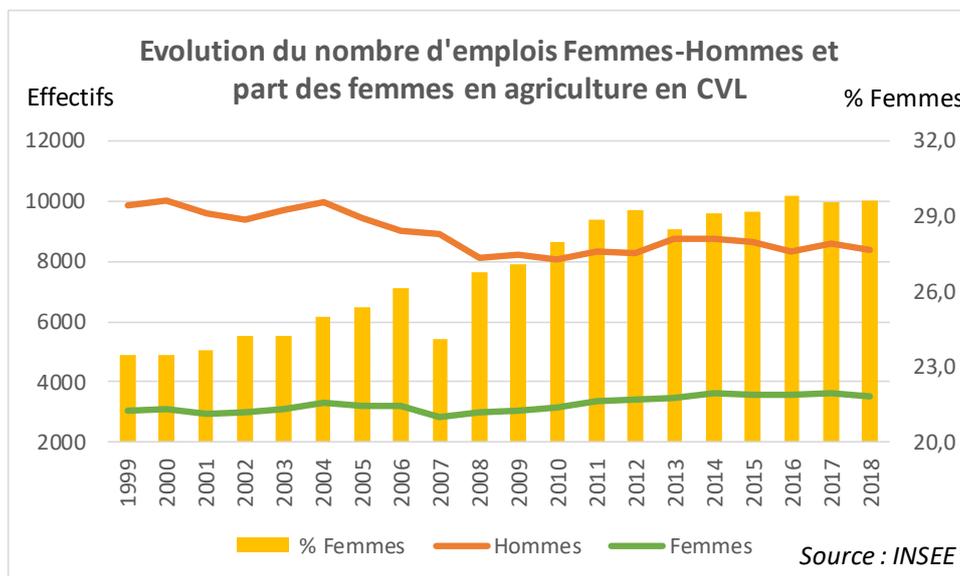
### 6.2.1 L'emploi dans le secteur agricole

L'emploi dans le secteur agricole a connu une évolution importante ces 20 dernières années. Le nombre d'exploitants agricole en région est en recul net (-8000 exploitations entre 2000 et 2010<sup>53</sup>) diminuant d'autant le nombre de chefs d'exploitations. Cette diminution des exploitations est en partie due au mouvement de diminution des aides de la PAC provoquant une « course à la taille ».

Pour certains exploitants agricoles, une réponse a été trouvée pour y répondre via une part croissante de l'embauche de travailleurs étrangers détachés. Souhaitant se délester de problématiques de recrutements, certains font appel à des prestataires de services fournissant de la main d'œuvre étrangère.

L'emploi agricole est fortement marqué par l'emploi saisonnier, plus encore dans des secteurs fortement présents en région tels que la viticulture, le maraîchage et l'arboriculture. Cette saisonnalité induit des besoins de main d'œuvre importants sur des périodes courtes.

Longtemps très masculin, le secteur se féminise progressivement. Sur les vingt dernières années, de 1999 à 2018, la part des emplois féminins en agriculture est passée de 23,5% à 29,6% en Centre-Val de Loire<sup>54</sup>. En ce sens, la dynamique est enclenchée et les potentialités de rééquilibrage encore importantes.



<sup>53</sup> Source : Mémento statistiques, DRAAF

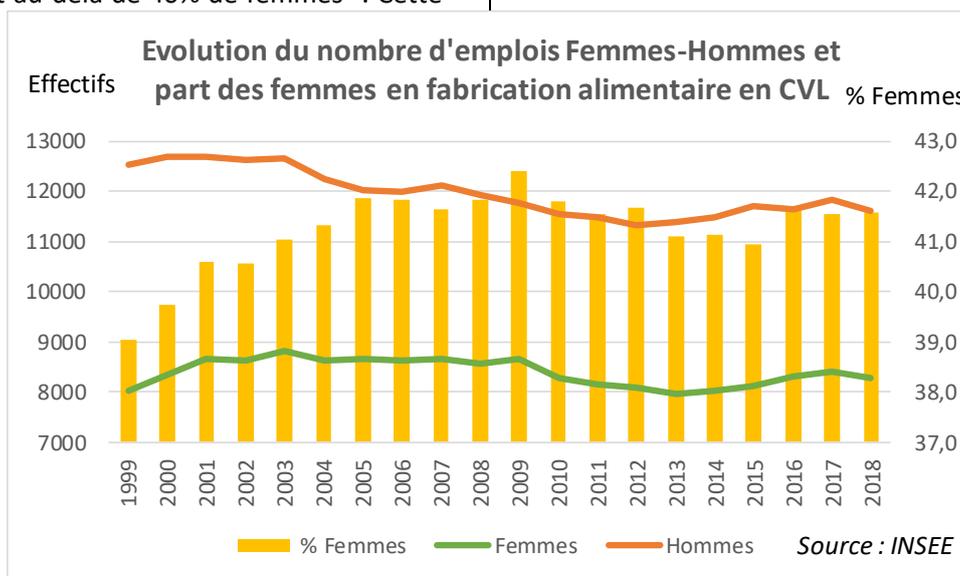
<sup>54</sup> Source : Estimations d'emplois INSEE (Prévisions pour 2018)

## 6.2.2 L'emploi dans la fabrication alimentaire<sup>55</sup>

Les métiers agroalimentaires dans l'industrie et l'artisanat constituent des viviers d'emplois majeurs sur les territoires. Le secteur emploie un nombre important de métiers peu qualifiés permettant une employabilité plus aisée.

Les métiers de la transformation alimentaire sont moins genrés que l'agriculture et emploient au-delà de 40% de femmes<sup>56</sup>. Cette

part est en progression sur les 20 dernières années. Néanmoins, cette « égalité approchée » à l'échelle de l'intégralité des métiers peut cacher des disparités par filières avec par exemple des postes occupés plutôt par des hommes dans les abattoirs, et plutôt par des femmes dans les légumeries et les plats préparés.



<sup>55</sup> La transformation comprend l'alimentaire, les boissons et le tabac. La restauration a été exclue de l'analyse car non différenciée de l'hébergement dans les statistiques INSEE (Source : INSEE, estimations d'emplois)

<sup>56</sup> Source : INSEE, estimations d'emplois

## PARTIE III – LES OUTILS ET PROGRAMMES EXISTANTS POUR L'AGROTRANSFORMATION

### 7. Au niveau national, un contexte favorable à l'agroalimentaire national et régional...

#### 7.1 LA LOI EGALIM<sup>57</sup>

Adoptée en octobre 2018, la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) poursuit trois objectifs : payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ; renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ; favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

Les grandes actions en faveur d'une alimentation et une agrotransformation de proximités sont :

- **Permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu digne en répartissant mieux la valeur** (inversion de la construction du prix en prenant en compte d'abord les coûts de production, encadrement des promotions,...).
- **Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous avec 50% de produits durables ou sous signes d'origine** (dont locale) et de qualité (dont des produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022.

#### 7.2 L'APPEL A PROJET DU PLAN DE RELANCE 2020

Suite à la crise économique liée à la COVID-19, l'Etat via BPI France a mis en place à l'Eté 2020 jusqu'en novembre 2020 (avec des relèves au fil de l'eau) un appel à projet dans le cadre du plan de relance « *Soutien à l'investissement dans des secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie* » concernant l'agroalimentaire parmi trois autres secteurs d'activités<sup>58</sup>. Les entreprises lauréates disposent d'une subvention.

Les projets concernés doivent avoir pour finalité une sécurisation des

approvisionnements, une modernisation industrielle des sites de production, une transformation numérique, une amélioration de la performance environnementale ou une consolidation de la filière.

En mai 2021, deux projets agroalimentaires ont été accompagnés en Centre-Val de Loire (Rians dans le Cher et MAP and Skin Cartons Packaging dans l'Indre) dans le cadre de ce programme parmi 58 projets IAA au niveau national<sup>59</sup>.

<sup>57</sup> <https://agriculture.gouv.fr/egalim-ce-que-contient-la-loi-agriculture-et-alimentation>

<sup>58</sup> Santé, électronique et intrants essentiels de l'industrie

<sup>59</sup> Sources : France Relance – Relocaliser, Dossiers de presse 11/2020, 02/2021, 03/2021, 04/2021, 05/2021

## 8. ... Mais également des évolutions réglementaires et des demandes sociétales fortes dans le futur

Depuis plus d'une vingtaine d'années ont été mises en place de nombreuses réglementations (directives européennes, lois, arrêtés, normes, ...) concernant directement la filière de l'agrotransformation depuis la production agricole jusqu'à la distribution en passant par l'emballage ou le transport des marchandises transformées. Ces règles visent à faire en sorte de respecter la trajectoire de réduction des gaz à effets de serre suivie par la France (accord de Paris) mais ont également pour objectif de renforcer la préservation des ressources naturelles (eau, bois,...) des sols ou des espaces naturels et plus largement de maintenir la biodiversité.

A l'échelle nationale on peut ainsi citer par exemple les lois récentes concernant l'énergie (LTECV de 2015<sup>60</sup> ou loi énergie et climat de 2019<sup>61</sup>), les transports (LOM, 2019<sup>62</sup>) mais également les lois sur le gaspillage alimentaire ou l'emballage (Loi Gaspillage et économie circulaire, 2020<sup>63</sup>) et enfin les réglementations sur les pesticides (plans « Ecophyto », mais également différentes dispositions figurant dans la loi biodiversité de 2016<sup>64</sup> ou l'arrêté du 27/12/2019<sup>65</sup>).

De nombreuses réglementations sont également mises en place à l'échelle supranationale, principalement européenne, comme les règlements « CE » sur l'étiquetage et emballage, la directive-cadre sur l'eau ou la réforme en cours de la Politique Agricole Commune (PAC), préparant à la mise en place d'éco-régimes de productions agricoles d'ici 2023.

Cette tendance répond à des demandes sociétales de plus en plus importantes en termes de qualité de l'alimentation mais également de préservation de la santé, et plus

largement d'une sauvegarde de l'environnement. Ces évolutions sociétales puissantes se traduisent en résumé par des demandes des consommateurs pour une alimentation saine, équilibrée et de proximité. Ainsi la loi « climat et résilience » actuellement en discussion à l'assemblée nationale est un bon exemple des futures évolutions réglementaires possibles à brève échéance sur des sujets aussi variés que la publicité, les pesticides ou les transports.

Ces évolutions sont parfois perçues par les acteurs de la filière comme des contraintes qui pèseront sur l'ensemble de cette filière que cela soit au niveau de la production agricole, puis de la transformation mais également du transport et de la distribution des produits transformés.

Cependant ces évolutions réglementaires peuvent également être pour l'ensemble des acteurs de la filière une occasion de renouveler les pratiques de production mais également de distribution. Ces réglementations sont d'ailleurs officiellement pensées comme des leviers pour faire évoluer les comportements des producteurs mais également des consommateurs. Ainsi, elles amèneront à coup sûr les acteurs à repenser les modèles de production et de distribution pour s'adapter à ce nouveau contexte. Cela peut constituer autant d'opportunités pour la filière et en particulier en région Centre-Val de Loire où la partie aval de la filière est encore peu développée : il est en effet plus facile de penser des développements sur ces nouvelles bases plutôt que de transformer des filières conçues avec des schémas de développement qui pourraient paraître prochainement obsolètes.

<sup>60</sup> Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

<sup>61</sup> Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

<sup>62</sup> Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités

<sup>63</sup> Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

<sup>64</sup> Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

<sup>65</sup> Arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Les approches différentes vis-à-vis de l'alimentation dépendent fortement des aspects sociaux et culturels des ménages et des individus. Les acquis familiaux peuvent privilégier une cuisine plus ou moins variée, transformée et « labellisée » (artisanale bio, durable, équitable,...). Des organismes publics ou associatifs (ex : Familles Rurales) organisent des programmes de transmission de savoir-être et de savoir-faire alimentaires dans le but de donner à chacune et chacun des bases nutritionnelles saines et bon marché.

La crise de la COVID-19 a modifié sur une période courte les habitudes alimentaires de bon nombre de consommateurs. Ainsi, le critère d'achat « produit régional » a été placé le plus haut avec le circuit court dans les choix de décision (respectivement 76% et 75%), en hausse nette par rapport à 2008 (54%)<sup>66</sup>. Cependant, la grande distribution a continué à dominer le marché avec 75% des ventes.

Pourtant, les arbitrages budgétaires demeurent le premier critère de choix d'alimentation, plus ou moins subi selon son

niveau de revenu. Bien qu'une demande sociétale apparente soit d'une plus grande qualité, la part des revenus des ménages consacrée à l'alimentation a continué à baisser depuis le début des années 2000 passant de 11% en 2001 à 10% en 2018<sup>67</sup>. Malgré tout, la somme brute consacrée à l'alimentation a elle, augmenté sur la même période (150,8 milliards € en 2001 pour 162,2 milliards € en 2018, soit +7,6%).

La part consacrée à l'alimentation n'est pas identique selon la catégorie socioprofessionnelle des ménages avec des divergences nettes entre les catégories disposant des revenus les plus forts (artisans, commerçants, chefs d'entreprises, cadres, professions intermédiaires) et les plus faibles (agriculteurs, employés, ouvriers, retraités, autres inactifs) avec une différence maximale de 44%<sup>68</sup>.

## 9. Des initiatives régionales

La « Stratégie régional en faveur de l'Alimentation 2017-2021 » adoptée en décembre 2017 par le Conseil régional Centre-Val de Loire fixe les grands enjeux vers une ambition du « manger mieux et local ». Cette stratégie est à l'origine ou conforte des outils mis en place et se développe sur six axes majeurs :

- **Axe 0 – Rapprocher les producteurs et les consommateurs** en recensant l'offre des territoires, en accompagnant la structuration d'offres locales et diversifiée et en prévenant le gaspillage alimentaire
- **Axe 1 – La restauration collective : le levier du changement** en introduisant plus de produits de qualité et bio dans ces structures

- **Axe 2 – La gastronomie et les terroirs : vitrine de l'art de vivre en Centre-Val de Loire** en améliorant l'offre de la restauration et en promouvant les produits de la gastronomie (dont une marque régionale)
- **Axe 3 – Les acteurs économiques : relever le défi de la qualité nutritionnelle** en améliorant la qualité des produits et en développant une marque de territoire
- **Axe 4 – Les initiatives citoyennes et l'éducation à une alimentation durable** en caractérisant les initiatives et en sensibilisant le grand public
- **Axe 5 – Systèmes alimentaires territoriaux : accompagner l'émergence dans les territoires** en

<sup>66</sup> Source : Denier-Pasquier F., Ritzenthaler A., 12.2020, Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires, CESE

<sup>67</sup> Source : INSEE, 2011-2018, Tableaux de l'Economie française

<sup>68</sup> Source : INSEE, 2020, Structure des dépenses des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence 2001-2017

développant des Projets Alimentaires Territoriaux

Ces quatre axes demeurent accés sur une ambition locale à régionale, sans une volonté affirmer de développer une agrotransformation à vocation nationale, voire européenne. Néanmoins, en compléments des outils évoqués dans ce plan, d'autres ont pu être développés pour aider les acteurs du

secteur à se développer sur des marchés extrarégionaux.

Les parties suivantes ciblent les initiatives régionales développées dans le cadre de cette stratégie régionale et d'autres éléments connexes potentiellement facteurs de développement de l'agrotransformation en région.

## 9.1 DES AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES<sup>69</sup> ET EXPLOITATIONS

### 9.1.1 Les CAP pour les sociétés<sup>70</sup>

Le Conseil régional dispose de leviers pour actionner des aides directes aux sociétés de la région via des subventions et/ou des avances remboursables. Il n'existe pas de CAP dédié pour les sociétés en lien avec l'agroalimentaire. Cependant, les entreprises du secteur peuvent profiter des dispositifs CAP au même titre que les autres sociétés (hors quelques exclusions ciblées).

Tous secteurs d'activités confondus, la politique des CAP gérée par la Direction de l'Economie sur les trois dernières années<sup>71</sup> a concerné 1515 dossiers pour 67,7 millions euros d'engagement (en excluant le PIA<sup>72</sup>, le FEDER et le FEADER)

Sur la même période pour les entreprises alimentaires, ce sont 6,8 millions d'euros qui ont été mobilisés, soit 10% de l'enveloppe globale pour 249 dossiers.

Les différents CAP mobilisés<sup>73</sup> sont :

- *CAP Création* : 44 dossiers pour 0,82 million d'euros ;
- *CAP Reprise* : 63 dossiers pour 1 million d'euros ;
- *CAP Développement* pour environ 5 millions d'euros avec :

- *Volet Investissement matériel* : 93 dossiers pour 3,9 millions d'euros.
- *Volet Investissement immobilier* (uniquement si l'EPCI concernée intervient au préalable, mobilisation de la Région à hauteur de l'EPCI) : 7 dossiers pour 251 000 euros.
- *Volet Export* (si pas d'export préalable) ou *Export +* (si export déjà entamé) : 6 dossiers pour moins de 200 000 euros (auquel il faut ajouter la possibilité de participer à des salons via Dév'Up).
- *Volet Conseil externe* : 3 dossiers pour 42 000 euros.
- *Volet Commercial/Numérique*.
- *CAP Emploi/Formation* : 2 dossiers (la somme mobilisée par la Région dépend du nombre d'emplois concernés, plus ou moins de 10 salariés, et de la situation géographique en zone AFR ou non) pour un total de 388 000 euros ;
- *CAP Recherche-Développement-Innovation* : 1 dossier pour 88 000 euros ;

<sup>69</sup> CAP : Contrat d'Appui aux Projets. Les CAP Développement sont disponibles sur : <https://www.centre-valdeloire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/cap-developpement-centre-val-de-loire>

<sup>70</sup> Source : Audition Conseil régional

<sup>71</sup> De 2018 à 2020 + janvier-février 2021

<sup>72</sup> PIA : Programme Investissements d'Avenir

<sup>73</sup> Règlement d'application des CAP

- *CAP SCOP* qui serait à développer le mouvement coopératif.

La réalisation des dossiers est assurée par un chargé de mission du Conseil régional (un par département) pour les affaires les plus importantes financièrement. Pour les dossiers plus modestes, les partenaires (consulaires, PF Initiative, Réseau Entreprendre) montent les dossiers sans être rétribués.

Les CAP sont soumis aux minimis européens. Néanmoins, une entreprise peut cumuler

### 9.1.2 *Les aides à destination des exploitations agricole pour l'agrotransformation*<sup>74</sup>

#### a) *Les CAP Filières*

La politique des CAP Filières est construite en concertation totale avec la filière, d'amont en aval, sur des projets collectifs<sup>75</sup>. Elle bénéficie d'enveloppes budgétaires sensiblement moins importantes que le FEADER. Les grands CAP Filières sont :

- *Les « Grandes cultures »* qui reposent sur la première transformation (dont stockage et conditionnement) avec des appels à projets. L'animation est confiée à la Chambre d'Agriculture pour chercher à structurer des filières autour d'un opérateur économique (industriel notamment).
- *Les filières animales* profitent d'une démarche plus intégrée avec les interprofessions et la Chambre d'Agriculture, ainsi que les abattoirs de la région. Un travail important est poussé sur ces derniers avec une étude en cours sur leur devenir et sur les possibilités de mutualisations.
- *La filière Lait de vache* est présente avec les représentants agricoles et 8 sites de transformation. Une action est en cours sur un catalogue des références régionales à destination de la restauration collective et des professionnels.
- *La filière lait caprins* comprend 12 sites de transformation avec une politique

plusieurs CAP simultanément, à condition que les sommes mobilisées couvrent des projets distincts et complémentaires. Les Plateformes locales peuvent ajouter aux aides à la création/reprise des prêts d'honneur. Ces réseaux sont souvent plus réactifs que les aides du Conseil régional qui sont versées deux ans après le début de la démarche.

construite autour des AOP qui structurent bien la filière induisant des dynamiques collectives nombreuses.

- *Les Vins* travaillent sur l'œnotourisme essentiellement via les interprofessions.
- *Les Fruits et Légumes* constituent un secteur plus disparate avec une transformation peu présente en région du fait de la grande part du maraîchage ayant pour conséquence une « mosaïque » d'acteurs. La volonté est de mettre en relation les grossistes régionaux et les agriculteurs.

#### b) *Les projets FEADER et financements Jeunes agriculteurs*

Le deuxième pilier de la PAC, outil de développement rural des emplois et de compétitivité de l'agriculture, dispose d'une enveloppe de 367 millions d'euros sur 7 ans en Centre-Val de Loire dont une partie est mobilisable sur des thématiques d'agrotransformation. Les Conseils régionaux géraient pour la première fois le PDR<sup>76</sup> sur 2014-2020.

Ce programme finance notamment des investissements :

- **Des IAA avec la mesure 421** qui assure 50% de la subvention donnée par le Conseil régional dans le cadre de ses CAP à destination des sociétés. 36

<sup>74</sup> Source : *Audition Conseil régional*

<sup>75</sup> Sur l'agroalimentaire, les CAP Filières animales sont les CAP Apiculture, Bovins lait, Bovins viandes, Caprins, Ovins, Equins, Pisciculture d'étang et

Viandes blanches ; les CAP Filières végétales sont les CAP Arboriculture, Grandes cultures, Légumes, Viticulture.

<sup>76</sup> Plan de Développement Rural

projets ont été accompagnés depuis 2014 dont 33 avec un financement FEADER dont 8 dossiers en pommes de terre, 5 en oléo-protéagineux, 2 en semences et 1 en quinoa, 4 en viandes, 3 en légumes, 3 en pommes, 2 en produits laitiers.

- **Des activités de transformation à la ferme** via les CRST<sup>77</sup> uniquement accessibles pour les entreprises à statut agricole. Ce statut obligatoire peut interdire l'aide au financement de certains projets dont des agriculteurs ou des regroupements d'agriculteurs constitués en société. Le FEADER peut intervenir sur des projets supérieurs à 30 000 euros. Cependant, la combinaison des deux dispositifs (CRST

et FEADER) est rare car les deux guichets sont difficilement mobilisables simultanément (seulement 10% des projets CRST sont abondés par du FEADER).

- **Le Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI)** en agriculture qui finance 100% des projets d'ingénierie sur des projets locaux (ex : « Comme des Papas » sur la culture de super-petits fruits regroupant 3 industriels et une grappe d'agriculteurs volontaires).
- La Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) qui est exclusivement remise aux porteurs de projet de moins de 40 ans lors de l'installation (plafond fixé par l'Union Européenne).

## 9.2 UNE SIGNATURE REGIONALE DEVENUE UNE MARQUE : © DU CENTRE

A l'initiative du Conseil régional CVL, une signature régionale baptisée © du Centre a été développée pour promouvoir les produits agroalimentaires régionaux. L'objectif de cette signature est de promouvoir sous une forme marketing ambitieuse et une identité visuelle marquée des entreprises des filières alimentaires. Les entreprises pouvant adhérer doivent nécessairement être actrices dans le secteur de l'alimentation (industries, restaurateurs, artisans, producteurs agricoles, distributeurs de proximité, associations/fédérations).

En 2020, 230 organismes et entreprises ont adhéré à la démarche, ce qui paraît être un résultat modeste à la vue de l'échantillon ciblé.

Dans le prolongement de cette initiative de signature, le Conseil régional CVL a créé fin 2020 une marque territoriale autour de l'alimentation transformant ainsi la vocation de © du Centre. Une labélisation supplémentaire sur les produits directement et non plus l'entreprise intervient avec trois critères majeurs<sup>78</sup> :

- Une provenance régionale garantissant qu'à minima la moitié des produits

bruts sont issus de producteurs régionaux ;

- Une composition sans additif de synthèse ;
- Des pratiques vertueuses pour l'environnement (ex : circuits de proximité, certifications environnementales).

La durée de la labélisation est de trois ans renouvelables et permet de communiquer sur sa démarche vertueuse via l'apposition d'un logo régional sur les biens.

### Logo de la marque régionale © du Centre



Source : [cducentre.com](http://cducentre.com)

<sup>77</sup> Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale

<sup>78</sup> Voir annexe 4 pour plus de détails

### 9.3 LA PLATEFORME INTERNET REGIONAL DES PRODUITS LOCAUX

Durant la période du confinement du printemps, le Conseil régional CVL en partenariat avec des institutions publiques et parapubliques (chambres consulaires, Etat notamment) a mis en ligne un site Internet dédié à l'achat local de produits régionaux. Ce site a pour ambition de répertorier producteurs et distributeur en région.

Pour être visible sur le site Internet, l'entreprise doit se référencer sur la plateforme via un questionnaire renseignant les consommateurs sur les produits proposés et les conditions de distribution (lieux, horaires, format,...). La communication des données aux consommateurs est réalisée par une cartographie interactive.

En novembre 2020, le site répertoriait 1400 entreprises ainsi qu'une quarantaine d'initiatives collectives aux échelles locales à régionales.

#### Page d'accueil du site de produits frais locaux du Centre-Val de Loire



Source : [www.produits-frais-locaux-centre-valde Loire.fr](http://www.produits-frais-locaux-centre-valde Loire.fr)

### 9.4 UNE ACTION DE VALORISATION DES RESTAURANTS : MAITRES RESTAURATEURS EN CVL<sup>79</sup>

En 2017, la Région en partenariat avec la CCIR, le CRT, la DIRECCTE, l'UMIH<sup>80</sup> et l'AFMR<sup>81</sup> a mis en place une action collective pour développer la démarche « Maîtres Restaurateurs ». En 2020, 115 établissements ont été labellisés en région sur cette démarche promouvant les « faits maison et produits frais et locaux<sup>82</sup> » avec un cahier des charges assez contraignant. Cette action est composée de trois volets majeurs :

- Pour les restaurateurs en phase de renouvellement, une prestation d'accompagnement gratuite par un conseiller CCI est proposée

comprenant la réalisation d'un pré-audit sur l'ensemble des points du référentiel afin d'aborder l'audit final dans les meilleures conditions.

- Un audit est ensuite réalisé par un organisme certificateur indépendant. Ce dernier est financé à hauteur de 50% par la Région. En cas d'obtention, le titre de Maître Restaurateur est alors délivré pour une durée de 4 ans.
- Un plan de communication complémentaire est mis en place via un annuaire interactif dédié<sup>83</sup>, des imprimés et des vidéos ludiques

## 10. Des initiatives locales

### 10.1 LES PAT (PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX)<sup>84</sup>

La loi AAF<sup>85</sup> de 2014 a créé les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) définis comme des « actions répondant aux objectifs du

programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable, définis à l'article L. 111-2-1 du présent

<sup>79</sup> <http://www.centre.cci.fr/ma%C3%AFtre-restaurateur>

<sup>80</sup> Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie

<sup>81</sup> Association Française des Maîtres Restaurateurs

<sup>82</sup> Au moins 5 produits locaux sur la carte.

<sup>83</sup> <http://www.maitresrestaurateurs-centre-valde Loire.fr/>

<sup>84</sup> Source : INPACT, Région CVL, RESOLIS, 2020, Suivie et

<sup>85</sup> Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt

code, peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux. Ces derniers visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. ». En 2017, le Gouvernement précise les actions à réaliser sur un PAT en douze points et émet un appel à projets annuel apportant des financements et une labélisation dédiée.

La région Centre-Val de Loire en partenariat avec des structures porteuses a fait sienne cette démarche en synthétisant les enjeux autour de sept critères socles :

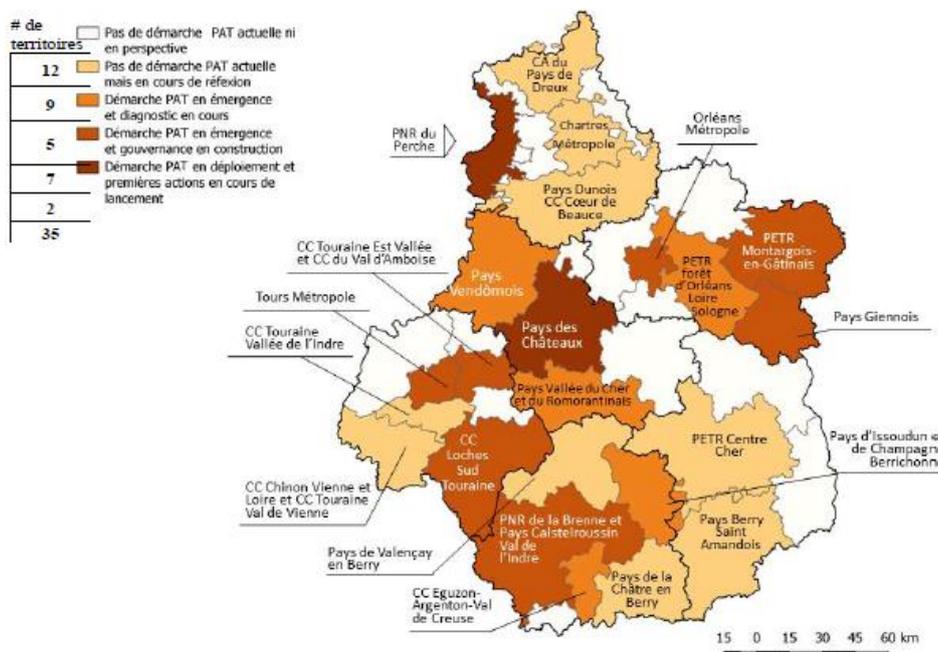
- Gouvernance territoriale et plurielle – souvent constitué de techniciens, d'élus et d'agriculteurs locaux mais peuvent avoir des structures dédiés<sup>86</sup> ;
- Echelle de bassin de vie – partenariat avec des structures porteuses adaptées selon les territoires (les deux Métropoles directement, des pays au cœur de la région deux PNR dans la Brenne et le Perche, quelques

communautés d'agglomération et de communes) ;

- Diagnostic partagé – environnemental, rapport production/consommation, actions préexistantes, enquêtes d'opinion sur la demande en produits locaux ;
- Prise en compte de l'environnement – promotion et accompagnement des pratiques bio-éco-logiques, protection de l'eau, réduction des GES et du gaspillage alimentaire, avec une difficulté à afficher des objectifs ;
- Développement de l'économie locale via les circuits courts – accessibilité sociale de ces produits ;
- Réponse aux enjeux agricoles en termes de foncier, de pérennisation des exploitations et d'agroécologie ;
- Démocratie alimentaire via une gouvernance plurielle.

Des démarches de PAT parsèment une grande partie du territoire régional<sup>87</sup>. On note ainsi 23 territoires sur 35 disposants à minima d'une volonté de PAT et 14 territoires avec des PAT très à assez avancé.

### Etat d'avancement des PAT en Centre-Val de Loire en 2020



Source : INPACT, Région CVL, RESOLIS, 2020, Suivi et support des dynamiques de PAT en Région CVL

<sup>86</sup> PNR du Perche et Pays des Châteaux (41)

<sup>87</sup> Source : INPACT, Région CVL, RESOLIS, 2020, Suivi et support des dynamiques de PAT en Région Centre-Val de Loire

## 10.2 LA PLATEFORME D'ÉCHANGES AGRILOCAL / APPROLOCAL

Des plateformes d'échanges entre professionnels producteurs/transformateurs et professionnels de la restauration collective prioritairement (établissements scolaires ou hospitaliers, restaurants d'entreprises, EHPAD,...) ont été créées dans le but de minimiser les intermédiaires. En Centre-Val de Loire, trois initiatives ont été mises en place :

- AGRIOLOCAL est une plateforme collaborative issue d'une initiative pionnière du Conseil Départemental de la Drôme. Cette application est utilisée dans trois départements (28, 41, et 18) ;
- APPROLOCAL est un modèle similaire utilisé dans le 45 ;
- SURLECHAMP ajoute aux deux précédentes initiatives une solution logistique de stockage et regroupement des commandes entre les producteurs agricoles et les clients professionnels. Cette solution est notamment suivie par la Chambre d'Agriculture 28 et la SCAEL (coopérative agricole).

### Principe de « Sur le champ »



## 10.3 DES RAPPROCHEMENTS INTERCONSULAIRES

Dans le cadre des auditions, de nombreux exemples d'initiatives ont été détectés croisant les compétences des différentes chambres consulaires auprès de leurs ressortissants respectifs. Ces actions sont différenciées selon les territoires, majoritairement menées au niveau départemental, parfois au niveau des EPCI.

Source : [www.surlechamp.co](http://www.surlechamp.co)

Les acteurs présents sur ces plateformes sont des exploitations agricoles, la restauration collective des artisans, des grossistes-transformateurs ou des grossistes-vendeurs.

### Retour d'expérience AGRIOLOCAL 18<sup>88</sup>

- Coût de 11 000 euros par an pour l'abonnement à la structure (dépend du nombre d'habitants) et 1 ETP au département.
- Au total, la restauration collective représente un chiffre d'affaires d'environ 30 millions d'euros par an pour 12 millions de repas. Le chiffre d'affaires généré par Agrilocal est de 400 000 euros annuels.

### Défis identifiés :

- La saisonnalité forte de ce marché avec de gros creux d'activité en juillet-août (fermeture des écoles).
- Des contrats signés essentiellement en one-shot, de gré à gré. L'objectif est de renverser la tendance en proposant des accords-cadres sur la durée pour pérenniser les marchés des agriculteurs.
- Une différence d'alimentation entre des collègues ruraux et citadins.

Une absence de légumerie sur le territoire ne permettant de conserver les légumes et ainsi de répondre à l'enjeu des creux de consommation (la vente doit être quasi-immédiate).

- A. En 2018, le Conseil départemental du Loiret et la Chambre d'Agriculture ont répondu à un appel à projet du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation avec la proposition de mise en place d'un PAT. Ce plan porte sur quatre objectifs majeurs :

<sup>88</sup> Source : entretien CD18 en mars 2020

- Améliorer l'alimentation des Loirétains en leur facilitant l'accès aux produits locaux ;
- Développer l'économie locale en favorisant l'achat de produits agricoles du Loiret par les acteurs du territoire (commerçants, restaurants, industries agroalimentaires,...) ;
- Offrir de nouvelles opportunités aux artisans et aux agriculteurs ;
- Augmenter la présence de produits locaux en restauration collective (écoles, collèges, lycées, entreprises, établissements de santé).

Dans le cadre de ces objectifs portant en partie sur la création de nouveaux débouchés de transformation et commerciaux, la CCI et la CMA ont été associées à un programme d'études ayant pour but de connaître les besoins en matières premières alimentaires et agricoles pour une transformation et/ou commercialisation locale.

En prolongement de ce PAT, la CCI 45 et la Chambre d'Agriculture, en partenariat avec le CD45, ont mené en 2018 et en 2019 l'action « **1 marché, 1 chef, 1 recette** » sur une trentaine de marchés du département. Cette manifestation ayant connu un succès populaire certain, consiste à inviter un chef sur un marché réalisant une recette avec les produits trouvés sur ce marché.

**B. GEORGIA est une cellule d'accompagnement de porteurs de projets agro-innovants créée par la CCI18, la Chambre d'agriculture 18 et le Crédit Agricole** en 2019 (ce dernier finance un Equivalent Temps-Plein sur trois ans dédié). Cette initiative a pour but d'aider les porteurs de projets dans la définition de leur démarche de

l'étape projet à la commercialisation, comprenant notamment les études de faisabilité et de marchés. Les projets accompagnés sont de quatre ordres :

- Des pistes d'amélioration de filière.
- Des innovations marketing, services, process, technologique, de modèles d'affaires et d'innovation sociale.
- Des projets de transformations (tri, conditionnement, transformation de la première à la sixième gamme, applications industrielles).
- Des projets d'économie circulaire.

En mars 2020, la cellule GEORGIA avait accompagné 15 projets dont 3 aboutis.

**C. Le Cluster Food Val de Loire basé à Contres (41)<sup>89</sup>** créé en 2010 à l'initiative de la CCI 41 en collaboration avec la Communauté de Communes du Controis est un pôle agroalimentaire d'impact régional. Le service est géré directement par la CCI 41<sup>90</sup> et est suivi par 200 entreprises présentes en région. Les services proposés sont nombreux :

- Un lieu de connectivité et de réseautage entre clients et prospects de l'agroalimentaire et de l'agriculture.
- Des services sur abonnement avec composés de séances collectives thématiques sur l'innovation. Au départ suivis par une cinquantaine d'entrepreneurs, leurs formats plus ciblés depuis 2019 a été réduit à une quinzaine de participants.
- Un incubateur de projets innovants assistants les porteurs de projets de la

<sup>89</sup> Source : Entretien

<sup>90</sup> Rapprochement en cours avec le Crédit Agricole Val de France

conception à la commercialisation des produits avec une aide en ingénierie, en réseau, en veille économique et la possibilité d'installation dans quatre ateliers sur Contres (projet de doublement des surfaces)<sup>91</sup>. Depuis le début de l'initiative, 25 porteurs de projet ont été accompagnés dont une douzaine encore en 2021. Ceux-ci ont des profils variés avec de jeunes entrepreneurs issus d'écoles, des chefs d'entreprises créant une nouvelle activité ou des agriculteurs souhaitant

prolonger leur activité principale vers l'aval des filières.

**D. Des rencontres d'affaires producteurs-transformateurs-commercialisateurs.**

Dans les années 2010, les chambres consulaires ont organisé durant trois ans des rencontres d'affaires (ou business-meetings) au niveau départemental. Ces actions n'ont pas été renouvelées, les organisateurs constatant un renouvellement faible des entrepreneurs présents d'une année sur l'autre.

---

<sup>91</sup> Le premier cycle de projet incubés arrive aujourd'hui à son terme.

## PARTIE IV – IDENTIFICATION DES FREINS A L'AGROTRANSFORMATION EN REGION

Les auditions des représentants de branches et de filières d'activités intégrées à la chaîne de l'agrotransformation et de la valorisation des

productions agricoles ont mis en évidence 7 freins principaux à lever, ou à minima à atténuer.

### Des directions divergentes de stratégies d'alimentation en France et dans certains pays européens (A)

Le poids des normes en France apparaît fort et très contrôlé en regard d'autres pays européens. Des crises sanitaires nombreuses issues de pays étrangers démontrent des manquements dans ces productions. Ainsi, des produits importés ne répondent pas aux exigences imposées en France qui ne sont pas toutes obligatoires dans certains pays. Des pays voisins à plus lointains en Europe effectuent une « sous-transposition » des normes nationales à européennes avec de possibles impacts négatifs sur la santé publique. Les filières des céréales et de la viande sont particulièrement ciblées.

Ce constat, doublé en France d'une surtransposition de normes, obère la capacité de l'industrie alimentaire nationale à « sortir des prix » acceptés par les consommateurs et pousse à une normalisation « par le bas » de l'alimentation.

En sus, l'approvisionnement des industriels et des distributeurs du secteur dans des pays-tiers, parfois intercontinentaux, provoquent des effets néfastes sur l'environnement, notamment en termes de transports et de gaz à effets de serre.

### Des productions agricoles concurrencées par des pays d'exploitations « industrialisantes » (B)

Des produits non transformés (fruits et légumes notamment) parviennent à des coûts de revient plus faibles aux consommateurs français du fait de main d'œuvre à bas coût en Europe (Allemagne, Espagne, Italie notamment) et en Afrique du Nord (Maroc). En complément, l'utilisation de produits phytosanitaires différenciée selon les pays en Europe a pour conséquence des coûts de revient moins importants dans des pays voisins comme en Espagne notamment.

La stratégie française de développement de la qualité se trouve heurtée à ces pratiques « moins disantes ». Le cas de l'engraissement des jeunes bovins de la région en Italie auprès de structures agricoles massives permet des coûts de revient plus faibles par rapport à des exploitations régionales plus modestes mais plus qualitatives.

Il résulte de ces stratégies internationales des émissions importantes de rejets polluants dans notre environnement.

### Des leaderships régionaux en France forts (C)

A l'opposé de son image agricole forte, le Centre-Val de Loire constitue une région de productions agroalimentaires faible à l'échelle nationale avec la douzième place en termes de valeur ajoutée des IAA. Durant la deuxième

moitié du vingtième siècle, des leaderships régionaux sur le pays se sont constitués. Certains sont anciens issus de politiques stratégiques comme la Bretagne sur l'élevage de porcs et de volailles, et d'autres plus

opportunistes tirant profit des ressources locales riches telles que les céréales en Grand-Est et Hauts-de-France, la viande en Normandie, gastronomie ciblée dans le Sud-Ouest par exemple.

Des régions voient un développement récent de leurs IAA ces dernières années comme dans

les Pays de la Loire et en Vendée notamment, profitant d'une dynamique entrepreneuriale importante. Ces dynamiques ne semblent pas aussi présentes en région Centre-Val de Loire malgré la présence de pépites sur des segments ciblés.

## Des filières alimentaires incomplètes avec des outils de transformation industriels et logistiques peu présents en région (D)

La région manque d'intégration productive et logistique des filières permettant de profiter d'une valorisation optimale de l'amont à l'aval des filières. Des unités de première transformation intermédiaires existent telles que des abattoirs qui connaissent des difficultés, ou une malterie d'envergure (Axereal à Issoudun) mais traitent grandement avec des unités de transformation finales extérieures à la région. A contrario, des transformations finales sont exécutées sans avoir pu profiter d'une transformation intermédiaire, ou faible, en région (ex : boulangerie mais absence de grande

meunerie). Ainsi, des segments de transports paraissant illogiques peuvent être réalisés avec des allers-retours de productions agricoles, intermédiaires ou finales avec différentes régions disposant des unités de transformation absentes en Centre-Val de Loire.

Dans la région, peu de filières agricoles peuvent prétendre à une valorisation complète de leurs productions via différentes étapes de transformations/commercialisation. Des initiatives précieuses en ce sens sont encore trop peu nombreuses (LSDH par exemple).

## Des organismes en lien avec l'agricole et l'agroalimentaire dispersés (E)

Des représentants et structures de la filière sont présentes (ARIA, Agri Tech Valley, FOOD Val de Loire, Chambre d'Agriculture notamment) mais il demeure des carences dans le réseautage entre chacune d'entre elles, celles-ci étant tournées tantôt plus vers les industriels, tantôt plus vers les agriculteurs.

Une vision à 360° par grandes filières agricoles (viandes, céréales, maraîchage,...) demeure à organiser précisément avec un leadership entrepreneurial plus fort que les démarches louables qui peuvent être mises en place par les acteurs publics.

## Une fierté régionale restant à affirmer (F)

Le Conseil régional Centre-Val de Loire a lancé en 2020 une initiative importante « Nouvelles Renaissance(s) » renouvelée en 2021 sur l'art de vivre et la gastronomie en région. Cet événement permet de mettre fortement en lumière les initiatives nouvelles et préexistantes sur cette thématique menée. Néanmoins, il manque d'une identité forte en région pour valoriser ces produits (ex : Produit en Bretagne). La démarche © du Centre

remodelée passant d'une signature à une marque constitue un élément de cette identité.

En parallèle, la région Centre-Val de Loire n'est pas assez reconnue par ses concitoyens ce qui peut porter préjudice à ses productions de toutes sortes, dont l'alimentation. En effet, la région est la dernière région en termes

d'attachement exprimé par ses habitants (63%), derrière l'Ile-de-France<sup>92</sup>.

## Une grande distribution dominante imposant ses règles aux producteurs (G)

Le poids massif de la grande distribution dans les ventes alimentaires avec près des deux-tiers des ventes du secteur constitue un handicap avec une multiplicité de fournisseurs en concurrence où seules quelques grandes marques parviennent à imposer leurs règles, face à un petit nombre d'acheteurs (six grandes centrales d'achats avec E.Leclerc, Intermarché, Auchan, Carrefour, Système U, Casino, voire Cora).

Cette domination de l'aval de la filière sur l'amont impose des prix de vente les plus bas possibles pour satisfaire les clients des acteurs de l'aval qui s'adaptent aux souhaits des

consommateurs. Des grands groupes industriels se sont adaptés à cette situation alors que les PME, sur un secteur à marges bénéficiaires réduites, peuvent avoir des difficultés à faire.

La prépondérance de la grande distribution sur ce secteur implique une nécessaire participation de celle-ci à la volonté d'amélioration des filières agroalimentaires. Simultanément, des démarches locales de valorisation en circuits courts opèrent sur les territoires avec des parts de marché plus modestes mais gages de qualité.

---

<sup>92</sup> Source : *Le Figaro* (05/03/2021), « Pourquoi les grandes régions font débat ? »

## PARTIE V – ACCROITRE LA VALEUR AJOUTEE DES PRODUCTIONS AGRICOLES EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Suite au sept grands freins identifiés, le CESER CVL émet huit préconisations permettant d'accroître la valeur ajoutée des productions agricoles en Centre-Val de Loire :

Numéros	Préconisations
1	Organiser en cluster les filières d'amont en aval et les financer
2	Promouvoir les labels de qualité dans la production / transformation et s'interroger sur les produits moins vertueux
2bis	© du Centre, un outil à renforcer et développer pour l'identification des productions du Centre-Val de Loire
3	Former à tous les niveaux de qualification en formation initiale et/ou tout au long de la vie et faciliter les recrutements
4	Prendre en compte la prospective et le changement climatique en cours
5	Mettre en place une « Education à cuisiner »
6	Renforcer une aide sociale alimentaire de qualité
7	Profiter des possibilités offertes par le numérique et ses applications pour des canaux de ventes de proximité

## ORGANISER EN CLUSTER LES FILIERES D'AMONT EN AVAL ET LES FINANCER

### Contexte

La région Centre-Val de Loire dispose de filières d'agrotransformation pour l'essentiel incomplètes. L'objectif d'une alimentation locale de « la fourche à la fourchette » est contrarié par l'absence d'unités de transformations intermédiaires et/ou finales.

Au sein de la région, des acteurs parapublics et/ou associatifs (Chambre d'Agriculture, CCI, CRMA, AREA, Food Val de Loire, cellules d'innovations locales) sont présents. Cependant, il semble manquer de cohérence entre leurs différents programmes.

### Propositions

La Région Centre-Val de Loire doit conforter sa position de chef de file de l'alimentaire en région en constituant à ses côtés un acteur multipartite à même de mener à bien sa stratégie alimentaire. Pour cela, **la création d'une structure intéressante à part égale les acteurs publics et privés locaux en fédérant les initiatives à vocation régionale** (AREA, FOOD Val de Loire, Chambre d'Agriculture) **et les initiatives locales existantes ou à créer au niveau départemental** (sur l'exemple de la cellule d'innovation GEORGIA dans le Cher) créerait une clusterisation de la filière en région.

Afin de répondre aux problématiques de chacune des filières agricoles, des groupes de travail thématiques seraient à mettre en place. Dans le but d'une innovation d'élite, il serait intéressant dans ce nouveau cadre d'**étudier la création d'un pôle de compétitivité « maraichage »** à l'image de l'horticulture en Pays de la Loire. Les incubateurs de start-ups régionaux seront à associer.

Une clusterisation poussée de la filière devra avoir trois priorités :

1. **Comblent les « trous » de transformation dans les différentes filières d'agrotransformation** ; La première étape sera de reconnaître précisément ces manques via des études filières poussées puis, en deuxième étape, d'étudier la faisabilité technique et économique d'outils de transformations intermédiaires identifiés à favoriser/aider (ex: surgélation, casseries d'œufs, pérennisation des abattoirs).
2. **Favoriser les structures petites à moyennes de transformations finales** au sein des exploitations agricoles (en ouvrant les crédits des CRST plus aisément aux sociétés créées par les groupements d'agriculteurs particulièrement), dans l'artisanat et les ETI régionales.
3. **Créer un fond régional souverain via l'épargne locale** en complément de financements FEDER/FEADER ; Les apports de capitaux pour ces créations/développements pourraient s'appuyer sur pour porter au démarrage ces nouvelles structures avec des défiscalisations temporelles pour les particuliers-investisseurs.

Une ouverture interrégionale de la structure serait à étudier.

Afin de favoriser la transformation à la ferme, il convient d'adapter les réglementations à trois types d'acteurs :

- Les transformateurs directs à la ferme au sein des exploitations agricoles,
- Les transformateurs artisanaux spécialisés,
- Les industriels agroalimentaires.

### Réponse aux freins

- C. Des leaderships régionaux en France forts
- D. Des filières alimentaires incomplètes avec des outils de transformation industriels et logistiques peu présents en région
- E. Des organismes en lien avec l'agricole et l'agroalimentaire dispersés
- F. Une fierté régionale restant à affirmer

### Acteurs à mobiliser

- ✓ Etat
- ✓ Conseil régional
- ✓ Départements
- ✓ EPCI
- ✓ Consulaires
- ✓ Entreprises
- ✓ Orga. pro.
- ✓ Associations

### Type de dépense

- ✓ Fonctionnement
- ✓ Investissement

## PROMOUVOIR LES LABELS DE QUALITE DANS LA PRODUCTION / TRANSFORMATION ET S'INTERROGER SUR LES PRODUITS MOINS VERTUEUX

### Acteurs à mobiliser

- ✓ Etat
- ✓ Conseil régional
- Départements
- EPCI
- ✓ Consulaires
- ✓ Entreprises
- ✓ Orga. pro.
- Associations

### Type de dépense

- ✓ Fonctionnement
- Investissement

### Contexte

La bonne alimentation s'oppose parfois aux traités internationaux. Le consommateur n'est pas toujours protégé et correctement informé. Les normes de qualité et d'hygiène sont nécessaires mais peuvent s'empiler donnant un désavantage aux produits français quand d'autres pays, européens et extra européens, ne les appliquent pas ou partiellement. Il résulte de cette situation une concurrence déloyale.

Les labels de qualité existent pour guider le consommateur vers ses souhaits d'alimentation. Néanmoins sur l'agriculture biologique notamment, les cahiers des charges ne sont pas identiques entre la France, l'Europe et l'extra européen. Sur l'environnement, une prise de conscience permet aux citoyens d'avoir un regard sur leurs pratiques et habitudes de consommation.

### Propositions

Les pouvoirs publics locaux, au premier chef la Région, doivent **pousser l'Union Européenne à faire respecter une réciprocité des normes dans ses traités internationaux.**

**La continuité des aides aux diverses labélisation de qualité par la Région doit être assurée** (conversion en *Bio* des exploitations agricoles, *Maîtres-Restaurateurs*, *C du Centre* et son cahier des charges prescriptif). En sus, l'exécutif régional doit **étudier, en partenariat avec les professionnels, l'accompagnement financier des exploitations et entreprises de transformation vers d'autres labels ou démarches vertueuses** tels que *© du Centre*, « *C'est qui le Patron ?* », « *Bleu Blanc Cœur* » ou *PME+* pour la RSE. En amont de cet accompagnement, les services de la Région en collaboration avec les professionnels du secteur devront identifier les labels et démarches pertinents.

Il faudra aussi d'interroger sur la pertinence d'une écotaxe régionale et sa duplication dans toutes les régions françaises.

### Réponse aux freins

A. Des directions divergentes de stratégies d'alimentation en France et dans certains pays européens

B. Des productions agricoles concurrencées par des pays d'exploitations « industrialisantes »

## © DU CENTRE, UN OUTIL A RENFORCER ET DEVELOPPER POUR L'IDENTIFICATION DES PRODUCTIONS DU CENTRE-VAL DE LOIRE

### Acteurs à mobiliser

- Etat
- ✓ Conseil régional
- Départements
- EPCI
- ✓ Consulaires
- ✓ Entreprises
- Orga. pro.
- Associations

### Type de dépense

- Fonctionnement
- ✓ Investissement

### Contexte

**Fin 2020, la signature régionale @ du Centre est devenue une marque territoriale.** Celle-ci n'a plus pour unique but de promouvoir des entreprises mais des productions respectant un cahier des charges prescriptif, notamment sur les aspects environnementaux et de provenance des matières premières.

L'origine des produits peut être cachée par certains grands acteurs de l'agroalimentaire et bénéficier d'une touche locale grâce à un produit unique dans une recette appelant de multiples références.

### Propositions

**Le cahier des charges prescriptif de la démarche doit être conservé** pour apporter des gages de qualité aux consommateurs. En prolongement, **un critère équitable pourrait y être adjoint** grâce à une certification parallèle de l'entreprise sur le modèle précédent de la signature (*C + Equitable*).

En complément de son objectif premier de valorisation des produits alimentaires transformés en région, **la marque doit vendre une identité régionale forte et typique.** Pour cela, elle ne doit pas uniquement miser sur le préjugé « grandes cultures céréalières » fort mais aussi sur la richesse maraîchère de la région. **Un slogan « Jardin de la France » peut appuyer l'image que souhaite se donner la Région** sur cet axe (*Festival international des jardins de Chaumont/Loire, Route de la Rose en Loiret,...*). La mise en valeur de la *Cité de la Gastronomie* de Tours (Villa Rabelais) peut participer à cette dynamique de communication sur les produits d'élite.

Dans le prolongement de l'identité typique pour retrouver le patrimoine et l'historique fondateur du territoire, **décliner la marque en sous-identités de Pays est indispensable** (ex : Orléanais, Berry, Touraine) pour ne pas que les consommateurs, résidents en Centre-Val de Loire et extérieurs, puissent assimiler cette marque à d'autres territoires français plus centraux (Auvergne, Limousin).

**La thématique de la commercialisation dans le cadre de la marque sera à étudier.** Pour exemple, la création de corners @ du Centre dans les magasins de la Grande Distribution et dans leurs applications drive-livraison, pourrait être menée. Des démarches similaires pourraient être entreprises dans les marchés forains régionaux et salons gastronomiques extrarégionaux avec des revendeurs agréés.

### Réponse aux freins

- C. Des leaderships régionaux en France forts
- F. Une fierté régionale restant à affirmer
- G. Une grande distribution dominante imposant ses règles aux producteurs

## FORMER A TOUS LES NIVEAUX DE QUALIFICATION EN FORMATION INITIALE ET/OU TOUT AU LONG DE LA VIE ET FACILITER LES RECRUTEMENTS

### Contexte

Les secteurs de l'agriculture et de l'agrotransformation sont des activités à haute intensité de main d'œuvre. Les difficultés de recrutement sont importantes, surtout dans les métiers les plus qualifiés et/ou à savoir-faire majeur (boucherie, cuisines par exemple). Ces difficultés peuvent être en partie expliquées par une « genrisation » de nombreux métiers du secteur.

Sur les métiers d'ingénieurs et de techniciens en agriculture, les difficultés de recrutement sont les plus importantes de l'agrotransformation ; la faiblesse actuelle du tissu de formation à ces niveaux d'études dans la région en est un facteur majeur.

Sur les métiers moins qualifiés d'ouvriers en agriculture et transformation, les troubles musculosquelettiques peuvent être présents auprès de population disposant de degrés d'éducation faible, pouvant rendre difficiles des reconversions professionnelles.

### Propositions

Il est indispensable d'accompagner tous les métiers, des moins au plus qualifiés, en rendant opérantes et disponibles les formations présentes sur le territoire.

Tout d'abord, **une pédagogie doit être menée dans les collèges et lycées auprès des jeunes publics sur la capacité de toutes et de tous à prétendre à tous les métiers de l'agrotransformation.**

Afin d'encourager les vocations dans le secteur agrotransformation, **des demandes de reconversions professionnelles peuvent être accompagnées via le dispositif Transco** issu du Plan de Relance national. La Région doit impulser ce dispositif essentiellement financé par l'Etat et les OPCO.

**Côté ingénieurs, la Région doit soutenir la montée en compétence dans les secteurs agricoles et agroalimentaires avec la formation d'ingénieurs agronomes. Des structures existent déjà en région qu'il convient de pérenniser, accompagner et développer** (INRA, Polytech, Agreen Tech Valley, Agro Paris Tech). Pour produire de la valeur ajoutée, il faut de la compétence dans les métiers.

Pour les agriculteurs souhaitant valoriser leurs produits en direct par circuits courts, les formations de vente et communication sont à pérenniser pour les Chambres d'Agriculture.

**Pour tous les salariés, le maintien dans l'emploi est un enjeu majeur pour favoriser les carrières longues.** Le but est de tendre vers une égalité et des formations certifiantes dans :

- **Favorisant le financement de formations « gestes et postures »** pour consolider la bonne santé physique sur des postes sollicitant et réduire la pénibilité des métiers. Ces formations pourront être en même temps des facteurs de moindre genrisation de certains métiers. L'ARACT (Agence Régionale pour l'Aménagement des Conditions du Travail) ou les établissements de médecine préventive du travail peuvent être les structures de formations adéquates.
- **Promouvant les « Visa Libres Savoirs trois en un » auprès des salariés et des entreprises** pour lutter contre l'illettrisme sur les métiers les moins qualifiés.
- **Créant des enseignements de langue française auprès des travailleurs détachés** pour favoriser la pérennisation d'une main d'œuvre importante pour le secteur agricole notamment (passer de la prestation au contrat de travail), via possiblement un *Visa Libre Savoir* dédié.

Pour faciliter le recrutement saisonnier des salariés dans les exploitations, il convient d'**accompagner les groupements d'employeurs dans leur structuration.**

### Réponse aux freins

- C. Des leaderships régionaux en France forts
- D. Des filières alimentaires incomplètes avec des outils de transformation industriels et logistiques peu présents en région
- E. Des organismes en lien avec l'agricole et l'agroalimentaire dispersés

### Acteurs à mobiliser

- ✓ Etat
- ✓ Conseil régional  
Départements
- ✓ EPCI
- ✓ Consulaires  
Entreprises
- ✓ Orga. pro.  
Associations

### Type de dépense

- ✓ Fonctionnement
- ✓ Investissement

## PRENDRE EN COMPTE LA PROSPECTIVE EN AGRICULTURE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN COURS

### Acteurs à mobiliser

- ✓ Etat
- ✓ Conseil régional
- ✓ Départements
- ✓ EPCI
- ✓ Consulaires
- ✓ Entreprises
- ✓ Orga. pro.
- ✓ Associations

### Type de dépense

- ✓ Fonctionnement
- ✓ Investissement

### Contexte

Selon la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) CVL (2019), la région Centre-Val de Loire devrait connaître un réchauffement de 1,5°C à 2°C à horizon 2050. Les phénomènes climatiques de sécheresse, de gel et d'inondation deviennent trop fréquents pour être qualifiés d'aléas. Ces dynamiques climatiques structurelles impactent fortement les récoltes agricoles régionales et les résultats financiers des exploitations.

### Propositions

Le CESER CVL a produit en 2015 un travail prospectif sur le réchauffement climatique\* identifiant des impacts sociaux et économiques de ce phénomène sur la région.

**Sensibiliser et convaincre tous les acteurs est une condition pour le changement des pratiques agricoles et de consommations.** Pour convaincre de l'urgence de la situation et de ses impacts sur le quotidien, des échanges en amont avec les scientifiques sont indispensables. Une démarche de pédagogie auprès de tous les publics via des manifestations ponctuelles (ex : « *Climat en CVL en 2050* ») constitue un élément majeur du porter à connaissance. Simultanément, les enjeux du cycle de l'eau et de ses usages pour les différents acteurs concernés doivent être levés. L'Agence Régionale de la Biodiversité est un acteur à solliciter dans ce cadre.

**Prendre en compte dans chaque décision de renouvellement ou de modification de culture agricole les impacts sur les milieux naturels locaux est une condition indispensable. L'accompagnement déjà effectué par les Chambres d'Agriculture doit être poursuivi et financé à sa juste valeur** pour permettre d'accompagner efficacement les chefs d'exploitation. En parallèle, la recherche agronomique sur la prévention des phénomènes climatiques dans les productions agricoles patrimoniales régionales doit être portée, notamment via l'INRA, institut de référence en la matière.

**Echanger entre les différents acteurs des filières alimentaires, d'amont en aval, pour appréhender les enjeux des agriculteurs face aux besoins des transformateurs pour satisfaire les consommateurs est une condition première qui permettra d'accompagner l'agriculture régionale dans sa transition écologique.**

La question des transports de produits agricoles et alimentaires devra connaître une décarbonation accrue. En cela, **le fret ferroviaire doit être favorisé pour les expéditions interrégionales.**

### Réponse aux freins

- A. Des directions divergentes de stratégies d'alimentation en France et dans certains pays européens
- B. Des productions agricoles concurrencées par des pays d'exploitations « industrialisantes »
- E. Des organismes en lien avec l'agricole et l'agroalimentaire dispersés

\* 38,6°C le matin... A l'ombre – S'adapter au changement climatique en région Centre-Val de Loire

## METTRE EN PLACE UNE EDUCATION A CUISINER ET A CONSOMMER

### Contexte

Une alimentation de qualité induit dans l'inconscient collectif une alimentation plus chère. Ce raisonnement ne constitue pourtant pas une réalité parfaite. En effet, en transformant soi-même ses aliments et en s'approvisionnant via des circuits courts et de proximité, il est possible de profiter d'une alimentation saine et responsable tout en demeurant dans des budgets compétitifs. Une vision stratégique nationale doit être délivrée avec pour but de mieux équilibrer ses repas dans un sens de santé publique (lutte contre l'obésité).

### Propositions

En premier lieu, il apparaît nécessaire **de fonder une « éducation à cuisiner - diététique » dans les établissements scolaires du primaire au secondaire**. Pour cela, les collectivités territoriales pourraient financer des cuisines dans les établissements dont elles ont la compétence (écoles primaires pour les communes, collèges pour les départements et lycée pour la Région). Pour assurer ces cours réguliers et en partenariat avec les effectifs de l'Education Nationale, **les enseignements pourraient être dispensés alternativement par des personnels de restauration des établissements, des professionnels des métiers de bouche** (« Maîtres Restaurateurs » notamment) **sollicités par les organisations professionnelles et des associations locales qualifiées**.

Ce parti-pris de démarrer la démarche avec les plus jeunes doit être progressivement étendu à toutes les classes d'âges par des associations accompagnées financièrement par les pouvoirs publics via des appels à projets (ex : Familles Rurales mène déjà ce type d'opérations). En ce sens, **la réalisation de Plans Alimentaires Territoriaux sur l'intégralité des territoires de la région et des actions dans le sens de l'éducation alimentaire** est une stratégie à constituer en priorité en leur sein.

### Réponse aux freins

- A. Des directions divergentes de stratégies d'alimentation en France et dans certains pays européens
- B. Des productions agricoles concurrencées par des pays d'exploitations « industrialisantes »
- F. Une fierté régionale restant à affirmer

### Acteurs à mobiliser

- ✓ Etat
- ✓ Conseil régional
- ✓ Départements
- ✓ EPCI
- Consulaires
- ✓ Entreprises
- ✓ Orga. pro.
- ✓ Associations

### Type de dépense

- ✓ Fonctionnement
- ✓ Investissement

## RENFORCER UNE AIDE SOCIALE ALIMENTAIRE DE QUALITE

### Contexte

La part des dépenses alimentaires-boissons constitue un poste de dépense important pour les ménages. Celui-ci est inégal selon la catégorie socioprofessionnelle, corrélée au salaire. Les retraités, les inactifs, les ouvriers et les agriculteurs sont les catégories dont la part des dépenses en alimentaire est la plus importante.

Suite à la crise COVID-19, le Gouvernement a lancé un projet de création de chèques alimentaires à destination des plus démunis pour pallier en partie aux difficultés d'accès à l'alimentation de certains ménages.

### Propositions

En complément des démarches éducatives primordiales pour l'acquisition d'un capital culturel à même de rendre le consommateur plus responsable de ses achats, l'accès financier aux denrées locales via une aide sociale alimentaire est une deuxième priorité, orientée vers les produits locaux. **Pour cela, le soutien à la création de chèques alimentaires destinés aux familles les plus démunies est une action à pousser par les pouvoirs publics locaux, les associations et les professionnels** (sur l'exemple de Yep's sur la culture pour les jeunes). Ces chèques alimentaires pourraient être distribués via une monnaie locale pour restreindre les dépenses sur des offres de produits locaux.

Pour faciliter ces dépenses, **la Région et ses partenaires consulaires pourraient accroître la communication auprès de la population en ventes directes à la ferme, en drive fermier et en alimentaire artisanal**. Ces ventes de proximité, avec le minimum d'intermédiaires, permettraient d'obtenir des prix compétitifs par rapport la Grande Distribution. Dans le but de rapprocher les revendeurs disposant de produits éligibles, des épiceries sociales pourraient être créées et financées en partenariat.

### Réponse aux freins

- A. Des directions divergentes de stratégies d'alimentation en France et dans certains pays européens
- B. Des productions agricoles concurrencées par des pays d'exploitations « industrialisantes »
- F. Une fierté régionale restant à affirmer

### Acteurs à mobiliser

- ✓ Etat
- ✓ Conseil régional
- ✓ Départements
- ✓ EPCI
- ✓ Consulaires
- ✓ Entreprises
- ✓ Orga. pro.
- ✓ Associations

### Type de dépense

- ✓ Fonctionnement
- Investissement

## PROFITER DES POSSIBILITES OFFERTES PAR LE NUMERIQUE ET SES APPLICATIONS POUR DEVELOPPER ET PROMOUVOIR DES CANAUX DE VENTES DE PROXIMITE

### Acteurs à mobiliser

- ✓ Etat
- ✓ Conseil régional
- ✓ Départements
- ✓ EPCI
- ✓ Consulaires
- ✓ Entreprises
- Orga. pro.
- ✓ Associations

### Type de dépense

- Fonctionnement
- ✓ Investissement

### Contexte

Les modes de consommation alimentaires ou non ont connu des évolutions récentes majeures. La vente à distance via les livraisons ou les click-and-collect (ou drives) gagne progressivement des parts de marché sur la vente physique. Pour exemple, entre 2010 et 2018, la part de marché des drives de la grande distribution est passée de 1,4% à 4,2% (*INSEE, 2020*) et la crise de la COVID-19 a sans conteste accrue cet usage. Des applications nombreuses ont été créées ou se sont développées dans les secteurs des métiers de bouche pour satisfaire cette demande du consommateur avec des places de marché locales, des applications de drives fermiers et des applications de livraison de repas à domicile de restaurateurs.

### Propositions

Dans un premier temps, pour atteindre toutes les populations et tous les commerces, il apparaît indispensable de **poursuivre la connexion 4G-5G et en fibre optique de la région, en partenariat Etat-Région-Départements-EPCI.**

Afin de mieux faire connaître les sites de commercialisation existants, **il est nécessaire de communiquer davantage sur la plateforme « produits-frais-locaux » du Centre-Val de Loire répertoriant les initiatives locales. Cet outil, dont le pilotage pourrait être confié à la Chambre d'Agriculture et au GIP Recia, pourrait fédérer des market-places départementales à créer.** Un financement par la Région sur fonds européens est envisageable. Les associations alimentaires type AMAP pourraient aussi vendre via ces plateformes locales. Il pourrait être adjoint à ces applications une catégorie « anti-gaspi » qui aurait un double avantage social et environnemental.

Pour les professionnels, il convient de **pousser plus encore l'essor des plateformes dédiées existantes Agrilocal et Approlocal.**

**Favoriser des structures de transport-logistique sur le dernier-kilomètre** mutualisant les demandes des deux types de clientèles évoquées (professionnels et particuliers) apportera une pertinence plus forte pour cette commercialisation de proximité.

### Réponse aux freins

F. Une fierté régionale restant à affirmer

G. Une grande distribution dominante imposant ses règles aux producteurs

# COMPOSITION DE LA 3EME COMMISSION AU 22 JUILLET 2021

**Président de la Commission** : M. Antonio LORENZO

**Rapporteure** : Kenza BELLIARD

**Membres de la commission** :

M. Noël ADAM  
M. Yves BAIJOT  
Mme Carole BARREAU  
M. Roland BARTHE  
Mme Kenza BELLIARD  
Mme Nathalie BERTIN  
Mme Anaïs RUBAUD  
M. Patrice DUCEAU  
Mme Nathalie DUMAIS  
Mme Géraldine FERTEUX  
M. Jean-Marie GADOIS  
M. Jean-Claude GANDOUIN  
M. Alain GUILMAIN  
M. Hubert JOUOT  
M. Florent LEPRETRE  
M. Nicolas PAILLOUX  
Mme Paulette PICARD  
M. Julien REY  
M. Jean-François RICHARD  
M. Alain ROBERT  
M. Patrick UGARTE  
Mme Séverine VAN HASSELAAR  
M. Gérard VINCENT

**Chargé de mission** : Vincent SANTOUL

## REMERCIEMENTS ET AUDITIONS

*La 3<sup>ème</sup> Commission remercie les personnes ci-dessous ayant répondu à ses sollicitations*

**Agrosphères (Cluster IAA en Hauts-de-France)**, Philippe HINCELIN, *Directeur*

**AREA CVL (Association Régionale des Entreprises Alimentaires)**, Philippe VILLEVALOIS, *Délégué Général*

**Axereal**, Jean-Francois LOISEAU, *Président*

**CCI 45**, Nathalie LEMAITRE, *Directrice Développement CCI 45, Directrice Loire et Orléans Eco* / Sylvie BOUCHETTE, *Chargée d'études*

**Chambre d'Agriculture**, Benoît TASSIN, *Directeur-adjoint, Responsable pôle Economie-filière-promotion* / Karine VIGNAL, *Chargée de mission promotion circuits courts*

**Crédit Agricole**, Marc-Antoine DE HANNUNA, *Directeur service Entreprises* / BOULAN Jérôme, *Responsable du pôle développement des relais de croissance*

**Conseil régional Centre-Val de Loire**, Sandrine CLEMENT, *Directrice Agriculture et forêts* / Philippe PAUL, *Directeur Economie*

**CRMA CVL**, Erik LECOMTE, *Chargé d'études* / Stéphane CADEAU, *Directeur-adjoint CMA 45, Responsable pôle Développement alimentation*

**DRAAF CVL (Direction Régionale de l'Alimentation, l'agriculture et de la Forêt)**, Gaëtan BUISSON, *Chef de service Information statistique et économique* / Lena DENIAUD, *Cheffe de service Economie agricole rurale*

**France Cluster**, Jean-Luc ANSEL, *Président*

**LSDH (Laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel)**, Emmanuel VASENEIX, *Président*

**Système U Toury et Neuville-aux-Bois**, Philippe Deshayes, *Dirigeant*

**Le Mouvement Associatif CVL**, Delphine BENASSY, *Coordinatrice du pôle Accompagnement* / Guy JANVROT, *Vice-Président*

# BIBLIOGRAPHIE

## Etudes nationales

Agreste France, 02/2020, *Mémento 2019*, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Denier-Pasquier F., Ritzenthaler A., 12.2020, *Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires*, CESE

Gouvernement, 11/2020, 02/2021, 03/2021, 04/2021, 05/2021, *France Relance – Relocaliser*, Dossiers de presse

INSEE, 04/2020, *Les hypermarchés n°1 des ventes de produits alimentaires*

INSEE, 2011-2019, *Tableaux de l'économie française*

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2020, *Panorama des industries agroalimentaires – Chiffres et indicateurs clés*

## Etudes en région

Agreste CVL, 2010-2019, *Mémento de la statistique agricole*, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

CESER CVL, 09/2013, *L'agro-industrie en région Centre*

CESER CVL, 11/2015, *38,6°C le matin... A l'ombre – S'adapter au changement climatique en région Centre-Val de Loire*

CRMA, 03/2020, *Portrait des entreprises artisanales de l'alimentaire en Centre-Val de Loire*

Dév'Up, 10/2018, *L'industrie agroalimentaire : un secteur alliant qualité et diversité en Centre-Val de Loire*

GIP ALFA Centre – OFRE, 2017, *Coopératives agricoles en région Centre-Val de Loire*, Dossier sectoriel prospectif

INPACT, RCVL, RESOLIS, 2020, *Suivi et support des dynamiques de PAT en Région Centre-Val de Loire*

## Sites Internet

ACOSS-URSSAF, [www.acoss.fr](http://www.acoss.fr)

Agreste, [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Bienvenue à la ferme, [www.bienvenue-a-la-ferme.com](http://www.bienvenue-a-la-ferme.com)

C du Centre, [www.cducentre.com](http://www.cducentre.com)

CCI CVL, [www.centre.cci.fr](http://www.centre.cci.fr)

CGET, [www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)

Chambres d'Agriculture CVL, [www.centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr](http://www.centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr)

Conseil Régional CVL – Développement des entreprises, [www.regioncentre-valdeloire.fr](http://www.regioncentre-valdeloire.fr)

Conseil Régional CVL – Plateforme des aides économiques, <http://entreprise.regioncentre-valdeloire.fr/index.html>

CRMA CVL, [www.crma-centre.fr](http://www.crma-centre.fr)

Dév'Up, [www.devup-centrevaldeloire.fr](http://www.devup-centrevaldeloire.fr)

DGE (Direction Générale des Entreprises – Ministère de l’Economie, des Finances et de la Relance), [www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr)

DIRECCTE CVL, [www.centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr](http://www.centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr)

Fédération du Commerce et de la Distribution, [www.fcd.fr](http://www.fcd.fr)

INPACT, [www.pact-cvl.fr](http://www.pact-cvl.fr)

INSEE, [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

INSEE-Sirène, [www.sirene.fr](http://www.sirene.fr)

LSA (Libre-Service Actualités), [www.lsa-conso.fr](http://www.lsa-conso.fr)

Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation, [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

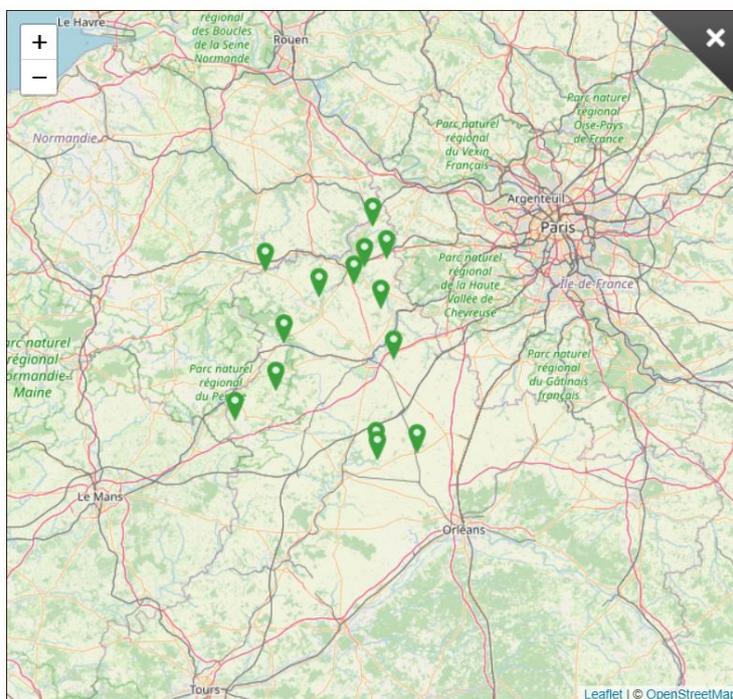
Newcorp, [www.newcorpconseil.com](http://www.newcorpconseil.com)

Plateforme Internet produits locaux Région CVL, [www.produits-frais-locaux-centre-valdeloire.fr](http://www.produits-frais-locaux-centre-valdeloire.fr)

Pôle Emploi, [www.statistiques.pole-emploi.org](http://www.statistiques.pole-emploi.org)

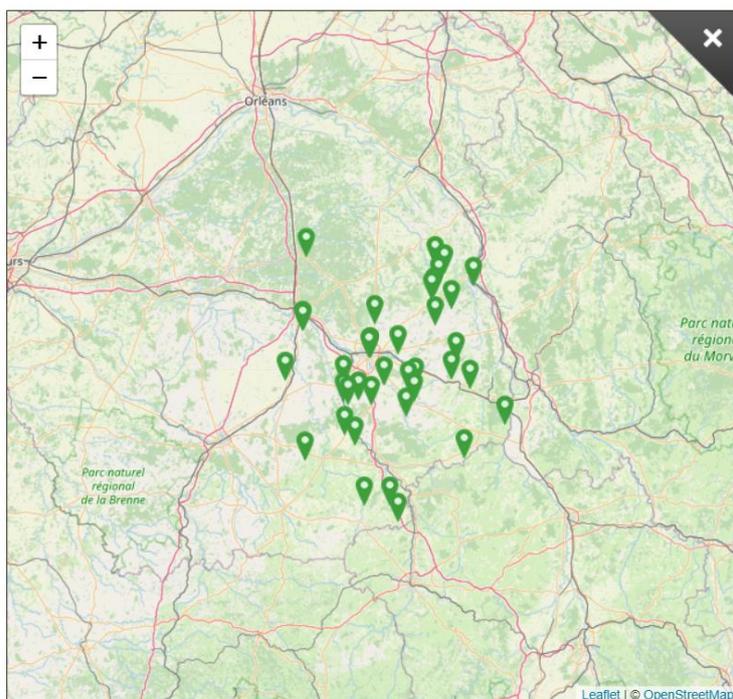
# ANNEXE 1 : EXPLOITATIONS AGRICOLES ADHERENTES A « BIENVENUE A LA FERME » PAR DEPARTEMENTS<sup>93</sup>

## Eure-et-Loir



14 résultats correspondent à votre recherche

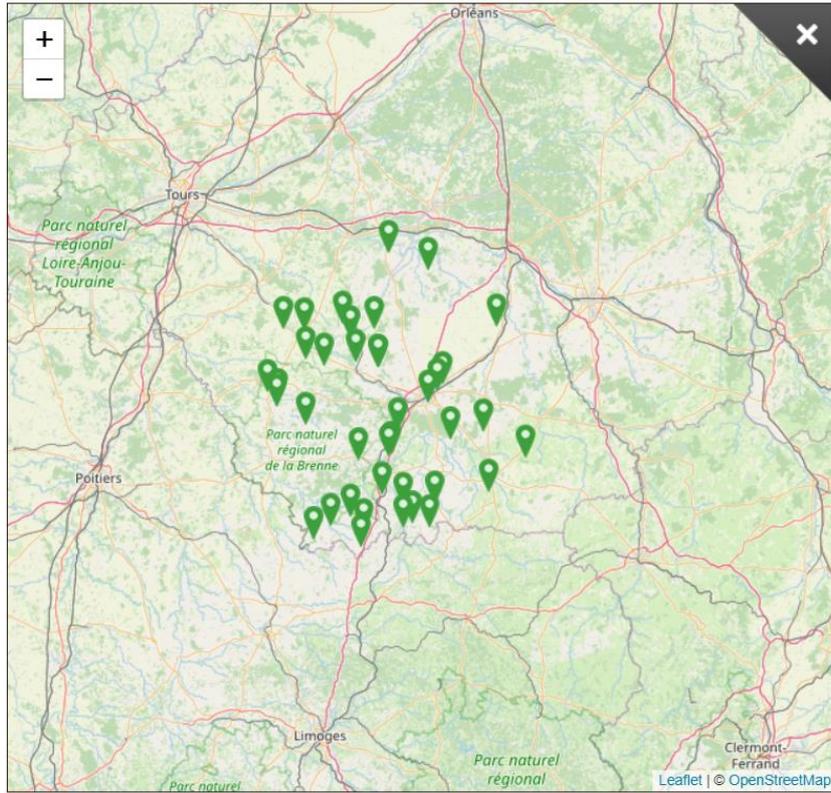
## Cher



39 résultats correspondent à votre recherche

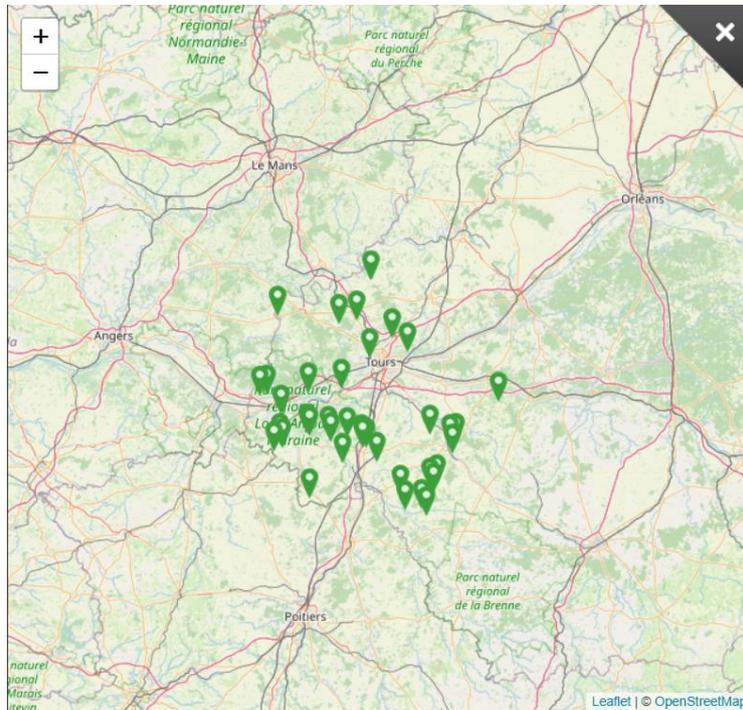
<sup>93</sup> Source : <https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/>

## Indre



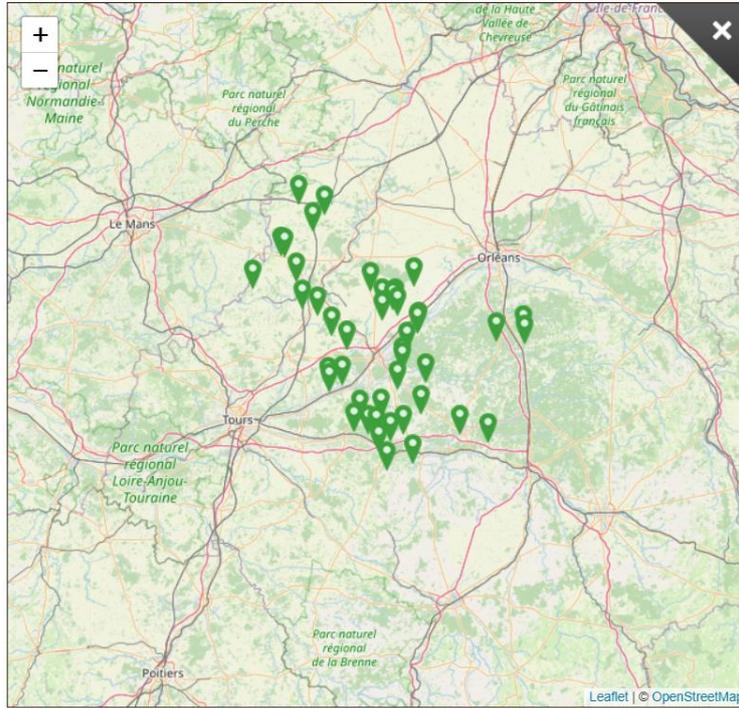
39 résultats correspondent à votre recherche

## Indre-et-Loire

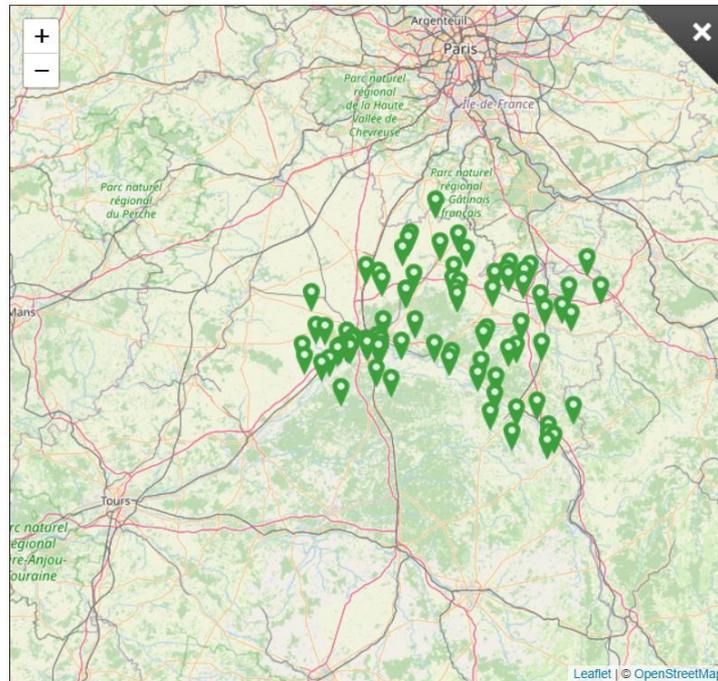


38 résultats correspondent à votre recherche

## Loir-et-Cher



## Loiret



## ANNEXE 2 : CODES NAF RETENUS POUR LA DEFINITION DES IAA

<b>INDUSTRIE DES VIANDES</b>	
1011Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie
1012Z	Transformation et conservation de la viande de volaille
1013A	Préparation industrielle de produits à base de viande
<b>INDUSTRIE DES FRUITS ET LÉGUMES</b>	
1031Z	Transformation et conservation de pommes de terre
1032Z	Préparation de jus de fruits et légumes
1039A	Autre transformation et conservation de légumes
1039B	Transformation et conservation de fruits
<b>INDUSTRIE LAITIÈRE</b>	
1051A	Fabrication de lait liquide et de produits frais
1051B	Fabrication de beurre
1051C	Fabrication de fromage
1051D	Fabrication d'autres produits laitiers
1052Z	Fabrication de glaces et sorbets
<b>TRAVAIL DU GRAIN ET PRODUITS ISSUS DES CÉRÉALES ET DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE</b>	
1061A	Meunerie
1061B	Autres activités du travail des grains
1062Z	Fabrication de produits amylacés
1071A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
1072Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
1073Z	Fabrication de pâtes alimentaires
<b>ALIMENTATION ANIMALE</b>	
1091Z	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
1092Z	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie
<b>SUCRE ET PRODUITS SUCRÉS</b>	
1081Z	Fabrication de sucre
1082Z	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
<b>INDUSTRIE DES BOISSONS</b>	
1101Z	Production de boissons alcooliques distillées
1102A	Fabrication de vins effervescents
1102B	Vinification
1103Z	Fabrication de cidre et de vins de fruits
1104Z	Production d'autres boissons fermentées non distillées
1105Z	Fabrication de bière
1106Z	Fabrication de malt
1107A	Industrie des eaux de table
1107B	Production de boissons rafraîchissantes

## AUTRES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

1020Z	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
1041A	Fabrication d'huiles et graisses brutes
1041B	Fabrication d'huiles et graisses raffinées
1042Z	Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires
1083Z	Transformation du thé et du café
1084Z	Fabrication de condiments et assaisonnements
1085Z	Fabrication de plats préparés
1086Z	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques
1089Z	Fabrication d'autres produits alimentaires

**Ont ainsi été retenus les groupes 10 et 11, en excluant les codes NAF suivants :**

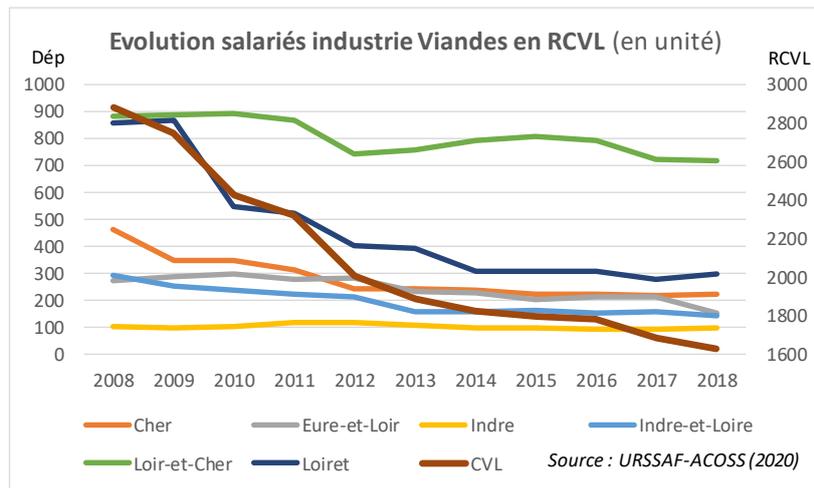
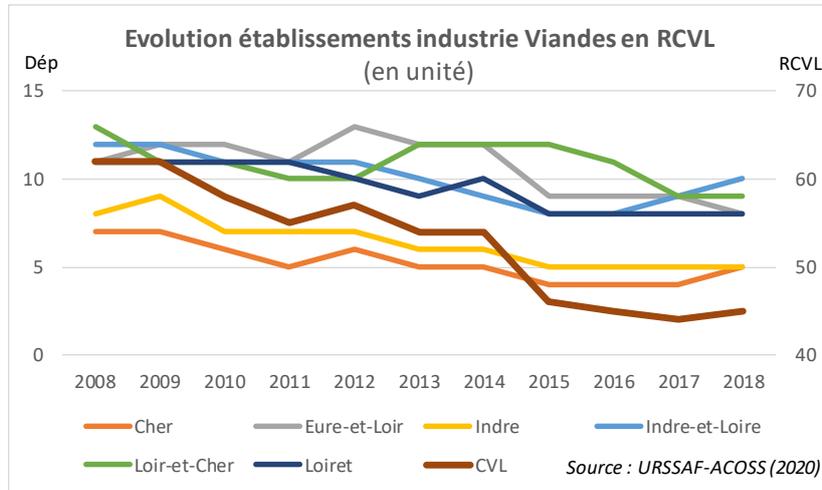
- ▶ 10.13B Charcuterie
- ▶ 10.71B Cuisson de produits de boulangerie
- ▶ 10.71C Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
- ▶ 10.71D Pâtisserie

Sont exclus également de cette étude, les activités de commerce de gros, le commerce de détail, l'artisanat commercial et la restauration hors domicile.

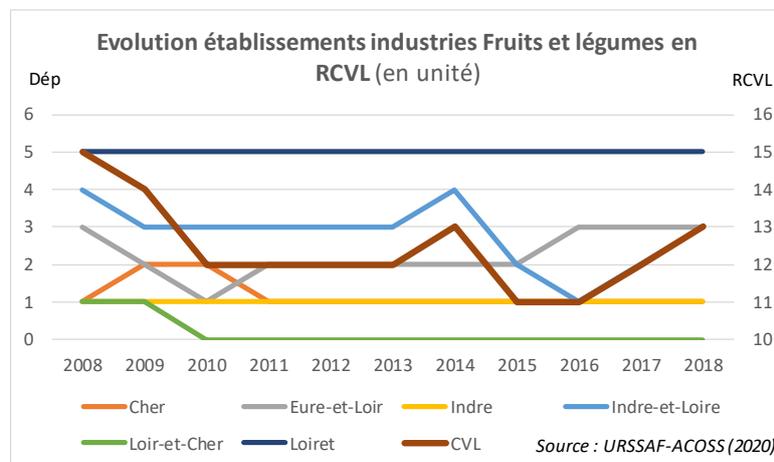
Les exploitations viticoles sont également exclues du champ de cette étude car elles appartiennent traditionnellement à l'agriculture. Les structures collectives (coopératives) de vinification sont en revanche prise en compte, appartenant au secteur des boissons.

## ANNEXE 3 : EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS ET SALAIRES DES IAA EN RCVL PAR DEPARTEMENTS ET PAR FILIERES<sup>94</sup>

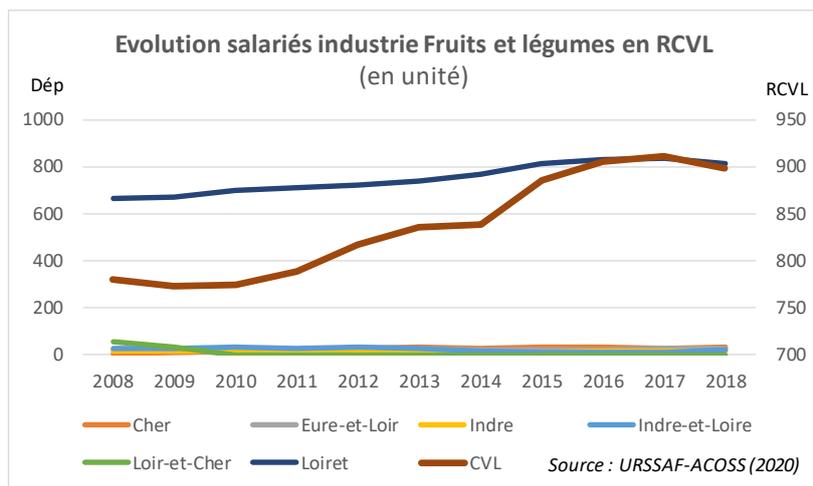
L'industrie des viandes en forte baisse



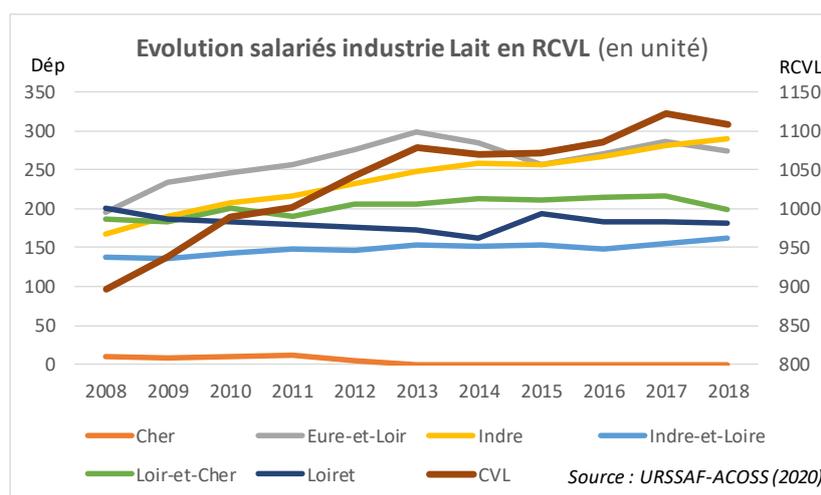
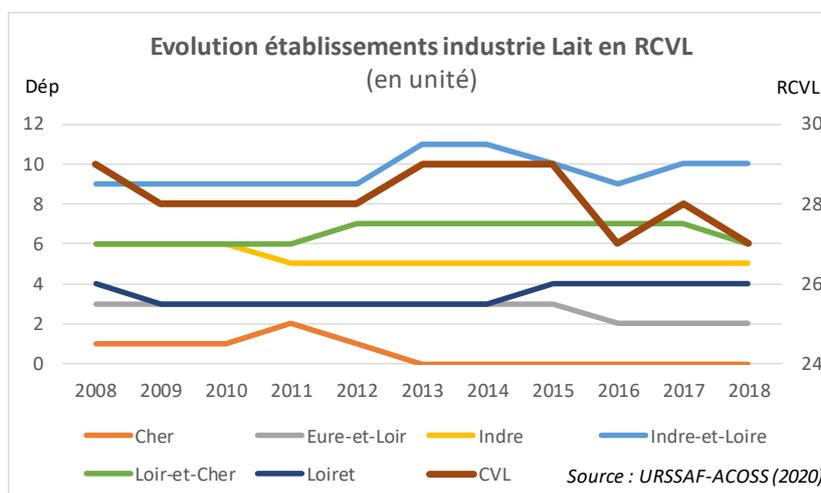
L'industrie des fruits et légumes en croissance



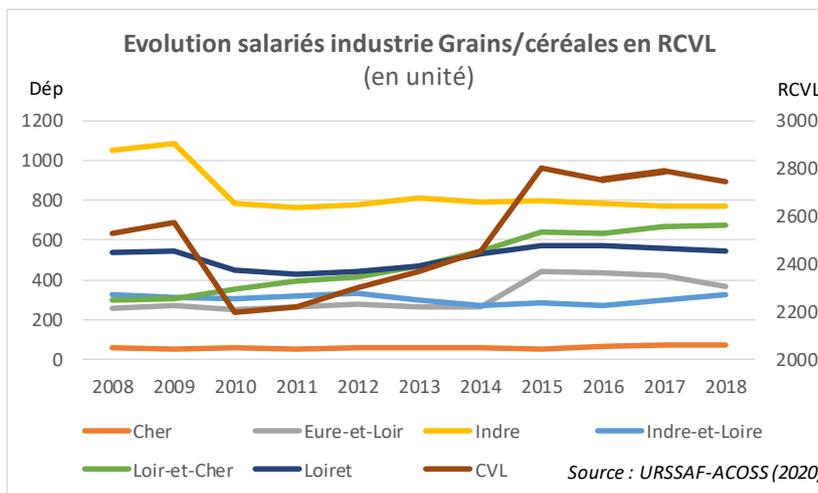
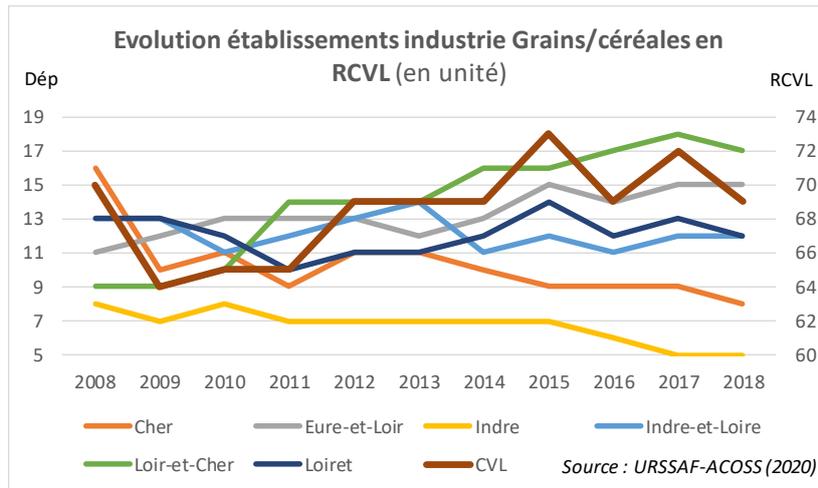
<sup>94</sup> Source : ACOSS-URSSAF



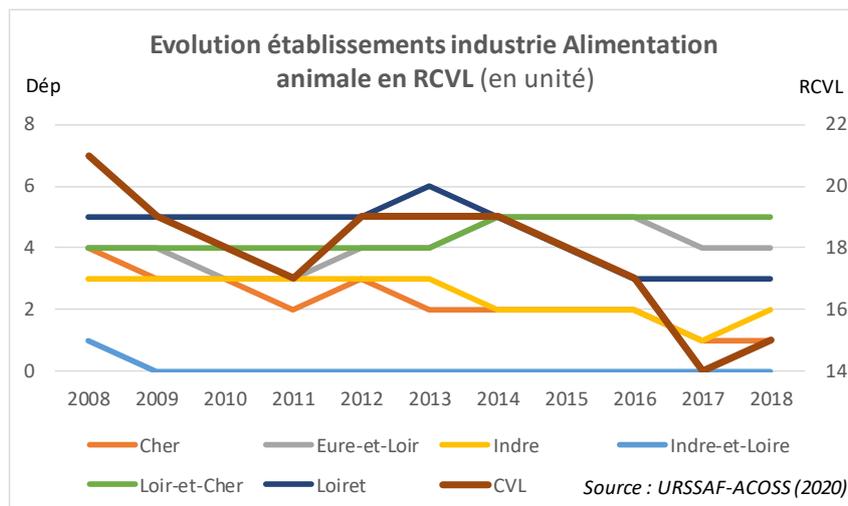
## L'industrie du Lait en fort développement

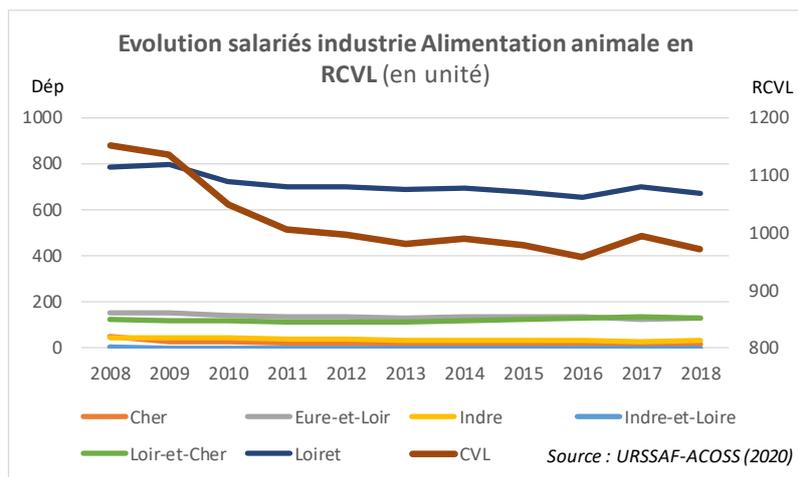


## L'industrie des grains/céréales en phase de transition ou sur un plafond ?

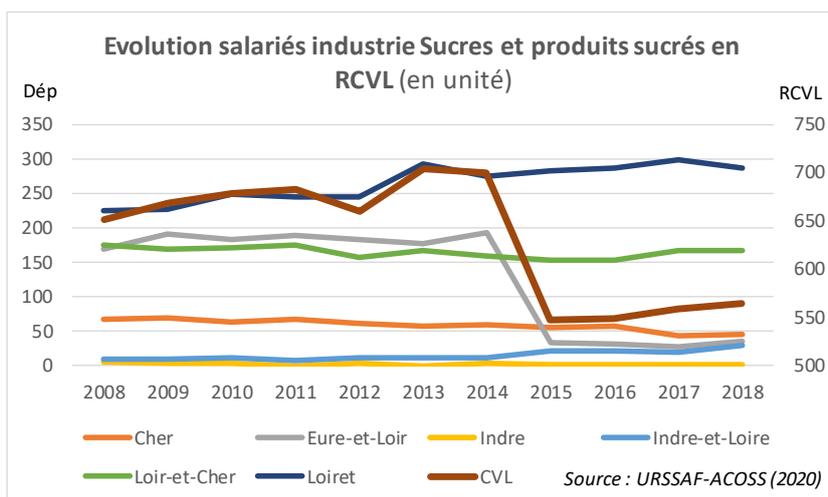
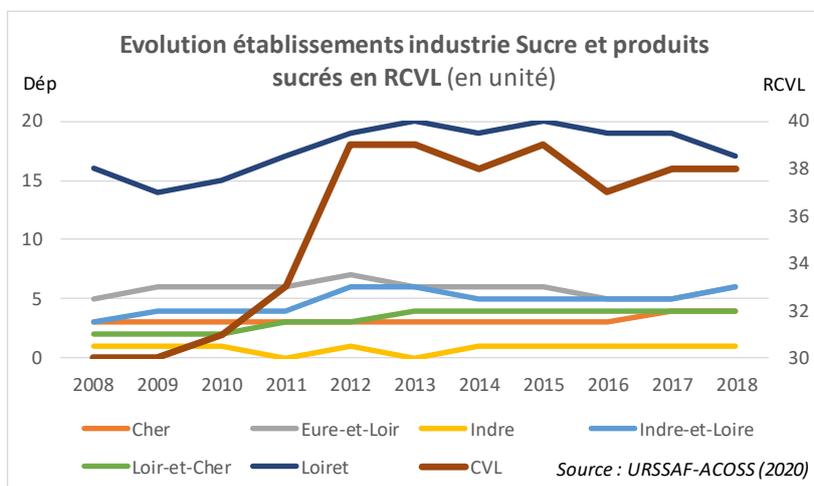


## L'industrie de l'alimentation animale en baisse

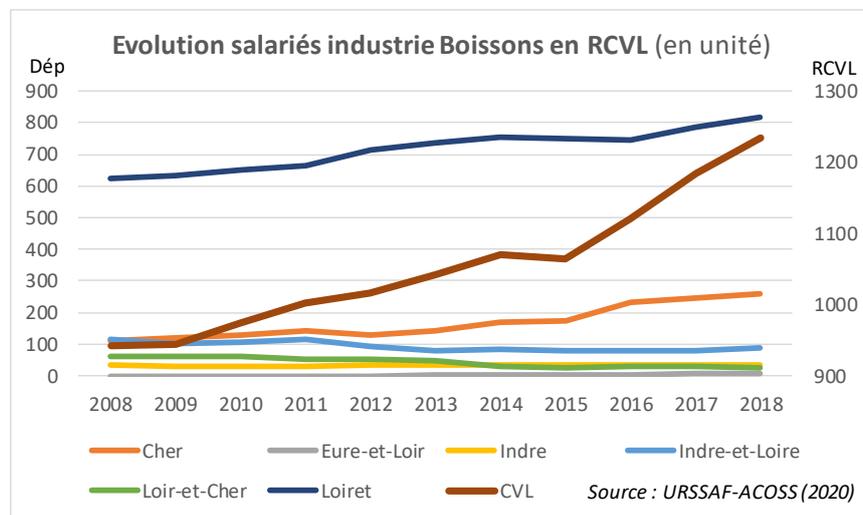
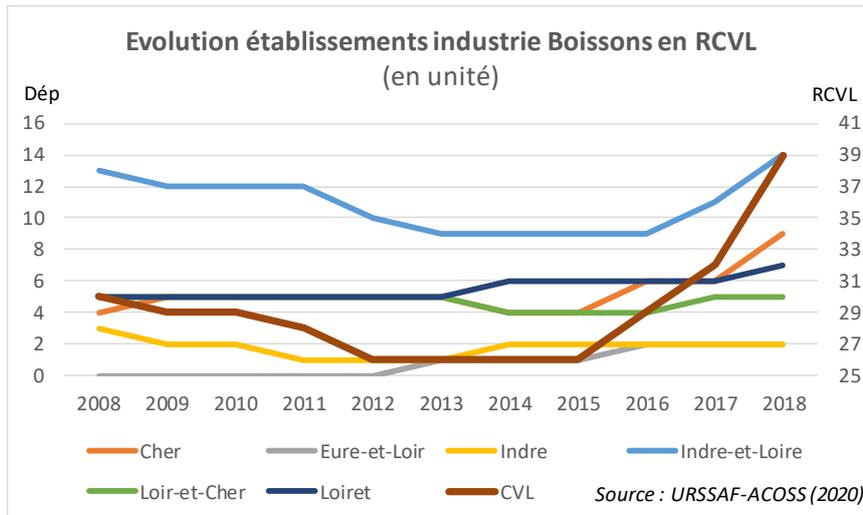




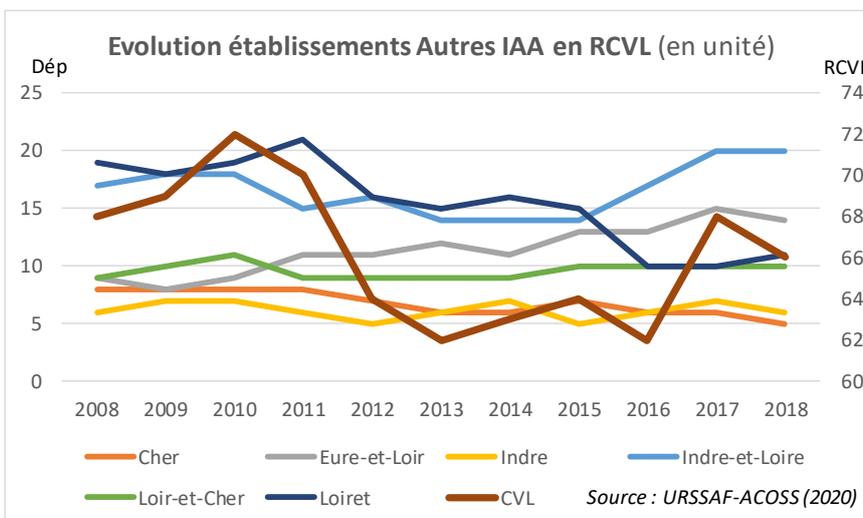
## L'industrie des sucres et produits sucrés en crise

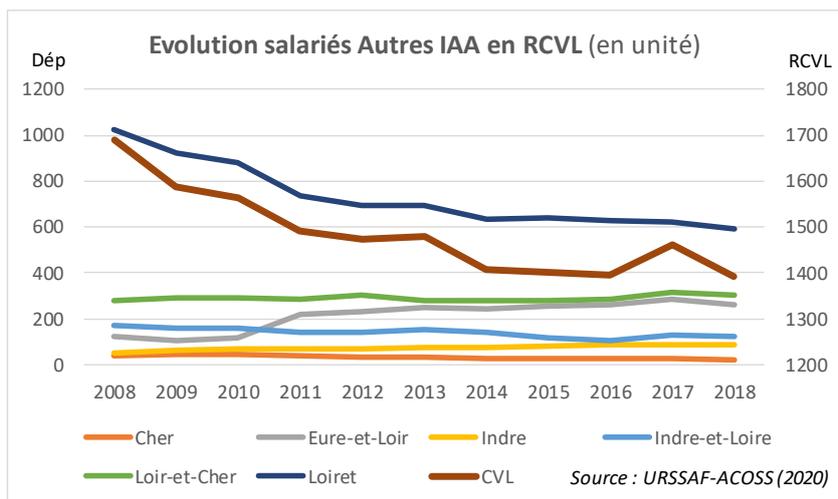


## L'industrie des boissons en développement constant



## Une évolution accidentée des autres IAA





## ANNEXE 3 : PROJETS ET DIFFICULTES DE RECRUTEMENT DANS LA FILIERE AGROTRANSFORMATION PAR DEPARTEMENTS EN 2020<sup>95</sup>

Métier	Cher			Eure-et-Loir		
	Projets de recrutement	Difficultés à recruter	Emplois saisonniers	Projets de recrutement	Difficultés à recruter	Emplois saisonniers
Agriculteurs salariés	430	32,60%	81,40%	510	62,70%	64,70%
Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture						
Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers	90	33,30%	88,90%	200	55,00%	95,00%
Techn. et agents d'encadrement d'exploitations agricoles	20	100,00%	100,00%	20	100,00%	50,00%
Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers	90	33,30%	88,90%	200	55,00%	95,00%
Éleveurs salariés	20	100,00%	0,00%	50	20,00%	60,00%
Maraîchers, horticulteurs salariés	70	100,00%	85,70%	170	29,40%	94,10%
Pêcheurs, aquaculteurs salariés						
Viticulteurs, arboriculteurs salariés	1 150	49,60%	85,20%	60	83,30%	100,00%
<b>Sous-Total Agriculture</b>	<b>1870</b>			<b>1210</b>		
Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	80	50,00%	50,00%	100	10,00%	70,00%
Apprentis et ouvriers non qualifiés de l'alimentation (hors industries agro-alimentaires)	40	75,00%	0,00%	70	71,40%	0,00%
Autres ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires (hors transformation des viandes)	30	66,70%	33,30%	80	25,00%	0,00%
Charcutiers, traiteurs	30	33,30%	0,00%	10	100,00%	0,00%
Bouchers	20	100,00%	0,00%	70	100,00%	14,30%
Boulangers, pâtisseries	30	100,00%	0,00%	50	80,00%	0,00%
<b>Sous-Total Transformation</b>	<b>230</b>			<b>380</b>		
Aides et apprentis de cuisine, employés polyvalents de la restauration	390	74,40%	28,20%	420	42,90%	28,60%
Cadres de l'hôtellerie et de la restauration						
Chefs cuisiniers				50	80,00%	80,00%
Cuisiniers	160	75,00%	18,80%	90	88,90%	0,00%
Employés de l'hôtellerie	90	66,70%	55,60%	150	46,70%	13,30%
Maîtres d'hôtel	10	100,00%	0,00%			
Maîtrise de l'hôtellerie	30	100,00%	0,00%			
Serveurs de cafés restaurants	310	41,90%	67,70%	260	53,80%	46,20%
<b>Sous-Total CHR</b>	<b>990</b>			<b>970</b>		
Vendeurs en produits alimentaires	70	42,90%	28,60%	70	57,10%	14,30%
<b>Total Agrotransformation</b>	<b>3160</b>			<b>2630</b>		

<sup>95</sup> Source : BMO-Pôle Emploi (2020)

Métier	Indre			Indre-et-Loire		
	Projets de recrutement	Difficultés à recruter	Emplois saisonniers	Projets de recrutement	Difficultés à recruter	Emplois saisonniers
Agriculteurs salariés	220	40,90%	68,20%	680	30,90%	76,50%
Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture				10	100,00%	0,00%
Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers	80	50,00%	100,00%	100	60,00%	60,00%
Techn. et agents d'encadrement d'exploitations agricoles	10	100,00%	0,00%	10	100,00%	0,00%
Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers	80	50,00%	100,00%	100	60,00%	60,00%
Eleveurs salariés	80	50,00%	87,50%	190	52,60%	47,40%
Maraîchers, horticulteurs salariés	290	72,40%	93,10%	390	53,80%	87,20%
Pêcheurs, aquaculteurs salariés				10	0,00%	0,00%
Viticulteurs, arboriculteurs salariés	150	20,00%	100,00%	900	43,30%	95,60%
<b>Sous-Total Agriculture</b>	<b>910</b>			<b>2390</b>		
Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	140	35,70%	21,40%	60	83,30%	0,00%
Apprentis et ouvriers non qualifiés de l'alimentation (hors industries agro-alimentaires)	30	33,30%	0,00%	160	56,30%	12,50%
Autres ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires (hors transformation des viandes)	10	0,00%	0,00%	20	0,00%	0,00%
Charcutiers, traiteurs	10	100,00%	0,00%	10	100,00%	0,00%
Bouchers	40	75,00%	0,00%	30	66,70%	0,00%
Boulangers, pâtisseries	20	50,00%	50,00%	20	0,00%	0,00%
<b>Sous-Total Transformation</b>	<b>250</b>			<b>300</b>		
Aides et apprentis de cuisine, employés polyvalents de la restauration	180	61,10%	27,80%	540	59,30%	50,00%
Cadres de l'hôtellerie et de la restauration	10	100,00%	0,00%	10	0,00%	0,00%
Chefs cuisiniers	30	100,00%	66,70%	50	40,00%	20,00%
Cuisiniers	100	80,00%	50,00%	430	69,80%	51,20%
Employés de l'hôtellerie	160	87,50%	81,30%	510	76,50%	76,50%
Maîtres d'hôtel				10	100,00%	0,00%
Maîtrise de l'hôtellerie				10	0,00%	0,00%
Serveurs de cafés restaurants	200	55,00%	65,00%	910	54,90%	65,90%
<b>Sous-Total CHR</b>	<b>680</b>			<b>2470</b>		
Vendeurs en produits alimentaires	30	0,00%	33,30%	260	46,20%	23,10%
<b>Total Agrotransformation</b>	<b>1870</b>			<b>5420</b>		

Métier	Loir-et-Cher			Loiret		
	Projets de recrutement	Difficultés à recruter	Emplois saisonniers	Projets de recrutement	Difficultés à recruter	Emplois saisonniers
Agriculteurs salariés	570	82,50%	84,20%	400	67,50%	82,50%
Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture						
Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers	100	60,00%	70,00%	200	85,00%	90,00%
Techn. et agents d'encadrement d'exploitations agricoles	40	50,00%	50,00%	40	75,00%	0,00%
Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers	100	60,00%	70,00%	200	85,00%	90,00%
Eleveurs salariés	40	100,00%	0,00%	100	30,00%	70,00%
Maraîchers, horticulteurs salariés	280	35,70%	92,90%	320	71,90%	81,30%
Pêcheurs, aquaculteurs salariés						
Viticulteurs, arboriculteurs salariés	490	63,30%	93,90%	370	27,00%	94,60%
<b>Sous-Total Agriculture</b>	<b>1620</b>			<b>1630</b>		
Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	280	21,40%	3,60%	290	17,20%	41,40%
Apprentis et ouvriers non qualifiés de l'alimentation (hors industries agro-alimentaires)	70	71,40%	0,00%	70	71,40%	0,00%
Autres ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires (hors transformation des viandes)	40	50,00%	0,00%	90	100,00%	22,20%
Charcutiers, traiteurs	30	100,00%	33,30%	10	0,00%	0,00%
Bouchers	70	57,10%	14,30%	30	100,00%	0,00%
Boulangers, pâtisseries	80	50,00%	37,50%	60	83,30%	0,00%
<b>Sous-Total Transformation</b>	<b>570</b>			<b>550</b>		
Aides et apprentis de cuisine, employés polyvalents de la restauration	470	68,10%	57,40%	580	27,60%	32,80%
Cadres de l'hôtellerie et de la restauration	60	100,00%	0,00%	60	16,70%	83,30%
Chefs cuisiniers	80	75,00%	12,50%	40	50,00%	25,00%
Cuisiniers	310	90,30%	45,20%	210	71,40%	28,60%
Employés de l'hôtellerie	230	73,90%	73,90%	150	33,30%	53,30%
Maîtres d'hôtel	10	100,00%	0,00%			
Maîtrise de l'hôtellerie	10	100,00%	0,00%	10	100,00%	0,00%
Serveurs de cafés restaurants	380	76,30%	63,20%	480	60,40%	41,70%
<b>Sous-Total CHR</b>	<b>1550</b>			<b>1530</b>		
Vendeurs en produits alimentaires	150	20,00%	20,00%	240	37,50%	45,80%
<b>Total Agrotransformation</b>	<b>3890</b>			<b>3950</b>		

### Les conditions d'éligibilité à la marque

#### ▶ Critères d'ordre général

- ▶ Affiliation de l'entreprise
- ▶ Siège social et/ou de production en région CVL
- ▶ Association / ESAT qui commercialisent des produits

#### ▶ Critère « sans OGM »

- ▶ Les ingrédients d'origine animale (ex : œuf, lait, poisson, viande) sont issus d'élevages nourris avec des aliments tracés sans OGM.
- ▶ Critère à atteindre d'ici 2 ans en fonction de l'avancement de la capacité des filières céréales françaises à fournir des protéines non OGM.

### 3 principaux critères

① Provenance régionale ② Composition du produit ③ Pratiques environnementales

- ▶ Le respect de certains critères est **effectif ou accepté avec l'engagement de l'atteindre sous 2 ans**
- ▶ Le critère ① « provenance régionale » est **obligatoire, excepté** pour les matières 1ères non disponibles en région CVL → décision par le Comité spécialisé
- ▶ Le critère ② « composition du produit » est validé **si le produit respecte 1 proposition** parmi une liste définie.
- ▶ Le critère ③ « pratiques environnementales » est validé **si le produit respecte 1 proposition** parmi une liste définie.

① **La provenance régionale au cœur de la marque** → valider (ou s'engager à respecter sous 2 ans) :

#### ▶ Produit brut

- ▶ Issu de la région CVL
- ▶ Approvisionnement autorisé dans les départements limitrophes de l'exploitation à hauteur de 20 %

#### ▶ Produit transformé

- ▶ Si les ingrédients sont disponibles en région CVL → **50% du poids** (hors eau) issus de la région CVL
- ▶ Si l'ingrédient n'est pas disponible en région CVL (ex : cacao) → demande **examinée par le Comité spécialisé**
- ▶ **Transformation substantielle** en région CVL si l'outil existe ▲

<sup>96</sup> Source : Webinaire Dév'Up du 26/01/2021

**2 La composition du produit** → valider (ou s'engager à respecter sous 2 ans) **au moins 1 choix** :

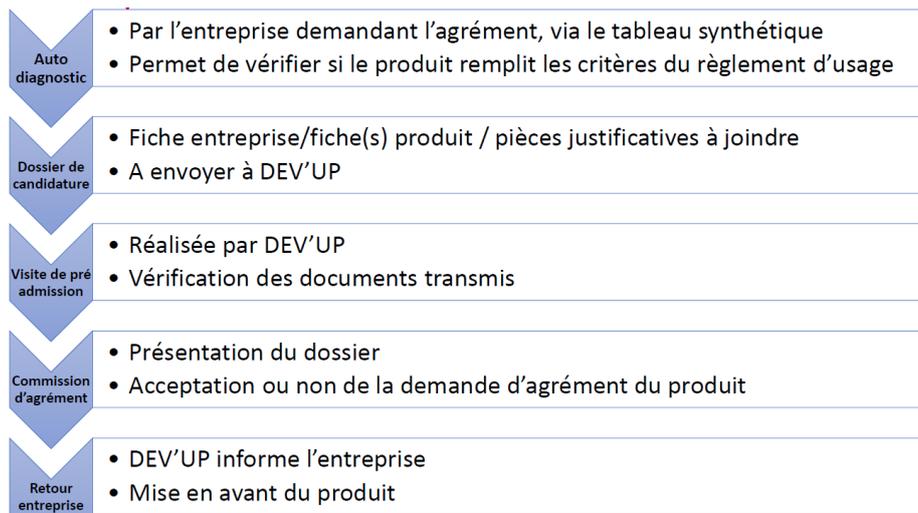
- ▶ **Produit sous SIQO** (AOP/AOC, IGP, Label rouge, AB ou en conversion)
- ▶ Labellisation « **Ici on fabrique les pâtisseries** », « **Viennoiseries 100 % maison** » ou « **Boulangers de France** »
- ▶ Produit **sans additif de synthèse** (les produits non transformés remplissent de fait ce critère)
- ▶ Autres : examen en Comité spécialisé ▲

**3 Pratiques environnementales** → valider (ou s'engager à respecter sous 2 ans) **au moins 1 choix** parmi :

- ▶ Commercialisation via un **circuit de proximité** : vente sur place, AMAP, magasins de producteurs, restauration collective etc.
- ▶ **Certifications environnementales** : HVE, Terra Vitis, filière CRC, etc.
- ▶ Adhésion à une **démarche environnementale** : Bleu blanc cœur, ISO 14001, démarche RSE etc.
- ▶ Réalisation d'un **diagnostic environnemental** : CAP'2ER, Analyse cycle de vie, Biodiversité etc.
- ▶ Réduction de **l'empreinte écologique** : emballage biodégradable, consommation des fluides, réusage des eaux...
- ▶ Autres : examen en Comité spécialisé ▲

### **Autres obligations**

- ▶ **Différenciation des emballages** entre un produit agréé et un produit très similaire non agréé.
- ▶ Si recette identique mais conditionnée dans **nouveau contenant ou nouveau grammage**, l'entreprise en informe DEV'UP.
- ▶ Les **produits sous AOC/AOP ou IGP** sont **dispensés du contrôle** par un organisme certificateur.
- ▶ L'autorisation d'utiliser la marque est **strictement personnelle** et ne peut être cédée à un tiers ou à un successeur.



# **INTERVENTIONS DES GROUPES**



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 22 JUILLET 2021

**Intervention relative au rapport d'auto-saisine sur l'agro-transformation :**

**Intervention de Sébastien ROBLIQUE**

**Au nom du groupe : AIESSE**

Monsieur le Président, Madame la représentante de l'exécutif, Monsieur le rapporteur, cher(es) collègues,

J'interviens au nom du groupe AIESSE qui tient à saluer la qualité du rapport présenté à notre assemblée ce jour.

Le travail mené en matière d'identification des acteurs des filières agricoles et de l'agro-transformation en région, de leurs poids économique et la description de leur environnement institutionnel et réglementaire constitue, sans nul doute, un document de référence et d'aide à la décision pour la suite de nos travaux ainsi que pour l'exécutif régional.

Cet état des lieux amène d'ailleurs notre rapporteure à dresser un bilan mitigé sur l'état de l'agro-transformation en région Centre Val de Loire.

Des normes inflationnistes parfois divergentes, un cadre fortement concurrentiel, des filières incomplètes et dispersées ainsi que la prédominance de la grande distribution sont effectivement autant de freins à une structuration et au développement de cette filière agroalimentaire dans notre région.

Au-delà de ce constat et du désir de disposer d'une alimentation saine, équilibrée et de proximité certes, parfois porteuse de complexité pour les acteurs eux-mêmes ; notre groupe adhère aux préconisations émises dans ce rapport en sachant que notre région dispose effectivement des « fondamentaux » à savoir des ressources premières et indispensables. Comme l'indique notre Président dans la fin de son avant-propos au rapport.

Je vous remercie.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 22 JUILLET 2021

**Avis du CESER sur le rapport concernant l'agro-transformation en Centre-Val de Loire**

**Intervention de Madame Marie-Christine CARATY - QUIQUET**

**Au nom du groupe CFE-CGC**

Monsieur le Président, Madame la Vice-Président, chers collègues,

La CFE-CGC félicite la troisième Commission pour cette autosaisine à la thématique bien choisie.

En effet, ce rapport fait ressortir nos forces, notamment celles des grandes cultures et nos faiblesses dans la transformation de nos productions.

Ce travail nous semble complet, fouillé et précis.

Il est regrettable de voir partir hors de notre région les matières premières et de constater l'importation des produits transformés. L'importance des circuits-courts dans les nouveaux modes de consommations qui se mettent en place nous oblige à réfléchir à produire, transformer et consommer sur place.

De plus, la région parisienne, peu éloignée, demeure le principal marché de consommation pour nos produits finis .... lorsque nous en produisons, là est notre faiblesse.

La CFE-CGC est en accord avec ce rapport et voudrait mettre l'accent sur le renforcement des circuits courts, sur la promotion du label « C du Centre » et sur les aides économiques ciblées afin de générer des filières complètes. Il conviendrait notamment de compléter la filière des céréales.

L'agro-transformation peut être une véritable dynamique dans notre région : dynamique bien évidemment économique avec des recettes fiscales en plus mais également, et surtout, une dynamique démographique : apport de personnel, donc de familles qui entraîneront de la consommation, des scolarités à effectuer dans la région sans oublier le tourisme si notre démarche d'agro-transformation est faite dans une optique bio et/ou respectueuse de l'environnement.

Le CESER pourrait s'approprier cette problématique et proposer des idées de développement de cette agro-transformation dans notre Région, ceci afin d'apporter des aides économiques à notre filière agricole qui serait prête à s'engager dans cette nouvelle voie.

La CFE-CGC approuvera ce rapport.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 22 JUILLET 2021

**Avis du Ceser relatif au rapport sur l'Agrotransformation**

**Intervention de Madame Christine Gonçalves**

**Au nom du groupe CGT Centre Val de Loire**

Nous voici au pied du mur entre le dérèglement climatique avec les défis qu'il entraîne et les aspirations populaires qui se sont notamment exprimées au cœur des restrictions imposées dans la crise sanitaire.

Ce rapport montre combien notre région disposerait des ressources nécessaires à une forme d'autonomie alimentaire avec un haut niveau qualitatif. La prochaine Stratégie régionale en faveur de l'Alimentation gagnerait sans doute à être réfléchie sous l'angle de l'économie circulaire tant ce secteur est cohérent avec un périmètre circulaire de taille raisonnable.

La clef de la nécessaire bifurcation systémique qui doit être opérée tient sans doute dans la concision de la formule « Penser global, agir local »

Les pistes de progrès sont désormais connues : favoriser les circuits courts, la vente directe, la transformation sur place et plafonner les marges de la grande distribution par un coefficient multiplicateur limité pour garantir des prix rémunérateurs aux producteurs et interdire les ventes à perte pour les agriculteurs.

Seulement voilà, l'agro-industrie n'a pas fini d'imposer ses diktats économiques et ses conditions de culture et d'élevage productivistes excluant bien-être humain ou animal. La loi EGALIM n'est pas assez contraignante, comme le dénoncent les producteurs de lait, et ce sont toujours les grands groupes qui imposent leurs prix aux producteurs. Et c'est surtout par le développement de la vente directe que les consommateurs ont accès à des produits de meilleure qualité.

Notre délégation tient d'ailleurs à mettre l'accent sur les conditions de travail des salariés des abattoirs et des grands groupes de l'agroalimentaire, qui font les frais d'une concurrence déloyale, issue de traités commerciaux désormais anachroniques, avec des produits souvent médiocres vendus à vil prix et un impact environnemental inacceptable. Il ne faut pas oublier que la DGCCRF est régulièrement mise en cause pour son insuffisance, alors qu'il s'agit juste de la faiblesse chronique et grandissante des moyens alloués en matière de contrôle.

Tant que les prix de vente n'intégreront pas *tous* les coûts induits, tant que des produits hors normes seront autorisés à concurrencer ceux qui les respectent, nos petits producteurs et artisans régionaux seront à la peine. Mais surtout, il est temps d'en finir avec une agriculture au service du profit et non de l'alimentation, cette agriculture capitaliste non seulement incapable de nourrir le monde, mais aussi destructrice au fur et mesure les agricultures paysannes qui produisent 80 % de l'alimentation des pays non-industrialisés.

Concernant l'emploi, les défis climatique et environnementaux vont immanquablement impacter les secteurs agricole et alimentaire de notre région, qui disposent toutefois de marges de progrès non négligeables pour générer localement des emplois souvent faiblement qualifiés, en agissant à la fois sur les activités de la région actuellement externalisées, et sur le recours aux travailleurs détachés.

Pour la CGT, la question d'une sécurité sociale alimentaire doit être posée. En effet, l'accès digne à une alimentation choisie, tout comme l'accès aux soins, ne devrait-il pas faire l'objet d'une politique sociale ? Tant que l'organisation ne garantit pas une forme d'autonomie alimentaire locale, est-il opportun d'envisager une agro transformation à vocation nationale, voire européenne ?

Notre délégation soutiendra ce rapport.

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 22 JUILLET 2021

### **Avis du CESER sur le rapport concernant l'agro-transformation en Centre-Val de Loire**

#### **Intervention de Madame Paulette PICARD**

#### **Au nom du groupe GEI**

J'interviens pour le GEI , j'axerai mon propos sur l'aspect de santé publique , orientations et découvertes professionnelles vers ces filières.

En préambule , il faut se rappeler les spécificités de notre région.

Elle est la première région en productions céréalières, malheureusement elle se situe au douzième rang des régions françaises pour la transformation , hors , on le sait , la valeur ajoutée se situe à ce niveau , ainsi que les emplois rattachés.

#### **ORIENTATION , DÉCOUVERTE des MÉTIERS**

En développant une éducation à l'alimentation sous forme d'ateliers , de conférences , d'information, cela permettrait une meilleure connaissance des filières pour les jeunes qui sont nombreuses . Soit :

- en recherche
- en production
- en Transformation
- en Commercialisation

Ces filières sont essentielles pour assurer une partie de notre souveraineté en matière alimentaire, et peuvent offrir des cursus multiples, mais elle fait face à de nombreux freins et écueils.

- une Concurrence déloyale avec des pays n'ayant pas les mêmes normes et réglementations, offrant des prix très attractifs.
- des Productions et transformations issues de pays différents pour arriver enfin sur nos étals. (Ex les crevettes qui font le tour du monde.)
- la Concurrence effrénée au sein de l'OMC sur l'autel du libre-échange. Des législations différentes intracommunautaires ( Belgique, Hollande, Espagne)
- la complexité de l'étiquetage.
- le lobbying auprès de la commission de Bruxelles et de nos instances.
- la Méconnaissance des métiers de ces filières.

#### **ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE**

l'Inserm dans son dernier rapport note qu'en France il y a 17% d'adultes , 16% de jeunes garçons et 18% de jeunes filles obèses ou en sur- poids.

Les cas ont triplés depuis 1975 !

Venue des États Unis la mal bouffe , gagne l'Europe . Aux États Unis 68% des adultes sont en sur- poids ou obèses. Cela entraîne des conséquences graves , d'ordre sanitaire , économique, sociale, psychologique.

C'est donc bien une grande cause nationale.

Cette mal bouffe doit être enrayée dès le plus jeune âge , en développant des programmes scolaires.

Savoir se nourrir équilibré , savoir interpréter les étiquettes, connaître la provenance des produits, prendre conscience de l'impact de sa consommation sur l'environnement, éduquerait les populations ,ils deviendraient ainsi des consommateurs - acteurs responsables et éclairés; qu'ils soient vegans, végétaliens, végétariens ou aimant le bon vin et la viande !

Comment déployer des programmes :

Le PRIMAIRE :

Création d'ateliers ludiques.

Le COLLEGE : lieu de découvertes.

en visitant des établissements de production, de transformation, afin que chaque collégien découvre les métiers, première ORIENTATION.

LYCEE : orientation.

la région en finançant des équipements pourrait inciter, orienter, développer une politique régionale anti mal bouffe.

UNIVERSITE :

accompagner nos jeunes adultes en voie d'autonomie budgétaire avec les diététiciennes , association d'étudiants, assistantes sociales .( précarité alimentaire )

En conclusion ,

Mettre en œuvre sur les territoires une agriculture durable ainsi qu'une alimentation de qualité à travers les PAT projet alimentaire territorial.

les PAT ont une dimension économique en structurant , consolidant les filières , respectant la dimension environnementale.

L'éducation à une alimentation équilibrée permettra de faire face à la précarité alimentaire , à mieux se nourrir , et choisir ses circuits de production.

Encourager des labels de type Bleu Blanc Cœur, qui préconisent le bien-être animal ou végétal, le bien être paysan afin d'aboutir à des produits alimentaires sains et équilibrés.

Avoir le courage politique d'éradiquer la mal- bouffe, La région devrait être un acteur majeur associée aux projets alimentaires Territoriaux.

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU JEUDI 22 JUILLET 2021

### **Avis du CESER relatif au rapport sur l'Agrotransformation**

**Intervention de Monsieur : Jean-Claude MOREAU**

**Au nom du groupe (nom en toutes lettres et organismes liés ou, à défaut, noms des conseillers):  
Confédération Paysanne du Groupe Agricole**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Il existe une loi française dite de « multifonctionnalité » s'appliquant à l'agriculture. Elle définit l'agriculture avec une composante économique (nourrir), environnementale (biodiversité) et sociale (permet une richesse sociale). J'aurais aimé lire dans ce rapport ce simple rappel d'orientation légale. Au sens que l'on partagera, j'espère, un développement de nos filières s'entend dans le respect de cette multifonctionnalité. Certains chiffres cités dans le rapport sont encourageants, ainsi par exemple les parts de circuits courts en maraichage, dans la viande aussi. Ces chiffres sont encourageants car ils démontrent la rencontre d'une partie des consommateurs et d'une partie des producteurs.

Parmi les sources bibliographiques, on peut noter avec justesse le récent rapport du CESE « Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires » (12-2020). Ce rapport insiste sur le paradoxe de « territoires sans autonomie alimentaire » et met également le doigt sur les fortes spécialisations de transformations fabriquées par de « grands groupes dans une logique d'intégration verticale et spatiale des filières ». Il n'y a plus place, heureusement, pour ce modèle, mais notre modèle régional reste à inventer. Ainsi le rapport du Cese avait pointé la question des abattoirs, et malgré les nombreuses difficultés, une politique localisée des abattoirs et des transformations liées est d'actualité. Le rapport du CESE cite une étude qui indique que seules 8 aires urbaines sur les cent plus importantes ont une autonomie supérieure à 5 % quand la majorité est autonome à moins de 2 %. La perte de connexion entre producteurs et consommateurs est bel et bien le facteur le plus grave de perte de sens et de valeur de l'agriculture. De même, l'autonomie protéique reste un vœu pieu faute d'une transition agro-écologique plus puissamment engagée. Le rapport du CESE ne se prive pas de remarquer combien les aides PAC sont avant tout des aides surfaciques plutôt que des consolidations des emplois agricoles. Notre région Centre ne souffre-t-elle pas d'abord de cette orientation politique ? A juste titre le rapport du CESE analyse le secteur agricole comme un secteur qui manque d'attractivité, en termes de salaires et revenus. C'est pourquoi la méthodologie proposée y est différente : il est vain de chercher toujours le prix le plus bas, il faut d'abord que le consommateur comprenne et partage le sens des produits que l'agriculteur propose, transformés peu ou prou.

Pourtant, et c'est son mérite, le rapport qui nous est présenté insiste sur la plus-value produite par les entreprises artisanales alimentaires « 5400 entités pour 11300 salariés ». Non seulement ces entreprises utilisent des signes de qualité, et bien qu'elles les différencient mal, elles en redemandent ! Or, le rapport le laisse entendre mais ne le dit pas clairement, la notion de filière a plutôt été créée en fonction des besoins de l'industrie agroalimentaire en France, cette industrie s'étant elle-même rendue dépendante de la grande distribution, grande distribution plus puissante dans notre pays que n'importe où en Europe. En dehors des marchés forains et des systèmes AMAP le rapport ne cite qu'un seul exemple d'auto-contrainte donnée par une enseigne pour la distance de fourniture de ses produits, Biocoop, puisqu'elle est citée dans une note annexe. Le rapport fait justement un état d'avancement des PAT et c'est à remercier. Je regrette simplement que l'apport méthodologique du réseau associatif agricole Impact ne soit pas relevé. On sait que la nourriture a une valeur culturelle essentielle et c'est par cette transmission que l'on peut retrouver des savoirs faire, des saveurs originales, des émotions gustatives partageables. Composante d'Impact, l'Union Régionale des ressources génétiques en Centre Val de Loire fait un travail indispensable de repérage d'anciennes variétés et races. La poule noire du Berry, la chèvre cou clair et bien d'autres espèces font l'objet de soins et représentent sur nos tables une tradition que des restaurateurs valorisent. Cette richesse pourrait-être une source d'agrotransformations exemplaires. Ainsi que le dit la préco 2 bis, s'appuyer sur une identité régionale plus précise est une nécessité et prendre en compte l'histoire des typicités de nos produits, avec l'aide de la recherche, ne pourrait pourra être que bénéfique.

Parmi les préconisations, effectivement, reconnaissons qu'il faut favoriser les structures petites à moyennes de transformations finales au sein des exploitations agricoles. Au global, si on peut saluer la présence de pistes de réflexions, des aspects décisifs me semblent méthodologiquement sous-estimés, j'en ai cités. Il n'est pas assez fait état de la nécessaire transition agro-écologique et des changements qu'elle demande à l'échelle de notre agriculture régionale. Beaucoup reste à faire, cela ne doit pas nous faire peur. Je m'abstiendrai.



# CESER

Centre-Val de Loire  
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

---

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : [ceser@centrevaldeloire.fr](mailto:ceser@centrevaldeloire.fr)  
[ceser.regioncentre.fr](http://ceser.regioncentre.fr)